



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

19^e séance plénière

Lundi 27 septembre 2010, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 9 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Lenin Moreno Garcés, Vice-Président de la République de l'Équateur

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République de l'Équateur.

M. Lenin Moreno Garcés, Vice-Président de la République de l'Équateur, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Lenin Moreno Garcés, Vice-Président de la République de l'Équateur, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Moreno Garcés (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session et vous félicite de votre excellente proposition d'intituler le thème principal du débat général « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ». Cela fait partie de la politique équatorienne visant à renforcer le multilatéralisme. À cette fin, nous avons toujours encouragé l'intégration régionale en tant que moyen logique de conserver l'héritage culturel qui en découle.

À cette fin, nous n'avons cessé de prôner l'intégration régionale en tant que prolongement logique d'un héritage ancestral qui n'a jamais maintenu ou défendu des frontières entre pays frères.

Le désir d'unité de l'Amérique du Sud s'est concrétisé avec la création de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), un espace d'intégration véritable visant, entre autres, à l'élimination des inégalités et au renforcement de la démocratie. Le 26 novembre, l'Équateur, qui en assure la présidence en exercice depuis août 2009, passera le témoin au Guyana, un pays frère. Dans le même ordre d'idées, l'Équateur a préconisé la coopération Sud-Sud comme mécanisme de développement, en encourageant la coopération entre les représentants légitimes des États parties. Nous pensons que les pays doivent pouvoir faire entendre leur voix, que leurs exigences doivent être satisfaites et leurs réalités prises en compte. De plus, la coopération doit être effective à moyen terme.

Je me dois de souligner, parmi les actions les plus importantes menées dans le cadre de cet espace, la solidarité manifestée au peuple frère d'Haïti et à son gouvernement légitime pour l'aider dans sa reconstruction et pour qu'il réalise son désir ardent de développement et renforce les institutions qu'il mérite.

Je tiens à mettre un accent particulier sur l'importance que nous attachons à la question des changements climatiques. L'Équateur est l'un des 19 pays mégadiversifiés du monde. Sa forêt amazonienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-55123 (F)



Merci de recycler 

renferme le parc Yasuní, déclaré en 1989 réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO. Les scientifiques s'accordent pour dire que ce parc a une valeur irremplaçable, en raison de sa biodiversité extraordinaire et de son état de conservation et du patrimoine culturel qu'il recèle. Le parc concentre en Amazonie les densités les plus fortes d'animaux amphibiens, de mammifères, d'oiseaux et de plantes. Yasuní est également une réserve pléistocène où les espèces n'ont pas été touchées par la glaciation, qui a préservé le processus d'une évolution différenciée de nouvelles espèces. Qui plus est, le parc national de Yasuní abrite deux peuples indigènes qui ont fait le choix de vivre loin de la culture occidentale : les Tagaeri et les Taromenane. Les deux appartiennent à la culture Huaoprani jouissant de la sagesse ancestrale et d'un héritage culturel.

La richesse du parc s'étend au sous-sol. On y trouve des ressources en pétrole dont l'Équateur pourrait tirer 846 millions de barils de pétrole brut. Il y a trois ans, le Président de l'Équateur, l'économiste Rafael Correa, a lancé dans cette enceinte (voir A/62/PV.7), l'Initiative ITT/Yasuní dont le but est de prévenir l'exploitation de ce gisement de pétrole. En réalisant cette aspiration nous empêcherons l'émission de 407 millions de tonnes de carbone, principale cause du changement climatique, et sauvegarderons la plus riche réserve biosphère de la planète. Il convient en conséquence de sensibiliser le monde à cette question et obtenir les contributions internationales idoines, soit l'équivalent d'au moins la moitié du revenu total de 3,6 milliards que l'Équateur pourrait tirer de l'exploitation de ses réserves en pétrole.

L'Équateur est un pays qui n'épargne aucun effort pour parvenir au développement. Toutefois, dans un geste généreux, le peuple équatorien a décidé de renoncer à 50 % des revenus qu'il pourrait tirer du pétrole à condition que la communauté internationale consente un effort identique.

L'Initiative Yasuní, comme le Président Correa l'a lui-même déclaré, n'est pas simplement un geste symbolique. C'est une initiative extrêmement importante pour notre pays et pour le reste de la planète. Elle permettrait de protéger une des zones les plus riches en biodiversité – la plus riche probablement de la planète – et il est certain qu'elle contribuerait à atténuer le changement climatique. Le monde pourrait alors apprécier le mode de vie des peuples amazoniens,

en particulier celui des plus vulnérables d'entre eux : les peuples indigènes vivant dans une isolation voulue.

Nous avons déjà créé un fonds dont le capital est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement avec la participation de l'État équatorien, de notre société civile et des représentants des pays contributeurs.

J'invite nos pays frères du monde entier, les pays industrialisés en particulier, à appuyer l'Initiative Yasuní et, reconnaissant la responsabilité qui incombe à tous dans le domaine du changement climatique, à rechercher des solutions originales à un problème qui menace la survie même des espèces humaines. La sagesse amérindienne ancestrale nous enseigne que nous n'avons pas hérité la Terre de nos parents, mais qu'au contraire cette création magique nous est prêtée par nos enfants.

L'Équateur a atteint ses objectifs dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, et il continue de les promouvoir, servant ainsi d'exemple à la communauté internationale. Je souhaite, cependant, souligner fermement que les objectifs du Millénaire pour le développement ne tiennent pas compte d'un segment important de la population et que, bientôt, ils se révéleront insuffisants au regard des politiques sociales des pays. Je veux parler des exclus parmi les exclus, des oubliés parmi les oubliés : les personnes handicapées.

Soyons clairs : être handicapé n'est pas une incapacité mais une diversité. Tout comme il y a une diversité géographique, culturelle ou bioclimatique, il y a diverses capacités, et c'est là que l'on trouve talent, cœur, dévouement, persévérance et volonté. L'Équateur a entrepris une étude biopsychologique, clinique et génétique de toutes les personnes handicapées du pays. Nous n'avions jamais imaginé, dans nos rêves les plus fous, ce que révèle cette étude : des êtres humains au fond d'un trou dans la terre, dans des cages, avec pour seule compagnie le silence et pour seul espoir la mort, des êtres humains honteux et qui nous déshonorent.

Cette situation n'existe plus en Équateur. Même si beaucoup reste à faire, beaucoup a déjà été fait. Désormais, on peut localiser en Équateur, via satellite, toute personne handicapée ayant besoin d'aide et lui fournir toute l'assistance technique nécessaire, un logement accessible et digne, des soins médicaux, une rééducation et faciliter son intégration dans le monde du travail et le système de l'éducation. Qui plus est,

nous allouons une subvention correspondant au salaire minimum à ceux qui prennent soin des personnes souffrant de graves infirmités physiques ou mentales, une façon de reconnaître leur travail et leur dévouement.

Les avis de notre sœur, la République de Cuba, ont joué un rôle significatif dans l'exécution de cette étude détaillée. Cuba est peut être le pays qui montre la plus grande solidarité en Amérique latine car, lorsqu'il s'agit d'aider, elle n'oublie pas qu'elle-même continue d'être victime du blocus le plus infâme, le plus illégal et le plus illégitime que l'on puisse trouver dans l'histoire de l'humanité et que l'Équateur condamne avec toute l'énergie d'un peuple reconnaissant.

Il est donc urgent d'examiner le sujet de la migration humaine. Je lance un appel à tous les pays, notamment aux pays développés, pour qu'ils signent la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ouverte à la signature il y a 20 ans : déjà 20 ans. Je m'interroge : ne sommes-nous pas une seule et même race? N'avons-nous pas des problèmes identiques?

Une question m'interpelle également : ne partageons-nous pas la même évolution? N'avons-nous pas les mêmes espoirs d'avenir? Œuvrons ensemble à la réalisation du rêve d'une citoyenneté universelle. Laissons les êtres humains voyager partout et quand ils le souhaitent, comme ils le font chez eux, avec leur famille, et comme cela devrait être le cas partout dans le monde.

Je réitère la position de l'Équateur qui condamne toutes les formes de colonialisme et l'occupation de territoires par des forces étrangères. Je réaffirme qu'il convient de toujours privilégier le dialogue pour parvenir au règlement des conflits.

Nous croyons dans le droit souverain de tous les pays au développement et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous voulons un monde exempt d'armes nucléaires. Il faut donc montrer l'exemple. Je redis que nous voulons un monde exempt d'armes nucléaires, mais notre démarche est de montrer l'exemple afin que ce que nous exigeons d'autrui nous l'exigeons déjà de nous-mêmes. J'en appelle à une décision définitive. Démantelons les arsenaux nucléaires afin que, de la même manière que nous criminalisons la production et la vente de drogues

illégalles, nous criminalisons la fabrication et la vente d'armes de destruction massive.

Il ne saurait y avoir une gouvernance mondiale sans paix. La nature est le meilleur moyen d'enseigner la paix. Je suis né dans le bassin amazonien de l'Équateur où la Terre s'appelle Pacha Mama. Elle et nous sommes identiques. Le voyageur et poète Walt Whitman a dit, en parlant de l'ensemble des êtres humains, de l'ensemble des autres êtres sur la Terre et de la Terre même, « chaque atome que je possède est aussi le vôtre » (*Song of myself*). Nous sommes issus des mêmes atomes, que nous partageons. Nous étions poussière, nous allons tourbillonner pendant quelque temps avant de redevenir poussière et de retourner vers notre Pacha Mama, vers Mère nature, que nous avons meurtrie et n'avons pas respectée. Malgré tout, dans son agonie elle demeure généreuse. Rabindranath Tagore a dit que la Terre a été outragée et qu'en retour elle nous offre fleurs et fruits.

J'invite tous les États Membres, pays frères, à partager cette vision révolutionnaire afin de trouver une paix permanente, de changer l'histoire de tous ceux qui sur terre ont été envahis, pollués, humiliés et oubliés.

Créons une armée de guerriers qui porteront leur arme à l'épaule, les munitions dans leur sac, et dont les armes seront l'écologie, la médecine, la défense des droits de l'homme et la solidarité humaine, une armée qui combattra l'unique handicap qui existe : l'handicap humain. Le seul handicap est celui qui affecte nos cœurs. L'ennemi est l'inégalité qui, bien que féroce, sera vaincue. Nous triompherons bien sûr. Évidemment nous triompherons.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République de l'Équateur de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Lenin Moreno Garcés, Vice-Président de la République de l'Équateur, est escorté de la tribune.

**Allocution du général de corps d'armée
Mompoti Merafhe, Vice-Président
de la République du Botswana**

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocation du Vice-Président de la République du Botswana.

Le général de corps d'armée Merafhe, Vice-Président de la République du Botswana, est escorté à la tribune.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. le général de corps d'armée Mompoti Merafhe, Vice-Président de la République du Botswana, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Merafhe (Botswana) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je tiens à vous assurer de tout l'appui et de toute la coopération de ma délégation, dans l'accomplissement de vos lourdes responsabilités. J'adresse également mes félicitations au Secrétaire général Ban Ki-moon et à son personnel pour leur volonté de faire progresser les travaux de cette noble organisation.

En tant qu'États Membres, nous continuons de trouver refuge dans les dispositions de la Charte des Nations Unies, assurés, lorsque nous sommes en proie à des problèmes et difficultés insurmontables, de pouvoir compter sur la force collective de la communauté internationale.

Œuvrer ensemble à un objectif commun, pour le bien commun est véritablement l'aspect sacré de cette grande institution. À cet égard, il convient de rester fermement unis en ce qui concerne l'ordre du jour sur l'élimination de la pauvreté, la poursuite de la paix et de la sécurité internationales, le partenariat, le combat contre la maladie, la promotion de l'autonomisation de la jeunesse, de l'égalité des sexes, la promotion et la protection de la démocratie, la primauté du droit et des droits de l'homme, la promotion par le biais de l'éducation, une meilleure santé pour tous et la mobilisation de la technologie pour un développement durable. C'est parce que nous sommes convaincus de la viabilité et de la primauté de l'ONU que, malgré nos ressources limitées, nous nous sommes acquittés fidèlement, au cours des années, de nos obligations envers l'Organisation.

Les délibérations de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a eu lieu récemment – notre plan mondial permettant de contrôler les progrès réalisés dans le monde en faveur des objectifs de développement – mettent clairement en lumière nos points forts ou faibles ainsi que nos vulnérabilités

individuelles et collectives. C'est pourquoi nous avons besoin de redoubler d'efforts pour réaliser dans les cinq années qui restent les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Botswana est considéré comme un pays à revenus haut et moyen. Cependant, tout en jouissant de la stabilité et d'une croissance économique qui s'est poursuivie au cours d'une période soutenue, le pays rencontre toujours quantité de problèmes de développement – et, ironie du sort, au moment même où l'aide et l'appui au développement sont en régression. La vulnérabilité des économies comme celle à laquelle fait face le Botswana est devenue évidente à la suite des trois crises mondiales, survenues dans les domaines de l'alimentation et de l'énergie, et, plus récemment, de l'effondrement de l'économie et de la finance dans le monde. Nous demandons donc que se poursuive l'aide au développement en faveur des pays à revenu moyen pour éviter que leurs acquis durement gagnés ne tournent court.

Aujourd'hui, où les problèmes mondiaux croissent et deviennent plus complexes, il est plus évident que jamais qu'une structure économique et politique plus dynamique et proactive est nécessaire. Plus précisément, les récentes crises soulignent la nécessité de réformer en profondeur l'architecture monétaire et financière internationale afin de renforcer son système d'alerte rapide et sa résistance aux chocs et de faciliter l'intégration des pays les plus pauvres à l'économie mondiale.

Le Botswana se félicite des importantes mesures prises pour renforcer les activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement et de l'amélioration apportée au financement d'activités connexes ainsi qu'au renforcement du cadre institutionnel concernant l'égalité des sexes grâce à la création d'une entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – ONU-Femmes. La création de l'Entité constitue un pas important vers la réalisation des engagements pris à la Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995, dont le principal objectif était de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes.

Le Botswana appuie fermement le renforcement de la capacité institutionnelle de la Commission de consolidation de la paix. Le rôle de la Commission doit être défini comme il convient par un mandat solide, via

un amendement aux résolutions qui l'ont créée et une mise à disposition de ressources adéquates afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

En ce qui concerne un sujet connexe, nous reconnaissons que le désarmement et la non-prolifération sont essentiels pour assurer la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, ma délégation se félicite des progrès réalisés dans certains domaines mais demeure profondément préoccupée par le fait que la Conférence sur le désarmement reste au point mort.

Je saisis l'occasion pour réaffirmer l'attachement du Botswana aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont il continue de faire preuve en appliquant les décisions des diverses conférences. En conséquence, il se félicite de l'issue de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous faisons nôtre l'appel lancé par les pays en développement en faveur de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire dans des domaines tels que l'agriculture, l'environnement, la gestion de l'eau et la médecine. Cependant, les pays ayant l'intention de se lancer dans l'utilisation de la technologie nucléaire doivent le faire dans la transparence et en pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA). Nous demandons donc un appui financier accru au Programme de coopération technique de l'AIEA et le renforcement de la capacité de l'Agence de partager l'utilisation de la technologie dans les domaines pertinents.

Le Botswana continue d'être profondément préoccupé par les menaces croissantes à la paix et à la sécurité internationales. En tant que pays épris de paix, il a foi dans le règlement pacifique des conflits. C'est fort de cette profonde conviction qu'il condamne sans réserve tous les actes terroristes, notamment l'attaque terroriste du 11 septembre au sujet de laquelle notre position connue reste inchangée. Il ne croit pas que l'attaque du 11 septembre ait été orchestrée par les États-Unis d'Amérique.

Une question qui préoccupe profondément ma délégation est celle de l'érosion de la démocratie, notamment des droits de l'homme et de la primauté du droit dans certaines parties du monde. Il est donc urgent d'inverser cette tendance, du fait, en particulier, qu'elle nuit à tous les efforts faits à ce jour pour mettre nos pays sur la voie de la paix, de la stabilité et du

développement durable. À cette fin, il convient de féliciter les diverses organisations de la société civile qui n'ont cessé de sonner l'alarme face aux violations des droits de l'homme où et quand elles peuvent survenir

La Cour pénale internationale doit être appuyée dans les efforts qu'elle consent pour régler la question des mandats d'arrêt qui ont été lancés contre des personnes accusées d'avoir commis de graves crimes. C'est dans ce contexte que le Botswana demeure résolu à apporter tout son appui aux travaux de la Cour pénale internationale. Nous saluons la décision historique de la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue à Kampala, Ouganda, en vue d'étendre la juridiction de la Cour aux crimes d'agression.

Dans nul autre domaine notre responsabilité partagée en tant que membres de la communauté internationale n'est plus engagée que dans celui de la protection et de l'entretien de notre environnement commun et de notre planète Terre. Il convient donc de souligner que le changement climatique devient pour l'humanité l'un des problèmes les plus difficiles à régler. Les désastres naturels dévastateurs qu'ont connus récemment certaines parties du monde prouvent à l'évidence la vulnérabilité des habitants de la Terre.

Je saisis l'occasion, au nom du Gouvernement et du peuple botswanais mais aussi en mon nom propre, pour exprimer à tous les pays victimes de ces catastrophes notre sympathie et notre solidarité. Nous exprimons nos condoléances à toutes les familles qui ont perdu leurs proches et à ceux dont les biens et les moyens de vivre ont été détruits. Nous remercions les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile qui ont répondu positivement à l'appel humanitaire international que l'ONU a lancé au nom des pays touchés. Nous voulons en particulier saluer les pays qui ont mené les interventions humanitaires. Nous sommes certains que la prochaine Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention-cadre sur le changement climatique débouchera sur une issue fructueuse prenant en compte les intérêts et les inquiétudes tant des pays en développement que des pays développés.

Pour terminer, nous souhaitons que l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, marque l'histoire par son action visant à renforcer les efforts entrepris pour relever les défis les plus urgents de notre époque et à apporter espoir et inspiration aux milliards

de personnes qui, partout dans le monde, n'espèrent plus rien.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Botswana de l'allocution qu'il vient de prononcer.

Le général de corps d'armée Mompoti Merafhe, Vice-Président de la République du Botswana, est escorté de la tribune.

**Allocution de M. Mohamed Waheed,
Vice-Président de la République des Maldives**

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mohamed Waheed, Vice-Président de la République des Maldives, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mohamed Waheed, Vice-Président de la République des Maldives est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mohamed Waheed, Vice-Président de la République des Maldives, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Waheed (Maldives) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Soyez assuré que ma délégation vous apportera appui et coopération. Je tiens également à saisir l'occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la soixante-quatrième session, et féliciter également le Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour le leadership qu'il exerce depuis quatre ans.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de faire rapport sur les progrès des Maldives vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport mentionnait qu'après avoir réalisé cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement – objectifs 1, 2, 4, 5 et 6 – plusieurs autres posaient problèmes et que certains acquis étaient menacés. Par exemple, les Maldives ont avancé dans l'élimination de la pauvreté, l'éducation et la réduction du taux de mortalité des mères et des nourrissons. Cependant, nous n'avons pas vraiment progressé dans la promotion des femmes. Nous luttons toujours pour satisfaire nos besoins en matière d'environnement et de développement. Qui plus est, l'extrémisme religieux va à l'encontre des notions d'égalité et de justice sociale

et met en péril nos réalisations dans le domaine de l'égalité des sexes. Par ailleurs, le fait que nous demeurons vulnérables dans les domaines environnementaux et sociaux menace nos acquis.

Ces acquis ont, entre autres choses, amélioré la vie des Maldiviens et contribué à créer une situation qui a conduit à une imminente gradation des Maldives sur la liste des pays les moins développés des Nations Unies. Tout en attendant ce changement, nous nous préoccupons de la suppression soudaine de certains avantages offerts aux pays les moins développés, qui les aident dans les efforts de développement consentis les quatre dernières décennies. Ces avantages comprennent l'accès préférentiel au marché et un financement à des conditions de faveur. Tout en étant encouragés par les annonces de fonds faites par nos partenaires à la conférence des donateurs, qui a eu lieu aux Maldives en mars dernier, en vue d'investir d'urgence dans des projets de développement, nous souhaitons vivement le versement rapide de l'aide promise.

Qui plus est, nous sommes impatients de travailler avec nos partenaires au développement en vue de réaliser le consensus sur un modèle transitionnel qui offre une réduction graduelle des avantages afin d'éviter de perturber nos efforts de développement, comme le stipule la résolution 59/209. En tant que pays dont la gradation sur la liste des pays les moins développés des Nations Unies est imminente, nous avons hâte d'adopter une stratégie de développement qui mette l'accent sur une plus grande indépendance et une plus grande stabilité par le biais d'investissements privés et de partenariats publics-privés. La politique du gouvernement sur la privatisation et l'utilisation d'une diplomatie commerciale a pour but de concrétiser cette transition. Cependant, comme c'est le cas pour de nombreux autres petits États insulaires, les circonstances géopolitiques et socioéconomiques continueront de mettre les Maldives dans une situation délicate.

L'impact de la récente récession mondiale révèle clairement cette vulnérabilité. En tant que pays qui dépend avant tout du tourisme et de la pêche, les Maldives ont été gravement touchées par la réduction de la demande de nos marchés traditionnels. En conséquence, le Gouvernement a été obligé d'appliquer d'importantes mesures d'austérité qui réduisent les dépenses publiques ainsi que des réformes économiques massives. Néanmoins, notre population

continue de faire face à de formidables problèmes de développement et les Maldives continueront donc à faire pression pour que la situation pénible que connaissent les petits États insulaires en développement soit dûment prise en compte au sein des Nations Unies.

La transition économique des Maldives est complémentaire d'une ambitieuse politique de transition entre autocratie et démocratie. Bien qu'il s'agisse d'une tâche très lourde, nous avons obtenu d'importants résultats au cours des deux dernières années. En fait, la période de deux ans de transition est mentionnée dans notre nouvelle constitution en vigueur depuis le mois d'août. Ce processus a abouti à la création de notre cour suprême et à celles d'autres institutions adéquates. Même s'il a suscité quelques désaccords politiques, le processus de transition s'est généralement déroulé dans le calme.

Nos amis de la communauté internationale nous ont aidés à trouver des solutions pacifiques durant cette période quelque peu tumultueuse de notre vie politique. Je tiens à remercier tous les membres de la communauté internationale pour leur engagement et leur aide constante, et en particulier le Président Mahinda Rajapaksa, du Sri Lanka, pour sa contribution constructive.

La transition des Maldives vers la démocratie s'est accompagnée d'une évolution : après ne pas avoir respecté les droits de l'homme nous en sommes devenus les fervents défenseurs. Nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé tout en étant les premiers à admettre que nombreux sont les défis qui demandent à être relevés sans retard. Ils comprennent la suppression de la torture, la sauvegarde des droits de la femme, de l'enfant et des handicapés et la nécessité d'améliorer notre capacité d'aborder la question du trafic des êtres humains dans notre région.

Les Maldives sont fières de leur élection au Conseil des droits de l'homme en mai, et nous sommes conscients de la confiance placée en nous et des responsabilités qui nous incombent en raison de l'appui écrasant que nous ont apporté les Membres de l'ONU de toutes les régions. Nous continuerons à tenir l'engagement que nous avons pris de profiter de notre statut de membre du Conseil des droits de l'homme pour promouvoir les droits de l'homme par une collaboration positive et de ménager les sensibilités dans notre action commune en faveur de la protection

des plus vulnérables. Par ailleurs, cette année, la situation des Maldives sera examinée dans le cadre de l'examen périodique universel. Pour nous, ce processus est une occasion de renforcer la protection des droits de l'homme dans le pays.

Bien que notre intérêt pour les droits de l'homme se fonde avant tout sur notre ambition d'améliorer la vie de nos citoyens, il est également né de notre préoccupation croissante concernant la vie dans notre village mondial interconnecté, dans lequel le besoin de tolérance, de compréhension et de respect de la dignité humaine est plus grand que jamais. Nous appuyons l'initiative prise en faveur d'une culture de la paix, du dialogue entre civilisations et de la tolérance entre les diverses religions.

En tant que pays musulman, nous regrettons la poussée d'islamophobie dans les États non musulmans. Les Maldiviens savent faire la différence entre les incidents que sanctionne un gouvernement et les activités antimusulmanes qui sont le fait de quelques marginaux de la société non musulmane. Cependant, nous sommes convaincus que l'intolérance religieuse, les stéréotypes négatifs, le profil racial et la discrimination dans l'ensemble des sociétés contrarient la mission de cette institution qui œuvre pour la paix et la prospérité de toutes les sociétés. Nous devons donc redoubler d'efforts pour promouvoir une culture de tolérance et de compréhension tout en poursuivant un dialogue efficace afin d'étendre la portée d'un discours rationnel entre le monde islamique et les autres civilisations.

Certaines des plus graves menaces auxquelles fait face aujourd'hui l'humanité ne font pas comme elles le devraient les titres des journaux, pas plus qu'elles ne retiennent toute l'attention qu'elles exigent. Nous avons la conviction que le changement climatique est au nombre de ces menaces. Selon les Maldives, les effets du réchauffement dans le monde menacent gravement nos infrastructures, nos économies et notre existence même.

En vue de l'application des mesures concernant l'adaptation, les Maldives ont investi dans des projets d'installations sanitaires et d'adduction d'eau ainsi que de défense côtière et elles cherchent à développer les programmes de réinstallation sur une base volontaire dans des îles du pays plus adaptées. Nous investissons également dans un futur moins pollué par le carbone et plus tourné vers l'énergie renouvelable et dans d'autres

projets verts pour réaliser notre objectif : en 2020 être neutres vis-à-vis du carbone.

Il est évident que ces mesures ne peuvent à elles seules nous protéger. La communauté mondiale doit agir. Les initiatives régionales que complète la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) doivent être poursuivies. Au cours des semaines qui ont précédé Copenhague, les Maldives ont réuni un groupe de pays et ont créé le Forum des pays vulnérables au changement climatique pour exprimer leurs préoccupations d'une seule voix. Je me félicite de voir aujourd'hui Kiribati assumer la direction de ce groupe préalablement à la seizième session de la Conférence des parties à la CCNUCC, qui se tiendra cette année à Cancún, tandis que celle du Bangladesh se tiendra à la dix-septième session, en Afrique du Sud.

La région d'Asie est l'une des plus sensibles aux changements climatiques. Il faut reconnaître que, faute d'étendre la réalisation des objectifs relatifs aux émissions au-delà de 2012, on laissera 60 % de la population mondiale sans solution durable au problème que posent les effets de réchauffement dans le monde dont les effets se font déjà sentir. Les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et sur celle de l'eau dont l'approvisionnement est destiné à certaines populations ne pourront qu'aggraver les risques de maladie, exacerber les conflits et écorner les succès durement obtenus partout dans la région.

Tout en plaçant de grands espoirs dans le déroulement des seizième, dix-septième et dix-huitième sessions de la Conférence, nous estimons que des solutions alternatives doivent exister pour harmoniser les besoins en développement des États industriels et les droits humains et économiques des populations vulnérables. En conséquence, les populations des Maldives et du Timor-Leste sont en faveur d'une initiative asiatique qui permettrait de forger un consortium des pays de l'Asie et les partenariats régionaux.

Il est temps de mettre fin à la méfiance et à la critique qui ont nui aux progrès de la CCNUCC. Nous nous félicitons de la récente initiative de l'Inde tendant à arrêter les émissions et de l'engagement qu'elle a pris de promouvoir l'énergie verte sans attendre les autres pays. Nous invitons tous les pays, grands et petits, à venir à Cancún dans un esprit de coopération afin qu'il soit effectivement possible de créer et de promouvoir

des activités moins polluantes permettant de revenir à notre production de carbone d'origine, d'augmenter l'efficacité de l'énergie, de réduire les émissions et de préserver les écosystèmes.

Les Maldives tiennent à déclarer qu'elles appuient le Groupe des quatre sur la réforme du Conseil de sécurité. Cette augmentation du nombre des membres permanents, qui refléterait les réalités de notre système international contemporain, améliorerait la représentation du Conseil et permettrait de mieux examiner la panoplie des préoccupations exprimées aujourd'hui par les divers pays de l'ensemble des cinq régions.

Les Maldives continuent également de lutter contre les menaces traditionnelles à la sécurité. Le fléau du terrorisme et la menace croissante que la piraterie fait peser au plan national aussi bien sur la sécurité économique que sur la sécurité maritime s'étendent à l'ensemble de notre région et du monde. Cependant, les déficiences continuent d'exister dans la capacité de déterminer la responsabilité criminelle de ceux qui commettent des actes terroristes. Nos échecs se traduisent par des progrès dans le mode d'opérer des terroristes, la prolifération des transferts illégaux de la technologie et l'augmentation du commerce illicite d'armes. On ne saurait trop souligner l'importance que revêt cette Assemblée pour finaliser le projet de convention sur le terrorisme.

Par leur situation géographique dans l'océan Indien, les Maldives sont particulièrement vulnérables face aux menaces qui pèsent sur leur sécurité maritime, leurs vastes eaux ouvertes continuant de poser des problèmes à la police. Il est très préoccupant de constater l'accroissement des actes de piraterie qui sont passés du Golfe d'Aden à l'océan Indien. Faute pour la communauté internationale de redoubler d'efforts dans ce domaine, nous craignons que la piraterie ne devienne une menace incontrôlée pour la sécurité dans notre région. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1897 (2009) est donc particulièrement encourageante et nous sommes satisfaits du travail accompli par le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes de la Somalie. Cependant, il serait important pour le Groupe d'adopter d'urgence un ensemble de mesures juridiques accessibles aux États afin de leur permettre de combler le vide de leur système légal et d'aborder la question de la piraterie dans son ensemble.

Les souffrances du peuple palestinien sont une source de tristesse pour les Maldives. Il se voit dénier le droit à l'autodétermination et le droit à vivre en paix et en liberté dans son propre État indépendant depuis trop longtemps. Tout en reconnaissant les droits des Palestiniens nous appuyons également le droit du peuple israélien à vivre en paix et en sécurité à côté d'un État palestinien indépendant et souverain. Nous demandons donc aux deux parties de donner suite aux pourparlers de paix en cours qui leur offrent l'occasion de régler leurs différends, et nous félicitons donc des nouvelles initiatives en cours émanant des États-Unis dont le but est d'aboutir à un traité de paix au Moyen-Orient. Qui plus est, nous recommandons que les efforts consentis par les Gouvernements jordanien et égyptien pour faire aboutir l'Initiative de paix continuent d'être appuyés car elle pourrait offrir aux peuples de la région une solution durable au conflit.

Qui plus est, notre recherche d'un monde plus juste et plus sûr ainsi que notre respect du droit international sont à l'origine de notre décision de reconnaître l'indépendance du Kosovo qui a été déclarée le 17 février 2008. La déclaration d'indépendance du peuple du Kosovo a été la solution ultime, qui offre les meilleures perspectives de paix et de stabilité dans la région. Les Maldives se félicitent également de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo, qui a été publié le 22 juillet 2010 et qui conclut que cette déclaration d'indépendance du Kosovo ne viole pas le droit international. Nous avons été déçus par les récents efforts qui ont été faits pour inverser ce jugement, mais, néanmoins, les Maldives se félicitent de la solution alternative, contenue dans la résolution 64/298 adoptée à l'unanimité par l'Union européenne qui l'avait présentée, que nous considérons être un pas important vers l'admission du Kosovo à l'ONU.

Les Maldives ont été témoins de progrès vers la démocratie, le développement durable et le renforcement de la paix partout dans la région de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Nous louons les progrès réalisés par la République islamique d'Afghanistan, notamment le développement de ses institutions démocratiques, ainsi que l'amélioration des services de santé, de l'éducation et du statut des femmes. Nous souhaitons le succès des efforts que déploient les Afghans pour reconstruire leur pays qui souffre depuis longtemps et implorons la

communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer le peuple afghan.

Par ailleurs, les Maldives se félicitent du succès remporté par le Sri Lanka dans sa consolidation de la paix et de la démocratie, et nous invitons la communauté internationale à l'aider dans ses efforts de réconciliation et de reconstruction d'un pays qui a été détruit par 25 ans d'un conflit soutenu.

Nous sommes un petit État avec de grands rêves. Nos rêves sont enracinés dans la perspective de la Charte qui unit les membres de l'Assemblée. Nos espoirs sont inextricablement liés aux peurs du passé qui sont à l'origine de cette instance et aux espoirs de ceux qui rêvent d'un avenir fondé sur la justice, l'équité, l'opportunité et la paix pour les peuples du nord comme du sud pour les États, grands ou petits. Notre humanité désigne les obstacles à surmonter, mais nos rêves pour un avenir meilleur défient les obstacles.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République des Maldives de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Mohamed Waheed, Vice-Président de la République des Maldives, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Mizengo Pinda, Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mizengo Pinda, Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mizengo Pinda, Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Pinda (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session. Je puis vous assurer que la Tanzanie vous apportera appui et coopération. Je remercie également votre prédécesseur, S. E. M. Abdussalam Treki, de son leadership et du travail accompli.

Après un sommet réussi sur les objectifs du Millénaire pour le développement, je tiens à féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son leadership, son dévouement et son attachement aux travaux de l'Organisation ainsi que pour le nouvel élan qu'il insuffle aux efforts faits pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Une fois encore nous nous félicitons de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant et engageons la communauté internationale à apporter l'appui nécessaire à son application.

Il convient de souligner l'importance d'un leadership national et d'un partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Tanzanie apportera sa contribution. Nous invitons tous les partenaires à apporter la leur, comme le stipulent les objectifs du Millénaire pour le développement. Le partenariat réussi dans ce domaine résulte des efforts collectifs déployés par le leadership africain via l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme, présidée par S. E. M. Jaya Mrisho Kikwee, Président de la République-Unie de Tanzanie. Notre objectif est de faire en sorte que cette alliance atteigne les objectifs de 2010 : parvenir à une application des mesures concernant la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme. Nous sommes certains que, si la demande d'appui est suivie d'effet, il sera possible d'y parvenir. Pour cette raison, nous demandons le réapprovisionnement complet et rapide du Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Chacun sait que les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints sans une croissance économique soutenue et un développement durable. Lorsque les revenus et les moyens d'existence de la majorité des populations dépendent de l'agriculture, on ne peut atténuer la pauvreté sans aborder les problèmes de production, de productivité et des marchés que connaît le monde agricole.

Consciente de ces problèmes, la Tanzanie a mis au point un programme connu sous le nom de Kilimo Kwanza, qui se traduit par l'« agriculture en premier », dont le but est de transformer et de moderniser le secteur agricole. Un élément clef du programme est l'amélioration des infrastructures, en particulier des systèmes d'irrigation, des transports et de l'énergie. Cependant, le principal problème est de savoir comment réunir l'énorme somme nécessaire pour compléter les fonds d'investissement qu'exigent les

infrastructures. Le secteur privé ne peut à lui seul combler cet écart. En conséquence, la participation du secteur privé est indispensable.

La Tanzanie a entrepris certaines réformes en vue de créer les conditions de nature à attirer les investissements du secteur privé. Elle a créé le cadre juridique, régulateur et institutionnel nécessaire pour attirer les investissements locaux et étrangers dans les infrastructures du développement. Une politique de partenariat public-privé est maintenant en place, et le Parlement a promulgué une loi sur ce partenariat en juin.

Par circulaire présidentielle, la Tanzanie a aussi créé le Conseil national des affaires de Tanzanie en tant qu'institution favorisant le dialogue entre les secteurs public-privé. Le Conseil a réuni ces secteurs en vue de parvenir à un consensus et à une entente mutuelle sur les questions stratégiques liées à une gestion efficace des ressources pour promouvoir le développement socioéconomique en Tanzanie. La présidence du Conseil est assurée par le Président de la République-Unie de Tanzanie.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie réaffirme son attachement à une bonne gouvernance démocratique, à la primauté du droit et au respect des droits de l'homme. Le récent référendum qui a eu lieu pacifiquement à Zanzibar est parvenu à une dispense politique qui désigne un gouvernement d'unité nationale quel que soit le parti qui remporte les élections. Cela devrait stabiliser Zanzibar et renforcer les idéaux démocratiques auxquels nous aspirons tous au moment où la Tanzanie se prépare à des élections générales, prévues le 31 octobre. Comme pour les précédentes, tout sera fait pour garantir le déroulement d'élections pacifiques, libres et justes. Nous remercions tous les partenaires qui, bilatéralement ou par l'intermédiaire du système des Nations Unies, nous aident à renforcer notre capacité à réaliser cet objectif.

La Tanzanie se félicite du fait que l'Afrique continue de jouer un rôle de premier plan dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que dans le renforcement des principes de bonne gouvernance. De plus en plus de pays africains recourent à la tenue d'élections libres, justes et pacifiques qui sont suivies par une transition ordonnée. Le référendum pacifique au Kenya, qui a ouvert la voie à une nouvelle constitution, montre que les pays africains désirent prendre en charge leur destinée. C'est

pour nous une source de grande satisfaction et nous remercions le peuple et les dirigeants du Kenya pour cette importante réalisation.

Nous remercions et félicitons tous ceux qui continuent de travailler sans relâche pour trouver une solution politique à la situation au Darfour de nature à instaurer la paix et à aborder la situation humanitaire. Nous nous préoccupons des éruptions périodiques de violence et invitons les diverses parties au Darfour à se joindre au processus de paix. Entre-temps, nous félicitons les participants à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'excellent travail qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles. Nous demandons donc à la communauté internationale d'apporter à la MINUAD tout l'appui dont elle a besoin.

Nous prenons note des préparations et des progrès réalisés vers la tenue d'un référendum au Sud-Soudan au début de l'année prochaine. Les parties ne doivent épargner aucun effort pour que le référendum ait lieu dans les délais prévus. Il doit être pacifique, libre et juste, et les aspirations des habitants du Sud-Soudan doivent être respectées. Nous félicitons le Secrétaire général pour ses initiatives visant à faciliter ce processus, notamment la décision qu'il a prise de nommer un panel composé d'éminentes personnalités sous la direction de S. E. M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, pour suivre le déroulement du processus. La Tanzanie s'engage à apporter son plein appui à M. Mkapa et à son équipe afin de lui permettre d'accomplir avec succès la tâche qui l'attend. Nous invitons toutes les parties à coopérer avec l'ensemble de l'équipe et recommandons à la communauté internationale d'apporter l'aide nécessaire pour assurer le succès du référendum et la gestion pacifique de son dénouement.

La Tanzanie continuera de contribuer aux efforts faits pour garantir une paix et une stabilité durables en Afrique et ailleurs, notamment en contribuant aux opérations et aux missions de paix des Nations Unies en Afrique et ailleurs, y compris au Darfour et au Liban.

Nous sommes préoccupés par l'aggravation de la situation politique, humanitaire, sociale et sécuritaire en Somalie, qui menace toute la région voire le monde entier. Récemment, nous avons été témoins en Ouganda de bombardements effectués par le groupe Al-Shabaab, qui ont causé la perte de nombreux

innocents ainsi que la destruction de biens. Victime d'une attaque identique à Dar-es-Salaam en 1998, la Tanzanie condamne cette attaque barbare dans les termes les plus vigoureux et exprime sa solidarité et son appui à l'Ouganda et aux pays voisins dans les efforts qu'ils déploient pour retrouver et traduire en justice ceux qui en sont responsables.

Nous félicitons l'Ouganda et le Burundi, qui ont envoyé des soldats de la paix en Somalie dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous remercions par ailleurs les pays africains qui se sont engagés à fournir des contingents additionnels à cette mission. Nous invitons la communauté internationale à apporter dans les meilleurs délais l'appui que nécessite ce déploiement. Cependant, la solution au problème de la Somalie ne peut dépendre simplement des Africains, et le Conseil de sécurité doit à cet égard s'engager davantage dans la recherche d'une solution durable en Somalie.

La Tanzanie juge également préoccupante la recrudescence des actes de piraterie dans le golfe d'Aden et l'océan Indien et qui s'étendent maintenant aux côtes somaliennes. Cette question ne peut être réglée uniquement sur les mers ou sans s'intéresser aux facteurs qui en sont la cause. Une réponse coordonnée, cohérente, globale et intégrée, incluant un appui politique, militaire, financier et juridique s'impose. L'ONU et la communauté internationale doivent œuvrer étroitement avec l'Union africaine, les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les autres États voisins afin de mettre un terme à ces actes de piraterie et d'arrêter et de traduire en justice les auteurs de ce crime.

La République-Unie de Tanzanie a récemment amendé son code pénal pour permettre aux tribunaux de traduire devant une juridiction universelle les personnes suspectées d'avoir commis des actes de piraterie. Nous invitons la communauté internationale à renforcer les capacités de poursuivre et d'incarcérer des pays qui, comme le nôtre, arrêtent et traduisent en justice des pirates. La communauté internationale doit également accepter de partager les responsabilités qu'entraînent les poursuites et les incarcérations avec les États concernés. La Tanzanie a également offert de former en Tanzanie 1 000 soldats somaliens fermement convaincue que, en fin de compte, c'est à la Somalie d'assurer chez elle paix et sécurité.

Au cours des années, la Tanzanie a accueilli de nombreux réfugiés. La stabilité qui règne actuellement dans les pays voisins a permis le retour volontaire d'un grand nombre d'entre eux, auquel il faut ajouter ceux qui ont été naturalisés. En conséquence, le nombre de réfugiés en Tanzanie est passé de 1,2 million en 1994 à 108 426 au 31 juillet dernier, ce qui a permis la fermeture de 12 camps de réfugiés.

La Tanzanie, conformément à la tradition établie depuis l'indépendance, a accordé la citoyenneté aux réfugiés séjournant dans le pays depuis de nombreuses années. En avril dernier, nous avons naturalisé 162 254 réfugiés qui étaient entrés dans le pays en 1972. Le Gouvernement a également entamé un processus d'intégration des personnes naturalisées dans la société tanzanienne.

Il s'agit là, cependant, d'un processus coûteux. On estime le coût du programme de naturalisation et d'intégration locale à plus de 146 millions de dollars. C'est une lourde charge pour un pays aussi pauvre que la Tanzanie. Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle appuie ce programme d'intégration au titre du principe de la responsabilité équitable et du partage du fardeau.

Nous nous joignons à ceux qui se félicitent de l'adoption de la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies, qui, entre autres choses, a créé l'Entité ONU-Femmes. On veut espérer que le programme ONU-Femmes sera appuyé comme il convient par la communauté internationale et l'ensemble du système des Nations Unies afin qu'il puisse être mené à bien. La Tanzanie félicite M^{me} Michelle Bachelet de sa nomination à la direction d'ONU-Femmes et l'assure qu'elle peut compter sur l'appui sans faille de la Tanzanie dans l'accomplissement de ses responsabilités.

L'expérience de la Tanzanie en tant que pays pilote dans l'initiative de réforme l'a convaincue qu'il s'agissait là d'une bonne décision et elle a renforcé son régime de propriété et le leadership. La Tanzanie sera, en janvier 2011, le premier État à présenter un programme commun de pays.

La Tanzanie appuie sans réserve les priorités que vous avez, Monsieur le Président, fixées à l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session. La gouvernance inclusive et démocratique est aussi importante au niveau national qu'au niveau mondial. Il est dommage qu'il ait fallu si longtemps pour accorder

à cette question la priorité qu'elle méritait à tous les niveaux. La gouvernance mondiale inclusive garantira l'emploi des fonds et la participation équitable au commerce international et aux activités des institutions financières et ouvrira la voie à une participation juste et équitable des pays en développement à l'Organisation mondiale du Travail, au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale.

La Tanzanie souligne et réaffirme le caractère inclusif de l'Assemblée générale contrairement au Conseil de sécurité. Nous invitons tous les États Membres à procéder d'urgence à la réforme du Conseil de sécurité. L'Afrique comprend le plus grand nombre d'États Membres. Elle ne peut continuer à se voir refuser une juste représentation dans cet organe important de l'ONU. Nous exhortons tous les États Membres à appuyer l'Afrique dans sa demande légitime d'une représentation permanente au Conseil de sécurité.

À cet égard, la Tanzanie réitère la décision de l'Union africaine, contenue dans le Consensus Ezulwini, qui ne demande pas moins de deux sièges permanents, avec toutes les prérogatives et privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto, ainsi que cinq sièges non permanents.

Sur les questions du Moyen-Orient et du Sahara occidental, je tiens à réitérer ce que S. E. le Président Jakaya Mrisho Kikwete a déclaré en 2009 à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session (voir A/64/PV.6). La Tanzanie appuie un règlement entre les deux États, qui permettrait à Israël et à la Palestine de vivre ensemble côte à côte et en paix l'un avec l'autre. Elle est fermement convaincue que c'est le seul moyen d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

S'agissant du Sahara occidental, le Président a également demandé au Conseil de sécurité d'accélérer le processus en donnant au peuple du Sahara occidental l'occasion de décider de son avenir. Cette affaire traîne depuis 1975 – en d'autres termes depuis trop longtemps. Le moment est venu de mettre fin à l'impasse.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer de nouveau la confiance que la Tanzanie place dans l'ONU en tant qu'Organisation et de forum pour une gouvernance mondiale et l'application de la lettre et de l'esprit de la Charte : un monde à l'abri des guerres et d'une pauvreté déshumanisante; un monde qui jouirait d'une

économie durable et de progrès sociaux ainsi que de la liberté, des droits de l'homme et de la justice pour tous. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter notre contribution à l'avènement d'un tel monde.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Mizengo Pinda, Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Ali Osman Mohamed Taha, Vice-Président de la République du Soudan.

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Soudan.

M. Ali Osman Mohamed Taha, Vice-Président de la République du Soudan, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ali Osman Mohamed Taha, Vice-Président de la République du Soudan, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Taha (Soudan) (parle en arabe) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous féliciter chaleureusement de votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je suis certain que ce choix est tout à fait justifié.

Je tiens également à féliciter M. Ali Abdussalam Treki pour la manière remarquable dont il a dirigé les réunions à la précédente session. Son sens politique et son expérience ont été un atout pour les travaux accomplis à la session.

Nous remercions et félicitons le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Secrétariat pour les efforts qu'ils déploient et que nous apprécions à leur juste valeur.

Nous avons suivi avec un vif intérêt la préparation de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement à laquelle nous participons activement. Après l'examen de nos résultats et l'identification des obstacles et des défis à surmonter nous serons mieux en mesure de nous acquitter de nos obligations. Il est certain que le succès remporté et les recommandations constructives

présentées encourageront les États Membres à progresser davantage à cet égard.

Nous tenons à souligner l'importance significative que revêt l'aide au développement pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la nécessité de maintenir cette aide en dépit de la situation actuelle marquée par des crises mondiales successives et les effets néfastes du fardeau accru de la dette étrangère sur les économies des pays en développement et leur aptitude à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je saisis l'occasion pour présenter à l'Assemblée un bref examen des récentes évolutions concernant mon pays, portant en particulier sur l'application de l'Accord de paix global signé en 2005 et qui a été l'objet d'une réunion de haut niveau sur le Soudan, qui s'est tenue il y a trois jours sur l'invitation du Secrétaire général et à laquelle ont participé un grand nombre de leaders et chefs d'État. Le communiqué final mentionne les cinq points positifs concernant l'application de l'Accord de paix et les mesures prises pour instaurer la paix au Darfour. Il mentionne également la tenue au Soudan en avril dernier d'élections publiques qui se sont déroulées dans une atmosphère tranquille et sereine. Les observateurs internationaux ont été témoins de la crédibilité et de l'intégrité du processus électoral.

Des mesures sont actuellement prises pour procéder au référendum dans le Sud-Soudan, qui offrira deux options : l'une pour l'unité, l'autre pour la séparation. Pour notre part, nous voulons que nos concitoyens du Sud puissent avoir leur mot à dire sans coercition et dans une atmosphère de liberté, d'intégrité et de transparence. Nous espérons également que l'unité sera le choix volontaire des citoyens du Sud-Soudan. Nous invitons donc toute la population à appuyer et à renforcer l'unité du Soudan et à participer à la surveillance du référendum. Nous félicitons également le Secrétaire général pour la décision qu'il a prise de demander à l'ex-Président de la Tanzanie, Benjamin Mkapa, de présider le groupe des Nations Unies chargé de surveiller le référendum.

Je rappelle également les mesures adoptées par mon gouvernement pour consolider la paix au Darfour, qui ont fait l'objet de plusieurs changements positifs en vue de continuer à promouvoir la normalisation de la situation. Une paix durable redonnerait au Darfour la vitalité qui lui a fait défaut ces dernières années en

raison des conflits attisés par la prolifération d'armes et par les interventions régionales et internationales. Les récentes évolutions positives ont permis la tenue d'élections partout dans le Darfour, qui ont aidé à y renforcer la légitimité et conduit à la création de nouvelles institutions.

Ces transformations positives, qui ont créé des conditions nouvelles sur le terrain, ont encouragé le Gouvernement à mettre au point une nouvelle stratégie pour le Darfour au sujet de laquelle nous avons eu de larges débats avec le peuple du Darfour au niveau individuel, collectif et institutionnel, et ce, avec toutes les forces politiques nationales. Des consultations ont également eu lieu sur le Darfour avec nos partenaires au processus de paix, avant tout avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le Groupe de haut niveau de l'Union africaine dirigé judicieusement et habilement par le Président Thabo Mbeki.

Nombre de nos partenaires au processus de paix et la communauté internationale ont également appuyé et encouragé cette stratégie. La nouvelle stratégie se fonde sur cinq éléments clefs : l'instauration de la sécurité; la promotion du développement; la réinstallation de personnes déplacées à l'intérieur et les personnes touchées par la guerre afin qu'elles puissent vivre dans la dignité; la préconisation d'une réconciliation interne qui permettrait de promouvoir la paix sociale; et la poursuite de négociations en vue de parvenir à un projet d'accord convenu avec le peuple du Darfour. Dans la stratégie, il est envisagé de compléter les négociations actuellement en cours à Doha grâce aux sincères efforts de l'État frère du Qatar et sous ses auspices.

En vue de réaliser les objectifs pour le développement de la stratégie, le Gouvernement prélèvera sur ses propres ressources la somme de 1,9 milliard de dollars répartie sur les quatre prochaines années afin de couvrir les coûts des projets de développement, montant qui s'ajoutera aux fonds que nous espérons obtenir de nos partenaires et des donateurs.

Le but de la stratégie est d'œuvrer étroitement avec la MINUAD, le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et le Conseil exécutif de l'Union africaine afin de faciliter et d'organiser des consultations avec le peuple du Darfour, d'universaliser la réconciliation et d'instaurer la justice pour tous via

des mécanismes nationaux en étroite consultation avec tous les secteurs de la société du Darfour.

Il convient de noter que la stratégie adopte une approche pratique pour l'exécution en se fondant sur deux piliers. Le premier est l'adoption de l'idée d'un partenariat. Dans ce contexte, le Gouvernement s'est efforcé d'établir des partenariats avec tous les États et organisations qui le souhaitent sur la base de la stratégie. Avant tout, parmi ces partenaires on trouve la MINUAD, l'ONU et ses institutions et organisations, le Conseil exécutif de l'Union africaine, l'Union africaine elle-même et ses institutions, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique.

Le deuxième pilier est le déploiement d'efforts spéciaux pour faire participer les citoyens du Darfour – en particulier les citoyens de base mais aussi les représentants élus, les organisations de la société civile et les personnes déplacées à l'intérieur afin que le centre de gravité du processus de paix reste proche de la société du Darfour. Les consignes pour la paix seront bien présentes dans la conscience de la population ce qui facilitera leur acceptation. Cette vision de paix a reçu un puissant élan à la suite des changements positifs qui sont intervenus dans notre relation avec le Tchad et des efforts vigoureux que nous avons déployés pour renforcer les relations régionales dans l'intérêt de la promotion de la paix au Soudan.

Afin de renforcer la stabilité dans les diverses régions du Soudan et d'éliminer la cause des conflits armés potentiels, en octobre 2006, le Gouvernement a conclu, dans la capitale de l'Érythrée, Asmara, un accord avec le Front oriental. L'accord offrait des arrangements de sécurité qui ont conduit à la paix et à la sécurité partout dans le territoire. Afin de renforcer nos efforts en vue d'appliquer l'accord, il a été convenu de convoquer une conférence internationale sur le développement et la reconstruction du Soudan oriental le 1^{er} décembre 2010, que l'État du Koweït a gracieusement offert d'accueillir. Les préparatifs pour la Conférence ont été entrepris conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque islamique de développement à Djeddah, le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe et la Banque arabe de développement en plus du Gouvernement soudanais. La Conférence focalisera son attention sur trois thèmes : infrastructures, services et investissements. De cette tribune je lance un appel aux États Membres pour qu'ils participent activement à cet

important forum dans le but d'instaurer la stabilité dans cette partie du Soudan.

Nous nous sommes engagés à lutter contre l'impunité, ce qui est le principe même de la justice internationale et qui n'admet pas la politisation, la discrimination ou la sélectivité. Cependant, la sélectivité et la politisation prévalent dans ce qu'on appelle la Cour pénale internationale, qui est devenue un instrument pour briser la volonté des peuples du tiers monde et leur imposer l'hégémonie. Nous avons tous été témoins des mesures hâtives prises pour assujettir un État non partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale à sa compétence et à sa juridiction, et c'est ainsi que les principes du droit international sont devenus victimes d'une intervention politique brutale et injuste.

Au cours des dernières années, le Soudan a progressé vers un règlement politique négocié avec les mouvements armés du sud, de l'est et de l'ouest. La participation de la Cour pénale internationale, dans ce contexte, met directement en danger le processus de règlement pacifique que le pays recherche. En conséquence, nous rejetons complètement cette intervention qui n'a pas de place dans le droit international, logique ou politique, et est totalement injustifiée.

Nous nous félicitons de la position de l'Union africaine et d'autres organisations régionales dont le Soudan est membre et de celle des pays attachés à la règle du droit international qui ont condamné et fermement rejeté les demandes de la Cour. En conséquence, nous demandons au Conseil de sécurité de revoir sa décision et de reprendre tout le dossier à la Cour. À la lumière de la réunion de haut niveau à laquelle ont participé tous les membres du Conseil de sécurité et beaucoup d'autres pays et du communiqué du Secrétaire général en date du 24 septembre louant les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour lutter contre l'impunité (voir SG/2165), le Conseil devrait confier le dossier dans son ensemble au système judiciaire du Soudan qui prendra une décision de justice conforme aux règles établies du droit international et de la législation nationale.

À la suite de la signature de l'Accord de paix global, nous espérons que la coopération de la communauté internationale sera à la mesure des nombreuses réalisations du Soudan. Nous espérons être inclus dans l'Initiative renforcée en faveur des pays

pauvres très endettés (PPTÉ) et recevoir de nouveau l'aide au développement qui nous fait tant défaut, de la même manière que les États sortant de conflits, comme cela ressort des recommandations et résolutions internationales. Cela devrait s'ajouter au traitement spécial dont le Soudan est en droit de bénéficier en tant que l'un des pays les moins développés.

De même, nous croyons que l'annonce par les créanciers de leur intention d'annuler les dettes étrangères du Soudan lèverait les incertitudes que suscitent le référendum au Sud-Soudan et les négociations entre les deux parties sur les accords qui seront conclus après le référendum. Nous demandons donc l'annulation des dettes du Soudan sur la base des critères qui sont appliqués aux autres pays africains les moins développés. Ce serait le moyen de lutter contre les courants qui conduisent à l'affrontement et à l'instabilité et qui nuisent au développement des pays en développement.

Le continent africain continue d'être victime des répercussions des crises économiques et financières mondiales ainsi que des effets néfastes du changement climatique, y compris ses conséquences sur le prix des produits alimentaires et de l'énergie. Cela a accru la pauvreté et la faim ainsi que les tensions sociales, les migrations, les déplacements, les conflits armés et l'incapacité des États africains, spécialement les pays en développement, à faire face aux conséquences humanitaires des catastrophes naturelles.

À cet égard, il est nécessaire d'inscrire en priorité à l'ordre du jour des Nations Unies, par le biais du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, les questions qui visent à améliorer le développement du continent; à renforcer la capacité des institutions de l'Afrique et de l'Union africaine à maintenir la paix; à modifier le financement de projets touchant le continent dont l'objectif est de combattre la pauvreté, la pandémie de sida et de paludisme; à renforcer l'aide humanitaire ainsi que les efforts que les États africains déploient pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

La question de la Palestine figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis des décennies mais le peuple palestinien continue de souffrir. Les Palestiniens sont déportés, déplacés, tués et éloignés de leur terre, malgré l'adoption par l'ONU de nombreuses résolutions qu'Israël refuse d'appliquer au mépris absolu de la volonté de la communauté internationale.

Nous exhortons Israël à appliquer toutes les résolutions internationales et de rendre les terres arabes qu'il occupe en Palestine, les hauteurs du Golan et le Liban. Un État indépendant palestinien est une juste demande et un droit légitime du peuple palestinien qu'appuient tous les peuples et pays épris de paix.

Nous demandons la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Nous soulignons que les États ont le droit d'acquérir la technologie nucléaire aux fins d'utilisations pacifiques et de régler leurs différends par le dialogue et la négociation. Nous soulignons également qu'il convient de cesser de se livrer à une propagande nuisible, de semer la peur, la panique et la tension dans la région.

Nous plaçons de grands espoirs dans le succès d'un consensus international sur les questions de l'environnement et du climat compte tenu des effets directs et graves que le changement climatique peut avoir sur la vie des populations de mon pays et sur la vie de nombreuses autres, comme le confirment les études préparées par des experts de l'Organisation et de ses institutions spécialisées. Cela a incité le Secrétaire général à attirer l'attention sur le lien étroit qui existe entre le changement climatique et certains conflits armés sur le continent africain et ailleurs, en particulier au Darfour.

Nous espérons donc que la proposition d'examiner la question du changement climatique sera couronnée de succès à la Conférence de Copenhague et que les pays développés feront des annonces de contributions tenant compte de leurs responsabilités historiques afin de rendre possible l'adoption de stratégies et de programmes définissant clairement les objectifs et les principes qui permettront de s'attaquer aux racines du changement climatique. Il faut espérer qu'ils feront des annonces de fonds suffisants partageant ainsi la responsabilité qui leur incombe de préserver la planète tout en respectant fidèlement les principes dont il a été convenu dans la Déclaration du Sommet Planète Terre, qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992.

M. Samuel Santos López (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

Je rappelle la louable attention que mon pays a accordée à la question de l'atténuation des effets du changement climatique à l'aide de nombreux programmes, plans, institutions ainsi d'une

sensibilisation renforcée à la gravité d'un problème qui touche de larges secteurs des populations. Cependant, cela demeure une obligation morale et une mission humanitaire qui exigent des efforts internationaux conjoints.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Soudan de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ali Osman Mohamed Taha, Vice-Président de la République du Soudan, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Orette Bruce Golding, Premier Ministre de la Jamaïque

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Jamaïque.

M. Orette Bruce Golding, Premier Ministre de la Jamaïque, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Orette Bruce Golding, Premier Ministre de la Jamaïque, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Golding (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter une fois encore M. Deiss de son accession au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, et à l'assurer qu'il peut compter sur nous pour coopérer pleinement aux ambitieux travaux dans lesquels nous sommes engagés. J'adresse également mes félicitations à M. Ali Treki qui a très judicieusement dirigé les travaux de l'Assemblée générale, à la soixante-quatrième session.

La Jamaïque est représentée ici en tant que Membre de cette grande institution. C'est la seule organisation de ce genre, où les pays du monde entier, qu'ils soient riches ou pauvres, grands ou petits, puissants ou faibles, siègent à la même table, unis par le principe de l'égalité de la souveraineté de tous les Membres.

En tant que leaders, nous avons le privilège d'être les gardiens du monde, d'être mandatés pour garantir aux peuples une existence juste et pacifique et pour leur permettre d'atteindre bonheur et prospérité. Nous venons ici avec des perspectives différentes, formés par nos propres expériences et les défis particuliers

auxquels nous avons à faire face. Cependant, nous avons reconnu depuis longtemps qu'aussi uniques que puissent paraître nos antécédents, nous sommes tous influencés par notre interdépendance.

Les effets du changement climatique montrent que nous vivons tous sous le même ciel. Les maladies qui peuvent éliminer des populations entières ne connaissent pas les frontières et n'exigent aucun permis d'entrée. Les catastrophes naturelles ne font aucune discrimination dans la sélection de leurs victimes. La crise financière de Wall Street n'a pas seulement bouleversé l'économie américaine; elle a ricoché à travers le monde touchant des millions de personnes qui ne savent pas même où se trouve Wall Street. Avec la technologie des communications, nous sommes tous voisins dans le même village car, quelle que soit l'étendue des océans qui nous séparent ou les continents où nous sommes dispersés, nous sommes tous influencés ou touchés, à tort ou à raison, par l'autre.

C'est dans ces points communs, dans cette interconnexion et cette interdépendance que, avec toutes nos ressemblances et notre diversité, nous puisons forces et faiblesses. Nous avons vu ces forces à l'œuvre et ce qu'elles peuvent accomplir, la différence positive qui est possible lorsque nous surmontons nos différences et que nous trouvons des buts communs pour prévenir les guerres et assurer la paix, sauvegarder les droits de l'homme et promouvoir le développement humain. Le plus souvent, nous utilisons nos faiblesses et nos échecs pour faire passer notre dénominateur commun du niveau le plus bas au niveau où le consensus peut être trouvé et l'action galvanisée.

On ne peut se permettre d'ignorer les cyniques qui estiment que nous devrions avoir fait plus au regard de ce qui reste à faire. Certains problèmes de l'âge d'or demeurent et de nouveaux défis émergent qui menacent de nuire à nos acquis. Nous refusons d'accepter que depuis 65 ans que nous existons il puisse encore y avoir 1,5 milliard – je dis bien 1,5 milliard – de personnes vivant dans la pauvreté et 1 milliard d'autres qui endurent les tiraillements de la faim.

Le terrain de jeu du monde n'est toujours pas nivelé parce que l'égalité de notre souveraineté ne cadre pas avec l'égalité des chances. Aujourd'hui, le réchauffement climatique, le terrorisme et le crime organisé transnational menacent la paix et la sécurité et freinent les progrès partout dans le monde.

L'ordre du jour chargé de la soixante-cinquième session traduit l'ampleur et la complexité des problèmes auxquels nous faisons face. Chacun aborde l'ordre du jour avec une perception différente des priorités. Il y a cependant quelques questions qui, en raison de l'ampleur de leurs implications, exigent de notre part une attention spéciale et urgente. Elles se manifestent dans l'austère réalité de notre existence : 20 % de la population mondiale se partagent 75 % du revenu mondial alors que 15 % vivent avec moins de 1 % du revenu mondial. Nous sommes ici tous égaux, mais une fois de retour dans nos foyers certains seront nettement plus égaux que d'autres.

Il est aisé d'accuser les injustices d'un passé lointain, le néocolonialisme d'un passé plus récent ou le consensus actuel de Washington. Tout cela n'est qu'un chapitre de l'histoire.

Les pays en développement qui se débattent avec la pauvreté et le sous-développement doivent accepter une part de responsabilité. Nous devons reconnaître que beaucoup pourrait et devrait être fait par nous-mêmes. Chacun d'entre nous doit adopter et poursuivre avec détermination les politiques économiques et sociales appropriées et appliquer les bonnes pratiques de gouvernance. Il faut être prêt à prendre des décisions difficiles mais souvent nécessaires pour aider nos peuples à progresser et ne jamais oublier les sacrifices que nous leur demandons de consentir. C'est à juste titre que le Président Obama a déclaré mercredi dernier à la Réunion plénière de haut niveau (voir A/65/PV.9) que chacun d'entre nous doit assumer le leadership de ses propres transformations quand bien même elles exigent l'aide de la communauté internationale.

Le système financier international actuel et les accords multilatéraux sur le commerce ne nous permettront pas de redresser ces déséquilibres. Ils ne l'ont pas permis à ce jour et il est improbable qu'ils le permettent à l'avenir. Les forces du marché et la compétitivité sont indispensables au développement économique, mais le nouveau millénaire ne peut se définir en termes de survie des plus adaptés. C'est à nous de faire le nécessaire pour aider les faibles à devenir plus forts afin que leur sort ne se limite pas à survivre mais qu'il leur permette également de prospérer.

Depuis plus d'une décennie nous essayons de conclure le Cycle de Doha afin de mettre en place un

régime qui facilite l'expansion du commerce, essentielle à l'accroissement de la prospérité mondiale. Redresser les tendances du commerce international est nécessaire pour relancer et soutenir la croissance économique mondiale. Le simple bon sens nous fait comprendre que si une des parties du monde ne peut augmenter ses exportations vers l'autre, ses importations en provenance de cette autre partie du monde ne pourront augmenter. Pendant un temps cela lui sera possible en empruntant à cette autre partie du monde de quoi régler ses importations, mais c'est une bulle qui finira par éclater. Nombre de pays ont vu la bulle éclater pendant les dernières crises.

Nous insistons sur le fait que Doha doit inclure une dimension de développement afin de susciter la compétitivité et renforcer la capacité des pays dont les exportations sont faibles et proposer un traitement spécial et différentiel qui tienne compte des divers niveaux de développement des pays et de leur économie ainsi que de leurs vulnérabilités. Cela crée un système donnant-donnant : plus d'exportations de la part des pays en développement signifie plus d'emplois pour leurs populations et plus de demandes d'importations de la part d'autres pays.

Aucun effort ne doit être épargné pour terminer le Cycle de Doha dans cet esprit et les gains déjà retirés par les pays en développement des premières négociations doivent être maintenus. La crise financière mondiale a exposé les faiblesses de la gouvernance du système financier international, faiblesses qu'ont aggravé les changements dans le paysage mondial et les ajustements du centre de gravité de l'économie mondiale.

Les réformes des institutions financières internationales sont nécessaires si l'on veut améliorer les normes de l'efficacité et de la justification des fonds ainsi que la création de structures démocratiques pouvant permettre aux pays en développement de se faire mieux entendre.

Dans le même esprit, nous nous félicitons de la création du Groupe des Vingt qui détermine les décisions à prendre concernant l'économie mondiale et lui demandons instamment de créer un mécanisme qui refléterait les vues du monde en développement sous un angle plus large. Il est également important d'établir avec l'ONU des relations de travail plus étroites de nature à compléter le rôle qu'elles jouent dans le

domaine du développement économique, conformément à la Charte.

Nous demandons également aux institutions multilatérales de dépasser ce qui est devenu le principal objectif : garantir la sûreté du système international des paiements. L'aide financière fournie à de nombreux pays pendant cette période de tension, aussi nécessaire et bienvenue soit-elle, est enracinée dans des politiques contradictoires conçues pour renforcer et stabiliser une situation au prix d'un accroissement de la pauvreté et d'une désorganisation sociale.

La leçon tirée de l'expérience du passé a été dure. Les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se réduisent et notre aptitude à rebondir à la suite des crises mondiales est entamée. Une nouvelle pensée énergique est nécessaire, une pensée qui place le développement au centre de l'intervention multilatérale. Des sacrifices seront nécessaires, mais faisons de ces sacrifices un investissement dans notre avenir, et non pas un simple outil pour régler notre dilemme actuel.

Il est également décevant de voir que le sommet du changement climatique à Copenhague n'est pas parvenu à un consensus sur l'atténuation et l'adaptation des stratégies. En dépit du fait que l'Accord de Copenhague n'a pu déboucher sur un accord global, on pouvait espérer que, néanmoins, il imprimerait un élan politique aux négociations en ouvrant la voie à un accord contraignant au cours de la deuxième période, conformément au Protocole de Kyoto. Il faut espérer que la réunion de Cancún en novembre et décembre fera avancer le processus qui pourrait nous mener à un accord contraignant et global dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et la feuille de route de Bali.

Avec ses pays membres, qui sont au nombre des plus vulnérables face au réchauffement mondial, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et ses partenaires de l'Alliance des petits États insulaires continueront à défendre la stabilisation à long terme de la concentration des gaz à effet de serre à hauteur de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Le seuil de 2 °C préconisé par certains serait catastrophique pour les pays de notre région et les petits États insulaires de faible élévation en général, et nous demandons à tous nos partenaires de s'unir pour recommander une température-seuil permettant de

préservé la viabilité de la plupart des pays les plus vulnérables – comme on l’a souligné il y a quelques jours au cours de l’examen quinquennal de la Stratégie de Maurice. L’engagement pris par les pays développés de verser 30 milliards de dollars à un nouveau fonds en vue d’aider les pays en développement à améliorer les stratégies d’atténuation et d’adaptation au cours des deux années à venir offre l’occasion de faire mentir les cyniques et de montrer que lorsque nous parlons, nous disons ce que nous pensons et pensons ce que nous disons.

La catastrophe sismique survenue en Haïti en janvier dernier et les récentes inondations désastreuses survenues au Pakistan sont là pour nous rappeler la vulnérabilité accrue de nombreux pays et régions face aux catastrophes naturelles. Nous avons été atterrés par l’immensité des conséquences de ces catastrophes et attristés par les pertes en vies humaines, les souffrances et les destructions des biens et des infrastructures qu’elles ont causées. Nous exprimons notre solidarité aux Gouvernements et aux populations d’Haïti et du Pakistan.

La reconstruction d’Haïti est la principale priorité de la CARICOM. Nous remercions la communauté internationale de s’être engagée au nom de 57 pays donateurs et d’organisations d’y contribuer à hauteur de près de 10 milliards de dollars. Cependant, il est urgent que les actions soient suivies d’effet et il convient en particulier de renforcer la capacité des institutions haïtiennes à entreprendre l’immense tâche qui les attend. Le peuple haïtien souffre trop et depuis trop longtemps. Il est de notre devoir de l’aider à prendre un nouveau départ et à s’engager sur la voie du progrès et du développement durables. Il convient de souligner l’importance du rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti dans les efforts faits pour créer un environnement de nature à garantir au peuple haïtien un avenir durable.

Le danger que font peser sur la paix et la sécurité internationales le terrorisme nucléaire et la prolifération nucléaire est une question qui demeure en tête des préoccupations relatives à la sécurité internationale. Nous sommes encouragés par les résultats de la Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui s’est tenue en juin dernier et qui s’est penchée sur les mesures à prendre pour créer un monde exempt d’armes nucléaires et renforcer le régime de non-prolifération. Il est certain que le

nouveau Traité START, signé entre la Russie et les États-Unis d’Amérique en avril dernier, est une contribution positive. Nous attendons avec impatience la ratification et l’entrée en vigueur de ce traité conclu entre ces deux États qui, ensemble, possèdent plus de 90 % de l’arsenal nucléaire mondial. La suite qu’ils lui donneront et l’engagement qu’ils ont pris d’œuvrer avec une plus grande transparence dans les nouvelles réductions contribueront à nous conforter dans l’espoir d’un éventuel désarmement nucléaire.

La reprise des pourparlers entre Israël et la Palestine est également encourageante. Elle renouvelle l’espoir d’une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient, une paix qui garantisse la sécurité d’Israël et la reconnaissance indiscutable de l’État palestinien. Nous exhortons les deux parties à faire en sorte que cet espoir renouvelé ne se transforme en désespoir.

L’Amérique latine et les Caraïbes font face à une double menace : celle du commerce illicite des stupéfiants et celle du commerce illicite des armes légères. Les frontières ouvertes des Caraïbes offrent une voie facile pour le transbordement entre les principales sources et destinations des drogues illicites. Le crime et la violence menacent gravement le développement national, car ils créent l’instabilité et nous obligent à puiser dans nos faibles ressources pour s’attaquer à ce fléau.

La Jamaïque a adopté une démarche multiforme pour s’attaquer au crime et à la violence, en recourant non seulement à l’application des lois mais également à une stratégie d’intervention sociale et à des initiatives de transformation sociale afin de créer de nouvelles possibilités et de susciter l’espoir, en particulier parmi les jeunes qui peuvent plus facilement être recrutés par des entreprises criminelles ou tentés de s’y joindre.

Cependant, nous ne pouvons lutter seuls. La nature transnationale du crime organisé exige une collaboration qui débordé les frontières aux niveaux bilatéral, régional et international si l’on veut combattre le commerce illicite et s’attaquer avec une énergie égale aux trois aspects – offre, transit et demande – du commerce illicite international des stupéfiants. La récente réunion de haut niveau sur la criminalité transnationale organisée et la quatrième Réunion biennale des États sur les armes légères et de petit calibre ont été déterminantes car elles ont souligné qu’il était nécessaire d’appliquer des mesures

permettant de réduire la menace croissante. Ces mesures seraient renforcées par la conclusion d'un traité juridiquement contraignant permettant de réduire le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et nous exhortons l'ONU à aborder cette question préoccupante avec toute l'urgence qu'elle mérite.

Les institutions internationales ne peuvent conserver leur légitimité si elles ne s'adaptent pas aux changements et à la nouvelle configuration de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité ne peut être soustrait à ce processus. Sa réforme fondamentale est indispensable à un examen des déséquilibres existant dans la structure actuelle des pouvoirs du Conseil et pour garantir l'expansion des deux catégories de membres afin que sa composition reflète correctement les réalités du monde contemporain.

En ce qui concerne la progression des discussions sur un large dispositif cohérent, nous convenons qu'il est nécessaire d'améliorer les opérations des Nations Unies au niveau des pays afin de garantir que le système peut répondre adéquatement aux besoins des pays destinataires et empêcher l'imposition inutile de conditionnalités indues. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création de l'Entité des Nations Unies sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et nous félicitons l'ex-Présidente du Chili, M^{me} Michelle Bachelet, de sa nomination à la direction d'ONU-Femmes. Je suis certain que sous sa direction d'importants progrès seront réalisés et qu'il sera possible d'atteindre les objectifs relatifs à l'égalité des sexes et satisfaire les besoins particuliers des femmes et des jeunes filles partout dans le monde.

On ne doit pas être prisonnier du passé. Cependant en considérant l'avenir on ne peut méconnaître les expériences qui ont façonné les conditions qui sont les nôtres actuellement. Le commerce transatlantique des esclaves dont ont été victimes des millions d'Africains fait partie de cette époque. Les États de la CARICOM se félicitent donc de voir que leur initiative d'ériger un mémorial en l'honneur des victimes de l'esclavage a reçu l'approbation de la communauté des Nations Unies, conformément au mandat confié en 2001 à la Conférence mondiale contre le racisme. Nous saluons l'UNESCO pour la décision qu'elle a prise de lancer

un appel d'offres international concernant l'architecture de ce monument.

La Jamaïque réaffirme sa confiance dans l'ONU, instance indispensable pour nos délibérations collectives dont l'objectif est d'examiner les principaux problèmes auxquels fait face notre monde. On peut être fier de nos réalisations, mais on ne doit jamais oublier que notre mission n'est toujours pas achevée. On ne doit jamais perdre patience, même lorsque la frustration s'installe. L'impatience ressentie doit se transformer en une énergie renouvelée. La responsabilité nous a été confiée d'instaurer un monde meilleur pour toute l'humanité qui pourrait y vivre, y prospérer et s'y épanouir. C'est ce qu'elle espère de nous. C'est ce qu'elle mérite et aucun effort ne doit être épargné pour répondre à ses espoirs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Jamaïque de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Orette Bruce Golding, Premier Ministre de la Jamaïque, est escorté de la tribune.

Allocution de Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Malaisie.

Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Dato' Razak (*Malaisie*) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes très chaleureuses félicitations à M. Deiss pour son élection au poste de Président. Je suis certain que sous sa direction judicieuse les travaux de la soixante-cinquième session seront menés à bien. La Malaisie lui apportera son soutien.

Je tiens à réaffirmer le soutien inébranlable de la Malaisie à l'ONU et aux principes multilatéraux,

fondés sur le droit international, qu'elles incarnent. Je renouvelle l'engagement pris par la Malaisie de participer pleinement aux efforts collectifs, convaincue que toutes les nations, grandes ou petites, riches ou pauvres, puissantes ou faibles, ont une responsabilité commune : œuvrer à l'instauration d'un monde meilleur.

Je suis convaincu que pour instaurer un monde meilleur pour les générations futures il est nécessaire de prendre en compte les réalités d'aujourd'hui et de tirer les leçons d'hier.

Au nombre des plus importants problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui il y a celui qui nécessite un examen collectif, à savoir instaurer une paix juste, équitable et durable – non pas une paix pour quelques années, mais une paix permanente. Il est impérieux que cette paix soit instaurée sur la base d'un engagement volontaire et non pas imposée par des moyens allant de l'hégémonie à la peur et à la coercition. Une telle paix n'est possible que si nous nous engageons tous dans un dialogue, animés d'un esprit positif. Ces débats contribueraient à créer une entente plus profonde et à susciter parmi nous estime et respect dans notre détermination à parvenir à un monde meilleur pour tous les citoyens du monde.

En tant qu'organisation du commerce, l'Organisation mondiale du commerce, demeure adaptée au climat économique d'aujourd'hui. La Malaisie est convaincue que le Cycle de Doha doit revenir à son objectif initial : garantir un commerce libre, équitable et juste. Joignons nos efforts et focalisons notre attention sur le moyen de faire avancer le processus et de renforcer les progrès et les réalisations actuelles. Il est urgent d'en terminer avec cette question dès que possible.

Depuis l'adoption il y a une décennie des objectifs du Millénaire pour le développement qui, en le galvanisant, avait amené le monde à prendre une mesure collective, on note un manque d'efforts communs pour améliorer le sort de l'humanité. L'occasion manquée l'année dernière à la réunion sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Copenhague, doit sonner le réveil pour chacun de nous. Il est nécessaire de combler le fossé en examinant et en réglant la question du changement climatique, qui nuit à la vie et aux moyens de subsistance des peuples du monde en attendant de nuire aux générations futures.

Le 7 juin 2010, le Parlement malaisien a adopté à l'unanimité une résolution condamnant l'attaque perpétrée par Israël contre un convoi humanitaire dans les eaux internationales. Cette résolution se fondait sur des motifs humanitaires et demandait que les Palestiniens se voient accorder leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi les membres du Parlement, nonobstant leur alignement politique, se sont unis pour l'appuyer sans réserve. Nous réaffirmons aujourd'hui notre solidarité et notre sympathie au peuple turc, notamment aux familles endeuillées pour la perte tragique de leurs proches.

La Malaisie comprend qu'il convient de laisser le système multilatéral fonctionner. C'est avec plaisir que nous avons accueilli l'annonce de la création d'une commission d'enquête des Nations Unies sur cet incident et de la mission internationale d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme. Nous nous félicitons des faits rapportés par la mission internationale indépendante d'établissement des faits dans son rapport (A/HRC/15/21) selon lequel la conduite des militaires et autres personnels israéliens à l'égard des passagers de la flottille était disproportionnée, que l'ampleur des moyens utilisés n'était pas nécessaire et qu'ils avaient fait preuve d'une incroyable violence. Cette attaque inhumaine constitue une grave violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Pour le Parlement malaisien les faits rapportés sont fondés.

Nous attendons maintenant d'avoir connaissance des travaux complets de la commission d'enquête. Nous voulons voir les responsables de ces attaques traduits en justice et une compensation adéquate versée aux victimes innocentes de l'attaque. Nous voulons que les Nations Unies agissent d'une façon juste et décisive, sans peur ni faveur, afin de montrer qu'il est donné suite comme il convient à la transgression flagrante du droit international et que justice est faite comme elle le doit.

En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, la Malaisie est encouragée par les évolutions récentes, en particulier par le rôle actif joué par l'Administration Obama et le Quatuor dans la recherche d'une solution globale et durable, une solution non seulement pour le problème entre la Palestine et Israël mais également pour l'ensemble de la région. Nous nous félicitons de l'initiative récente des États-Unis qui proposent d'accueillir les pourparlers directs de paix entre la Palestine et Israël.

Nous invitons toutes les parties à appuyer, sans laisser leur esprit être détourné de la question, ces efforts en vue de créer deux États souverains, vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. À cette fin, les conditions préalables suivantes doivent être examinées.

Premièrement, Israël doit tenir compte des grands espoirs de la communauté internationale de mettre un terme à ce conflit de longue date. Nous invitons les États-Unis et les autres membres du Quatuor à convaincre Israël d'arrêter la construction de nouvelles implantations en Cisjordanie et à Jérusalem.

Deuxièmement, les efforts de réconciliation doivent porter fruit. Une unité politique des Palestiniens est décisive pour faire avancer le processus de paix et reconstruire la bande de Gaza.

Troisièmement, les deux parties doivent s'abstenir de recourir à la violence et garantir la protection des civils et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Tout en redoublant d'efforts pour promouvoir la paix et l'harmonie internationales, nous nous préoccupons de la tendance accrue dans certaines parties du monde à perpétuer, voire à attiser l'islamophobie. Les tentatives de diaboliser l'Islam offensent le milliard et demi d'adeptes de la religion. Elles creusent la division entre les musulmans et l'Occident.

Le vrai problème n'est pas entre les musulmans et les non-musulmans, mais entre les modérés et les extrémistes de toutes les religions, que ce soit l'islam, la chrétienté ou Jérusalem. Toutes les religions ont par mégarde permis aux voix haineuses minoritaires de couvrir les nombreuses voix de la raison et du bon sens. J'invite donc chacun d'entre nous à constituer un mouvement mondial et à s'efforcer ensemble de combattre et de marginaliser les extrémistes qui tiennent le monde en otage avec leur bigoterie et leurs distorsions. Nous devons – je répète, devons – d'urgence réclamer l'essentiel des hautes valeurs morales dont nous avons été privés. Nous devons préférer la modération à l'extrémisme. Nous devons préférer la négociation à l'affrontement. Nous devons choisir d'œuvrer ensemble et non les uns contre les autres, et nous devons accorder une priorité absolue à nos efforts, car le temps ne travaille pas pour nous.

À cet égard, nous sommes encouragés par le fait qu'un groupe de chrétiens évangéliques aux États-Unis s'emploie sans relâche à empêcher que se concrétise la menace de brûler le Coran en arguant de façon convaincante qu'il n'est pas chrétien de vouloir brûler le Coran. C'est un exemple clair de ce qui peut être réalisé lorsque les modérés des divers cultes s'élèvent contre les extrémistes qui tentent de détourner les valeurs universelles de nos religions.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Nous félicitons le Président Obama et le Maire de New York, M. Bloomberg, d'avoir pris position en confirmant les droits de ceux qui souscrivent au projet de construction de la Cordoba House à proximité du World Trade Center. Ce projet comprendra une mosquée et un centre ouvert à toutes les religions et à tous. Nous sommes pour les objectifs de l'Initiative Cordoba, organisation qui focalise son attention sur la promotion de la paix, la compréhension et la modération, à la fois entre musulmans et non-musulmans et à l'intérieur de la communauté musulmane.

Tous les pays doivent encourager et appuyer les initiatives dont l'objectif est de promouvoir le respect mutuel et la coexistence pacifique et de rejeter les extrémistes qui nous divisent sur tous les problèmes, lesquels, dans le passé, ont été la cause d'une misère et d'une haine indescriptibles.

Qu'il me soit permis de parler de l'expérience de mon pays dans la gestion des problèmes de la diversité. La Malaisie est une société multiraciale, multiconfessionnelle, multiculturelle et démocratique qui a bénéficié d'une interaction et d'une synergie positives entre les diverses communautés. Les mosquées, les temples, les églises et autres lieux de culte coexistent harmonieusement. Bien que l'islam soit la religion officielle, nous honorons les autres religions – bouddhisme, chrétienté et hindouisme – en décrétant jours fériés leurs manifestations religieuses et culturelles et en les célébrant en tant qu'événement national. C'est cet équilibre qui favorise la modération ou ce qu'on appelle « wasatiyyah » dans la tradition islamique de justice mutuelle.

La Malaisie est à la croisée géographique des principales civilisations et religions du monde. Nous sommes donc bien placés pour renforcer l'entente, l'harmonie et la tolérance religieuses. Pour renforcer encore le processus d'unité nationale, j'ai présenté une philosophie connue comme Une Malaisie. Une

Malaisie est une vision d'un renouveau et d'un rajeunissement pour rassembler tout notre peuple dans une relation juste et harmonieuse. Une Malaisie préconise l'acceptation de la diversité en tant que source d'une plus grande unité. Nous célébrons notre société multiethnique et multireligieuse pour parvenir à une force et à une harmonie stratégiques.

Il est temps pour les modérés de tous les pays et de toutes les religions de revenir à l'essentiel, de reprendre l'agenda de la paix et du pragmatisme et de marginaliser les extrémistes. Le mouvement mondial des modérés nous retient de sombrer dans l'abîme du désespoir et de la dépravation. C'est l'occasion de fournir un leadership si nécessaire, de susciter l'espoir et de restaurer la dignité de tous. Animés d'une plus grande volonté et d'une détermination collective, nous pourrions construire un monde plus pacifique, plus sûr et plus juste.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Malaisie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Josaia V. Bainimarama, Premier Ministre et commandant des forces militaires de la République des îles Fidji

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et commandant des forces militaires de la République des îles Fidji.

M. Josaia V. Bainimarama, Premier Ministre et commandant des forces militaires de la République des îles Fidji, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Josaia V. Bainimarama, Premier Ministre et commandant des forces militaires de la République des îles Fidji, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Bainimarama (Fidji) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser et à adresser à l'Assemblée les chaleureuses félicitations du Gouvernement et du peuple des îles Fidji. Je saisis l'occasion pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-

cinquième session et pour rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Treki.

Comme je l'ai souligné l'année dernière dans mon allocution (voir A/64/PV.10), les Fidji et leur peuple, grâce au Cadre stratégique sur le changement climatique, ont pu emprunter la voie d'une réforme structurelle pour moderniser et libéraliser leur économie et être plus en phase avec l'environnement mondial d'aujourd'hui. Par ailleurs, le Gouvernement des îles Fidji a réorganisé sa politique étrangère. L'orientation donnée à cette nouvelle politique étrangère se fonde sur une approche philosophique, à savoir que tout en déterminant nos propres destinées en tant qu'États souverains, nous devons œuvrer en collaboration avec tous les États Membres pour offrir au monde une paix durable et une justice fonctionnelle, et pour tous dignité et respect.

Cependant, ces objectifs ne peuvent être atteints et ces nobles principes vraiment appliqués si nous nous en remettons simplement à des influences politiques ou à des alignements prédéterminés. On doit se préparer à élargir nos relations internationales et pas simplement souscrire à un vote en bloc. Il faut évaluer chaque question et prendre une décision selon ses particularités. Il faut décider de chaque question sur la base de l'égalité, d'une justice fonctionnelle et du droit international. C'est ce que nous devons garder à l'esprit. Cette approche pourra déboucher sur la création d'un système plus juste et équitable pour tous les Fidjiens.

Cet important changement dans l'orientation de la politique étrangère annonce la mondialisation et la maturité des Fidjiens et montre leur intention d'être au nombre des bons citoyens engagés. En conséquence, au cours des dernières années, les Fidji ont formalisé leurs relations diplomatiques avec de nombreux pays avec lesquels elles n'avaient auparavant aucun lien. Qui plus est, les Fidji ont demandé à devenir membre du Mouvement des non-alignés. L'élargissement de notre engagement au reste du monde a trouvé un nouvel élan à Abu Dhabi en juin, lorsque, à l'invitation de la Ligue arabe, un sommet a eu lieu entre les petits États insulaires du Pacifique et les pays membres de la Ligue, accueilli par les Émirats arabes unis.

Cette volonté d'être un bon citoyen mondial a encore été renforcée par l'attachement du Gouvernement fidjien à l'ONU et les organisations qui lui sont affiliées et leurs secrétariats. Le meilleur

exemple de cet attachement est la contribution à long terme des Fidji aux missions de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Des soldats fidjiens, hommes et femmes, servent actuellement dans les missions de paix en Iraq, dans le Sud-Soudan, au Libéria, au Darfour et au Timor-Leste. Mon pays rend hommage à l'altruisme des Casques bleus et de tous ceux qui participent ou ont participé à la consolidation de la paix dans les régions troublées du monde. Nous rendons un hommage particulier à ceux qui ont consenti l'ultime sacrifice à la cause du maintien de la paix.

Au sujet de la paix et de la sécurité, les Fidji s'enorgueillissent d'avoir été parmi les États Membres qui, en 2006, ont voté pour la conclusion en 2012 d'un solide traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes. Nous restons attachés aux efforts déployés par les Nations Unies pour interdire le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Les Fidji qui l'ont ratifiée considèrent la Convention sur les armes à sous-munitions comme une évolution bienvenue vers l'humanitarisme et le désarmement international. Elles restent également attachées aux mesures qui sont prises au niveau international contre le terrorisme.

En ce qui concerne le règlement des différends territoriaux et de souveraineté, les Fidji appuient les efforts déployés au niveau international en vue d'un règlement pacifique par le biais d'un véritable dialogue. Nous nous félicitons de la reprise de négociations directes entre les dirigeants d'Israël et ceux de Palestine et espérons qu'elles seront couronnées de succès.

Les Fidji sont un membre actif de la Commission questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Après avoir participé cette année au Sommet des chefs de gouvernement du Groupe des pays mélanésiens fers de lance en Nouvelle-Calédonie, la délégation des Fidji s'est portée auteur de la résolution 2010 de la Quatrième Commission sur la Nouvelle-Calédonie. Nous exhortons toutes les parties concernées à ne négliger aucun effort pour faire progresser les dispositions de l'Accord de Nouméa.

Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement fidjien a procédé à divers changements juridiques qui ont modernisé sa législation concernant l'égalité des sexes et l'égalité sociale, et qui, de plus, garantissent le

respect des conventions internationales. Ces changements comprennent une loi pénale qui élimine les règles archaïques relatives aux jugements d'affaires de viols. Nous avons mis en œuvre pour la première fois une loi contre les violences familiales conformément aux obligations internationales qui nous incombent de protéger le bien-être des femmes et des enfants. Nous disposons maintenant d'une loi relative au bien-être des enfants, aux termes de laquelle toute violence faite aux enfants ou toute circonstance qui pourrait laisser suspecter une maltraitance de mineurs doivent être signalées. Ces dispositions législatives et autres nouvelles lois nous aident à respecter le Statut de Rome en reconnaissant les crimes contre l'humanité et en les incorporant dans la législation nationale. Les Fidji étaient présentes en juin à la Conférence de révision du Statut de Rome, qui a eu lieu en Ouganda, et elles appuient évidemment les travaux de la Cour pénale internationale. Les réformes apportées à notre législation ont permis au Gouvernement de se conformer aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elles viennent également renforcer les efforts qu'elles déploient pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je tiens à réaffirmer les points importants soulevés au sommet portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement et à la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires. J'ai soulevé ces points en qualité de Membre de l'ONU de la catégorie des petits États insulaires en développement. En dépit des efforts considérables qu'ils déploient au plan national en coopération avec la communauté internationale, les petits États insulaires en développement n'obtiennent que peu de résultats dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. J'ajouterai que les Fidji et nos partenaires de développement vont examiner les domaines qui génèrent des résultats et ceux où les efforts ont été sans effet. Ils doivent également se pencher sur la question de savoir comment identifier les priorités spécifiques à un pays afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

La menace du changement climatique, en particulier l'élévation du niveau de la mer, continue de

planer. Tandis que certains d'entre nous sont plus vulnérables que d'autres, nous devons travailler ensemble en tant que famille internationale responsable pour atténuer les effets néfastes de ce phénomène mondial. Dans ce contexte, je réitère l'appel commun lancé par les petits États insulaires en développement, à savoir que le financement accéléré promis par la communauté internationale pour financer les mesures qu'exigent l'adaptation et l'atténuation du changement climatique doit être versé sans délai.

Au nom des petits États insulaires en développement, les Fidji s'engagent à élargir au sein du système des Nations Unies la représentation des pays insulaires du Pacifique, l'objectif étant d'augmenter le nombre de ressortissants des îles du Pacifique employés au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et dans les organisations qui lui sont affiliées.

J'ajouterai que les Fidji jouent un rôle important dans l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il y a seulement quelques jours que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a accepté le rapport sur la numérisation, y compris l'accessibilité aux larges bandes de fréquences. Dans ce domaine, les Fidji ont pris l'initiative d'accéder aux technologies de l'information et des communications et de les améliorer. Cela comprend le processus de finalisation d'une politique nationale sur des larges bandes de fréquences et la gestion du spectre. Nous félicitons donc le Secrétaire général de son initiative à cet égard et l'invitons à examiner attentivement le rapport et à imprimer un élan au niveau mondial par l'intermédiaire de l'ONU aux questions qu'il traite. Une amélioration de la technologie et la création de e-access offriront les moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de rendre meilleure la vie de nos citoyens.

Les obligations océaniques des Fidji, l'un des pays signataires et fondateurs de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, sont au cœur de leur politique étrangère. En conséquence, nous nous conformons au régime juridique de la zone économique exclusive qui englobe les droits souverains et attendons des autres États Membres qu'ils y adhèrent.

Cette année, Année internationale de la biodiversité, nous exhortons l'Autorité internationale des fonds marins à veiller à l'intégrité des fonds marins. Dans ce contexte, l'un des plus grands défis

que doivent relever les petits États insulaires en développement du Pacifique est celui que pose la conservation effective des stocks de poissons dans l'océan Pacifique. Ces stocks sont déterminants pour notre subsistance et nos économies. Les pays qui se livrent à une surexploitation des stocks de poissons doivent savoir que cette pratique est intenable. En tant que propriétaires, investisseurs et exploitants, nous suivons et adhérons au droit international et prenons les mesures pour maintenir les stocks à un niveau répondant aux intérêts de tous.

Il convient de souligner qu'un dialogue cohérent est essentiel – dans nos pays respectifs, dans nos régions respectives et dans l'ensemble du monde. La recherche de résolutions et de solutions par le dialogue est la voie à suivre. Dans un véritable esprit de coopération internationale, nous devons constamment, en tant qu'États souverains de notre communauté des nations, promouvoir et maintenir des relations fondées sur le respect et l'égalité. Il nous appartient également de prendre des décisions sur des problèmes et des questions dont l'Assemblée est saisie en nous fondant sur les particularités de chacun, la justice et le droit international.

Une fois encore, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection et vous souhaite plein succès dans vos travaux à la présente session de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République des Îles Fidji de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Josai V. Bainimarama, Premier Ministre et commandant des forces militaires de la République des Îles Fidji, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho.

M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction

publique du Royaume du Lesotho, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Mosisili (Lesotho) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection tout à fait justifiée au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Votre carrière en qualité de dirigeant et de diplomate n'est pas à souligner. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation tout au long de votre présidence. Je félicite également votre prédécesseur, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, de la façon brillante dont il a conduit les travaux de la soixante-quatrième session.

Le choix du thème de cette session de l'Assemblée générale « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale » n'est pas seulement approprié mais il est une source d'inspiration. L'ONU est née de la détermination de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Elle a été motivée par le désir de préserver à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, la primauté du droit et, enfin mais surtout, de favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Tout au long des 65 dernières années, cette Assemblée de nations s'est réunie ici tous les ans dans l'espoir de faire appliquer les nobles idéaux des Nations Unies. Cependant, depuis 65 ans, la réalisation de ces idéaux nous échappe. Les questions de l'unilatéralisme et de la guerre restent à l'ordre du jour. Le mépris pour le droit international, les inégalités économiques, l'injustice et la suppression des libertés fondamentales sont autant de problèmes auxquels nous faisons déjà face il y a 65 ans. À cela, s'ajoutent le changement climatique, les crises économiques et financières, le terrorisme et l'intolérance religieuse. Inutile de mentionner que de tels problèmes renforcent les menaces à la stabilité du monde et à la paix et à la sécurité internationales.

Les événements survenus au cours de la première décennie du millénaire est une leçon que chacun d'entre nous doit apprendre et retenir. Nous avons tiré une leçon de la futilité de l'unilatéralisme, de

l'intolérance et de la guerre, et avons appris que l'égoïsme dans les relations mondiales est suicidaire. Nous avons appris que si notre planète et ses habitants veulent survivre il faut se tourner vers la prise de décisions collectives et le développement inclusif. Ces leçons nous ont appris que l'humanité devait se détourner du chemin qui mène à sa propre destruction. La route vers la paix et la stabilité est connue de nous tous, et cependant nous continuons de nous perdre dans le désert de l'instabilité et de la pauvreté tout simplement parce que nous sommes aveuglés par des arrière-pensées.

Si nous tirons les leçons de la dernière décennie, il nous faut reconnaître que la guerre est brutale, destructrice et inacceptable. Les pères fondateurs de l'ONU avaient raison d'affirmer que les Nations Unies étaient au centre des prises de décisions et de la gouvernance mondiales. Il faut admettre que de grandes injustices sont commises à notre époque et que les droits de l'homme sont foulés aux pieds tandis que nous restons silencieux.

À cet égard, depuis des décennies les peuples du Sahara occidental, de Cuba et de la Palestine lancent des appels à cette instance pour qu'elle les aide à mettre fin aux injustices, aux humiliations et aux atrocités dont ils sont victimes du fait du colonialisme, des blocus économiques unilatéraux et d'une occupation impitoyable. Aujourd'hui même, les peuples de ces pays continuent de lancer des appels. Ils nous appellent à l'aide. Les écouteriez-vous et leur répondrez-vous ou regarderez-vous ailleurs? Il est certain qu'on ne peut à la fois permettre l'injustice et espérer la paix. Une paix durable ne peut se fonder que sur la justice et la protection des libertés fondamentales de tous.

J'ajouterais que le Zimbabwe doit être libéré des sanctions unilatérales qui lui sont appliquées alors que son peuple œuvre avec un gouvernement uni en vue de déterminer son avenir et de choisir ses dirigeants. En ce qui concerne Madagascar, des intérêts externes ne doivent pas prévaloir sur l'aspiration de son peuple à la démocratie et à la stabilité dans leur pays.

La Somalie est une plaie sur le continent africain. Répondons à l'appel que le Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie a lancé il y a quelques jours à l'Assemblée, l'exhortant à aider le peuple somalien à se joindre au mouvement international pour faire progresser la paix, la primauté

du droit et les objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/65/PV.16).

La planète Terre est le seul monde où nous pouvons vivre en partageant prospérité et paix. Les effets du changement climatique nous ont conduits pleins d'optimisme à Copenhague, que nous avons quitté avec des sentiments mitigés en raison de l'absence d'un consensus international et de la volonté politique nécessaire. Entre-temps, le changement climatique continue de semer le chaos, particulièrement dans les pays en développement vulnérables face à ce problème et qui n'ont pas les moyens de s'adapter au réchauffement mondial ou d'en atténuer les effets. Le Lesotho a signé l'Accord de Copenhague, convaincu qu'il représentait un pas en avant sans pour autant répondre pleinement à ses aspirations. Nous espérons que la Conférence qui doit se tenir à Cancún (Mexique), parviendra à un consensus international et qu'elle parviendra à conclure un accord juridiquement contraignant sur la gestion du changement climatique.

La Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui vient de se terminer a confirmé que le récent ralentissement financier avait compromis les stratégies qui devaient nous permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Malgré tout, nous demandons à nos partenaires de développement de respecter les engagements qu'ils ont pris officiellement de nous apporter une aide au développement afin d'accélérer nos progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le monde est toujours en lutte contre le terrorisme. Tant que cette menace existera, il n'y aura pas de paix dans le monde. Le terrorisme ne connaît aucune frontière et ne respecte pas la vie humaine. Aucun pays ou individu ne peut se croire à l'abri du terrorisme. Les groupes terroristes tirent avantage de la mondialisation en décentralisant leurs opérations, en créant de nouveaux partenariats avec des groupes armés et en utilisant une technologie pour renforcer leur cause. Cette menace ne disparaîtra pas tant que nous ne nous attaquerons pas aux causes du terrorisme et non pas simplement à ses symptômes.

L'intolérance religieuse est étroitement liée au terrorisme. Nous devons reconnaître que la tolérance religieuse est une condition préalable à la paix et à la stabilité internationales et que les diverses cultures et

religions du monde doivent être respectées et tolérées dans la mesure où elles représentent la force et l'héritage collectif de l'humanité. La culture de la culture de la tolérance religieuse doit être inscrite en haut de l'ordre du jour de la communauté internationale.

L'une des conditions fondamentales du maintien international de la paix et de la sécurité est notre engagement envers le programme de désarmement et de non-prolifération. Plus de six décennies après la création de l'ONU, le désarmement reste, hélas!, un problème majeur pour la communauté internationale. Aujourd'hui, la liste des États dotés de facto de l'arme nucléaire ne fait que s'allonger. Il faut mettre un terme à la prolifération des armes de destruction massive de même qu'à la mise au point de nouvelles générations d'armes nucléaires par des États ayant la capacité nucléaire. Il faut s'efforcer de créer un monde exempt d'armes nucléaires. C'est à ces États qu'incombe la responsabilité de cesser de brandir la menace de l'arme nucléaire pour protéger leurs intérêts de politique étrangère. Le Lesotho continuera de joindre les mains avec tous les pays épris de paix pour appuyer le désarmement international et les régimes de non-prolifération.

Même si la communauté internationale a enregistré quelques succès dans le renforcement de la paix dans certaines parties du monde, un trop grand nombre de conflits attendent toujours d'être réglés. Certains de ces conflits ont lieu en Afrique. En tant que dirigeants africains, nous avons à dessein déclaré 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous sommes décidés à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Cependant, nous avons reconnu que pour ce faire nous ne disposons pas des moyens suffisants en termes de capacité, de maintien de la paix et de renforcement de la paix et, en conséquence, nous nous tournons vers la communauté internationale pour compléter nos efforts et nos ressources. Les pays touchés par un conflit doivent également avoir la volonté politique de faire leur part et de faciliter l'intervention externe légitime dont l'objectif est de régler le conflit. En même temps, ils ne doivent pas abandonner leur responsabilité première en tant que gouvernements chargés de protéger leurs citoyens.

Pour terminer, j'estime que tous les défis peuvent être relevés si nous acceptons de considérer que l'ONU est un lieu où les conditions d'une vie meilleure et plus sûre pour l'humanité peuvent être trouvées. Cependant

sa structure doit être réformée pour pouvoir s'acquitter efficacement de son noble mandat. Dans le règlement des différends, la diplomatie multilatérale devrait supplanter la voie unilatérale traditionnelle. L'ONU ne doit pas être prisonnière des désirs d'un seul pays ou groupe d'États. Son action doit refléter un consensus aussi large que possible des États Membres.

Je poursuivrai en réaffirmant le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale. Rappelons-nous que la puissance ne peut jamais avoir raison, qu'elle ne peut jamais s'opposer à un règlement collectif. Ce n'est qu'alors qu'ensemble nous serons en mesure de promouvoir le progrès et de meilleures conditions de vie en jouissant d'une liberté plus grande.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Malielegaoi (Samoa) (parle en anglais) : Le monde continue de changer profondément. Les avancées technologiques qui ont accéléré sa modification suscitent divers problèmes et de nouveaux agendas. L'ampleur des menaces actuelles exige de trouver des solutions intégrées par une démarche multilatérale. Nul pays, aussi puissant soit-il, ne peut y

parvenir seul. Les pays du monde se doivent de travailler ensemble pour aboutir à une approche coordonnée. Dans ces problèmes, la responsabilité est partagée et ils ne pourront donc être réglés avec succès que par une coopération efficace.

Pour relever les défis, nous avons besoin d'une institution enthousiaste qui soit en mesure d'aborder les impératifs de notre temps et d'y répondre. Il y a 65 ans, le monde créait l'ONU en tant qu'autorité légitime pour sauvegarder la paix et la sécurité. La coopération et la solidarité internationales ont été les fondements de son existence. À ce jour, elle constitue le seul cadre viable et est la seule autorité légitime pour mener une action mondiale et traiter des problèmes qui dépassent les frontières nationales.

En tant qu'institution mondiale, l'ONU doit veiller à demeurer un endroit sûr, pas seulement pour satisfaire les parties prenantes – les États Membres – mais également les organisations internationales, la communauté des affaires et la société civile. Le partenariat avec ces secteurs de la société constitue un important moyen de permettre à l'ONU d'aider chaque pays à se développer et de réaliser, dans une grande mesure, les principaux objectifs de sa mission.

L'Organisation n'est pas sans défaut, et c'est pourquoi nous devons constamment redéfinir son rôle et l'adapter afin qu'elle puisse répondre aux besoins du monde, un monde que, en vertu de sa création, elle est censée servir. Pour cette raison, en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Samoa n'a jamais hésité au cours des années à apporter son appui de principe à un Conseil élargi – par l'augmentation de ses membres permanents et de ses membres non permanents. La libéralisation économique et politique a changé les réalités et le panorama de la géopolitique contemporaine. L'élargissement du Conseil de sécurité, dans ses deux catégories de membres est donc essentiel pour obtenir un véritable multilatéralisme et assurer l'intégrité et la crédibilité du Conseil.

Également décisive est la réforme en cours pour donner toute sa place à l'Assemblée générale en tant qu'organe véritablement délibératif et représentatif dans le processus de prise de décision au niveau mondial; tous les États Membres, sans distinction de leur richesse ou de leur puissance, y seraient représentés et pourraient s'y exprimer. C'est sur cette base que le Samoa est devenu Membre de cette instance mondiale il y a plus de 30 ans.

La menace que constitue le changement climatique est grave compte tenu de ses conséquences néfastes pour la paix et la sécurité. Il menace d'intensifier les causes de conflit d'une manière qui pourrait faire reculer le développement dans de nombreux pays. Ses causes, ceux qui en sont responsables, les menaces multiformes qu'il fait peser et les solutions de nature à en atténuer et à en adapter les effets face aux conséquences négatives sont autant d'éléments bien documentés et dûment validés par la science et les expériences humaines.

Un nouvel accord concernant le changement climatique est actuellement en négociation. Les progrès ont été extrêmement lents, malgré la gravité et l'urgence du problème. Il est regrettable que des intérêts nationaux l'emportent sur la nécessité de trouver une solution juste et mondiale. Par des positions intransigeantes, certains cherchent à obtenir des concessions et à contrecarrer les progrès. Leur situation géographique favorable et les ressources dont ils sont dotés pourraient persuader quelques privilégiés que le changement climatique n'est pas une priorité et qu'ils peuvent se permettre d'attendre la conclusion d'un traité juridiquement contraignant sur la question du changement climatique, quel que soit le temps que cela demandera.

Les États insulaires ne peuvent se permettre ce luxe, car, paradoxalement, tout en étant les plus exposés aux conséquences destructrices du changement climatique ils sont les moins responsables de ses causes et souvent les moins à même d'y répondre et de s'y adapter. Pour certains d'entre eux, le changement climatique constitue une menace pour leur existence même et pour leur survie en tant qu'États souverains.

Avec un enjeu si important, le changement climatique est sans conteste une priorité immédiate et urgente pour le monde. Ce serait une lourde faute pour tout pays de penser autrement. De même, il n'aiderait en rien de considérer le changement climatique comme un simple problème de l'environnement. C'est un problème qui englobe et met en péril le développement économique et social et qui a de graves conséquences pour la paix et la sécurité de nos communautés, que son impact soit national ou transfrontière.

Tout nouveau traité sur le changement climatique, aussi ambitieux, général et contraignant soit-il ne sera suivi d'aucun effet sans la participation de tous les États Membres de l'ONU, en particulier de ceux qui

ont l'obligation d'y participer. L'absence de solution pour inverser les conséquences du changement climatique ne doit pas être attribuée à l'inaction mais plutôt au manque de volonté de certains pays de participer à la recherche d'une solution unifiée mondiale.

Le financement accéléré, dont il a été beaucoup question, qui a été annoncé à Copenhague dans le but de satisfaire les besoins d'adaptation de la plupart des pays vulnérables face à ce phénomène est devenu un secret bien gardé. Il y a eu peu d'informations sur la question de savoir dans quelle mesure les annonces de fonds ont été honorées et versées et à qui. Lorsqu'elle est disponible, l'information est vague et semble manquer de coordination. Cependant, le financement accéléré a fait l'objet d'engagements pris au plus haut niveau politique, conscience ayant été prise à Copenhague de la nécessité urgente de prendre des mesures intérimaires pour aider les pays les plus vulnérables à se protéger d'autres effets dangereux du changement climatique en attendant la conclusion d'un accord négocié.

Compte tenu de l'incertitude qui plane sur la forme juridique, le contenu et la date d'achèvement d'un nouveau traité, c'est une obligation morale de rendre disponible le financement accéléré promis, et ce, sans délai et avec des directives claires et simplifiées pour faire en sorte que les bénéficiaires concernés reçoivent une aide.

D'ici la conférence qui aura lieu à Cancún, les États parties devraient dépasser la rhétorique et s'engager au minimum à conclure un accord sur les bases du Plan d'action de Bali où des négociations ont atteint un niveau de maturité et de convergence sur des compromis acceptés. On ne peut continuer à remettre à plus tard les difficiles décisions. Il est nécessaire de redonner de la crédibilité au processus. Chaque jour d'indécision accroît de façon disproportionnée les risques des pays vulnérables qui sont le plus fréquemment et le plus gravement victimes du changement climatique.

On ne peut se permettre de quitter Cancún les mains vides. Des résultats concrets sont nécessaires, pas seulement pour assurer nos peuples que des mesures importantes sont prises pour les protéger contre le changement climatique mais pour, en même temps, nous convaincre que les Nations Unies peuvent parvenir à un accord juridiquement contraignant.

La sécurité mondiale est menacée. Les attentats terroristes contre les valeurs universelles dépassent les frontières internationales. Comme toutes autres menaces internationales, le terrorisme est une source de préoccupation mutuelle qui exige donc une réponse collective. Quel qu'en soit le prétexte, les actes terroristes commis sont profondément regrettables et doivent être fermement condamnés. Ceux qui tirent gloire des crimes atroces qu'ils commettent ne doivent attendre aucun mouvement de sympathie et aucun refuge où se cacher ne doit leur être offert.

La non-prolifération des armes de destruction massive et le danger de voir les terroristes ou autres criminels acquérir de telles armes sont des questions qui restent prioritaires pour l'ONU. Le terrorisme nucléaire est l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Un monde exempt d'armes nucléaires serait pour vivre le lieu le plus sûr, le plus fiable et le plus prospère.

Nous avons entendu à cette tribune les principales puissances dotées de l'arme nucléaire déclarer qu'elles s'employaient à reprendre les pourparlers concernant la réduction de leurs arsenaux nucléaires. Ces déclarations sont encourageantes, mais la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires passe par leur complète élimination. À cet effet, nous sommes encouragés par la déclaration du Gouvernement des États-Unis faite au cours de l'année, selon laquelle il progressait vers la ratification du Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies contribuent, dans une large mesure, à la stabilité des pays et régions où elles sont présentes. C'est l'un des mandats de l'Organisation qui se renforce et qui est parmi les plus visibles; mon pays l'appuie sans réserve. Les forces de police du Samoa – hommes et femmes – servent au côté de policiers d'autres pays contributeurs aux missions de maintien de la paix au Timor-Leste, au Soudan et au Darfour. Dans la région du Pacifique, nous continuons à honorer les engagements pris envers la Mission régionale d'assistance aux îles Salomon, sous l'égide du Forum des îles du Pacifique, en envoyant des contingents de policiers.

Le Samoa se félicite de la récente initiative des États-Unis en vue d'établir des négociations directes entre les dirigeants israéliens et palestiniens et de faire progresser la perspective d'une solution des deux États

pour deux peuples – l'État d'Israël et l'État de la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous demeurons optimistes, persuadés qu'avec l'appui véritable et la compréhension des autres dirigeants dans la région on évitera de faire de cette initiative une autre occasion manquée.

Ce mercredi marque le premier anniversaire du tsunami qui a dévasté mon pays et qui s'est soldé par de lourdes pertes humaines et matérielles et de nombreux blessés. La vie ne sera jamais plus la même pour les survivants et ceux qui ont perdu des êtres chers. Cependant, un sens de normalité est revenu et la stabilité a été rétablie.

Avec le généreux appui de nos partenaires de développement, la phase de reconstruction progresse de façon satisfaisante et les familles comme les villages touchés ont été réinstallés à l'intérieur du pays, sur des terres plus élevées et loin de la côte. L'infrastructure et les installations pour les nouvelles implantations seront bientôt en place. Les progrès ont été rendus possibles par la générosité et la compréhension des partenaires au développement du Samoa et de la communauté internationale.

Particulièrement importante pour le Samoa dans les efforts qu'il déploie pour relancer l'économie à la suite du tsunami et de la crise financière est la résolution récemment adoptée par l'Assemblée générale (résolution 64/295) décidant de proroger de trois ans, jusqu'en 2014, la période de transition dont le Samoa bénéficie pour mettre en place une stratégie de transition et asseoir solidement son économie avant d'être retiré cette année de la liste des pays les moins avancés. L'expérience post-tsunami du Samoa et l'adoption de la résolution de consensus sur les pays les moins avancés témoignent des relations étroites et chaleureuses que mon pays entretient avec les États Membres de l'ONU.

Aux niveaux bilatéral et national, mon gouvernement a déjà bénéficié de l'appui opportun et spectaculaire de tous ceux qui nous ont apporté leur concours pendant la situation d'urgence et les phases de relèvement et de reconstruction post-tsunami. Nous avons également remercié les États Membres au moment de l'adoption de la résolution sur les pays les moins développés. Néanmoins, au nom du peuple et du Gouvernement samoans, je demande à l'Assemblée de transmettre de nouveau nos sincères remerciements à tous nos partenaires de développement, notamment

l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la République populaire de Chine, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, nos voisins du Pacifique, l'ONU et les organisations qui lui sont affiliées et tous les autres, trop nombreux pour être mentionnés, de la générosité et de la gentillesse dont ils ont fait preuve envers le Samoa. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa, est escorté de la tribune.

Allocution de M^{me} Antonella Mularoni, Premier Ministre de la République de Saint-Marin

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Saint-Marin.

M^{me} Antonella Mularoni, Premier Ministre de la République de Saint-Marin, est escortée à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M^{me} Antonella Mularoni, Premier Ministre de la République de Saint-Marin, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M^{me} Mularoni (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Nous sommes certains que votre vaste expérience dans le domaine de la politique étrangère et de l'économie contribuera au succès de l'activité des Nations Unies dans tous les secteurs. Je remercie également le Président sortant, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée à sa soixante-quatrième session.

Je remercie en particulier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour l'énergie et la volonté extraordinaire dont il a fait preuve en dirigeant l'Organisation. Saint-Marin se félicite notamment de l'intérêt qu'il a montré à l'égard de l'ensemble des

pays Membres, quelle que soit leur taille. Mon gouvernement est particulièrement reconnaissant au Secrétaire général de son engagement dans le domaine des réformes et de sa constante présence dans toutes les situations internationales d'ordre politique et dans les situations d'urgence. Sa présence à Haïti, au Pakistan dans les jours qui ont suivi les terribles événements que nous avons tous suivis souligne sa volonté d'affirmer la présence des Nations Unies pendant des périodes de crise mais également une sensibilité personnelle et particulière face aux tragédies qui affectent les peuples.

À un moment où la communauté internationale doit faire face au plan mondial à des défis, le processus de réforme de l'ONU devient fondamental pour la stabilité future du monde et doit demeurer la cible de tous nos efforts. Il est de notre devoir de garantir l'efficacité des activités de l'Organisation en vue de préserver et de renforcer sa valeur essentielle en tant que point de référence pour la communauté internationale et pour tout individu. On ne peut se permettre de laisser s'affaiblir le rôle de l'Organisation par une incapacité à parvenir à un accord sur des mesures nécessaires à l'amélioration de son fonctionnement.

J'ai le plaisir de renouveler cette année encore l'appui que Saint-Marin accorde au processus de revitalisation de l'Assemblée générale. À cet égard, je remercie l'Argentine et la Slovénie, Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, pour le récent rapport du Groupe (A/64/903) qui est l'aboutissement d'efforts considérables et de nombreuses réunions informelles avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Cette réforme revêt une importance particulière pour mon pays dans la mesure où l'Assemblée générale est l'organe le plus démocratique de l'ONU et, par conséquent, le plus efficace, parfois même la seule instance où un petit État peut exprimer ses opinions. Saint-Marin espère donc que cette réforme permettra à l'Assemblée de travailler plus efficacement et d'améliorer ses relations avec les autres principaux organismes de l'Organisation afin d'éviter tout double emploi dans ses activités et d'appliquer efficacement ses résolutions.

Le République de Saint-Marin suit avec intérêt depuis 1994 le processus de réforme du Conseil de

sécurité et félicite la présidence afghane chargée des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de l'important travail qu'elle a accompli cette année et de la sagesse et de l'impartialité dont elle fait preuve en dirigeant ces négociations dont l'objectif est de parvenir à un accord le plus large possible. Saint-Marin est convaincu que l'objectif de la réforme devrait être d'aboutir à un Conseil de sécurité plus démocratique, plus responsable, plus transparent et plus efficace. Elle devrait également permettre d'établir une relation plus équilibrée entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ainsi qu'une meilleure coopération avec le Secrétariat. Ces objectifs peuvent être réalisés par un dialogue entre les États et une plus grande souplesse dans les positions respectives.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, du thème choisi pour la session de cette année : réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale. C'est un thème particulièrement complexe dans la mesure où il concerne les menaces mondiales qui touchent la destinée de nos peuples toujours plus directement : changement climatique et biodiversité, crises économiques, financières et de l'emploi, sécurité alimentaire, santé publique, désarmement et prolifération d'armes et lutte contre le terrorisme.

Aujourd'hui, le thème de la gouvernance mondiale est inévitablement lié à une nouvelle manière de concevoir le multilatéralisme et une forme de coopération internationale qui reconnaisse l'interdépendance des problèmes auxquels nous faisons face aux niveaux international, national et régional. Des crises des dernières années nous avons appris qu'il est nécessaire d'adopter une approche intégrée et approfondie, des mécanismes plus efficaces dans la coordination de nos politiques et une action mondiale et cohérente.

Saint-Marin estime que c'est à l'Organisation d'être au centre de ce processus et de jouer un rôle clef dans la gestion de la gouvernance mondiale, en raison non seulement de sa nature profondément démocratique, de sa participation universelle et de sa légitimité incontestée, mais également en raison – grâce à la richesse et à la diversité des cultures et traditions représentées ici – de l'approche qu'elle peut adopter pour harmoniser les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale et assurer le développement durable de tous les peuples.

L'année dernière, l'économie mondiale a été victime de crises financières catastrophiques, dont les conséquences s'imposent à tous. Aujourd'hui, le taux de chômage dans nombre de pays est extrêmement élevé. L'augmentation des prix des produits alimentaires et les inégalités persistantes contribuent à augmenter le taux de pauvreté et à provoquer des tensions et des violences sociales. La crise économique et financière mondiale a gravement touché l'ensemble des pays, sans distinction; elle est donc aujourd'hui le principal défi que doit relever l'Organisation. Certains ont pu résister à la crise, tandis que pour de nombreux autres elle demeure malheureusement un problème présent qui influence toutes leurs décisions.

Malgré la reprise graduelle cette année de l'économie mondiale, il est essentiel de coordonner nos politiques, et ce, d'une manière efficace en vue de garantir une relance équilibrée, inclusive et concrète. À cet égard, Saint-Martin est conscient du rôle essentiel que joue le Groupe des Vingt (G-20), qui, en 2009, a été en mesure de prévenir une dépression économique mondiale en adoptant dans les meilleurs délais une action coordonnée. Cependant, le processus de décision du G-20 devrait être plus transparent et plus inclusif afin que les décisions qu'il prend puissent se traduire dans une action efficace au niveau mondial. Cela exige une mise au point de mécanismes particuliers grâce auxquels les intérêts, les préoccupations et les aspirations des pays ne participant pas au G-20, notamment des pays en développement, pourraient être pris en compte, afin de retenir les mesures du G-20 qui sont complémentaires de celles de l'ONU.

Au cours des deux dernières années, la République de Saint-Marin, consciente de l'interconnexion des politiques économiques et financières mondiales, a redoublé d'efforts pour faire en sorte que sa législation et les pratiques relatives à la transparence et à la coopération internationale soient conformes aux normes internationales adoptées par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Comité restreint d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux (MONEYVAL). Rapidement, la législation pour combattre le blanchiment d'argent et le financement terroriste a été adoptée, les services bancaires et financiers de supervision ont été réorganisés et des amendements ont été apportés à la législation relative aux sociétés afin d'éliminer les compagnies anonymes.

Le Gouvernement de Saint-Marin se félicite de l'adoption de la résolution 64/289, « Cohérence du système des Nations Unies », que l'Assemblée a adoptée à l'unanimité le 2 juillet. Cette résolution, résultat d'une année de négociations, est un succès historique qui va aider le processus de réforme de l'Organisation, en particulier le renforcement de l'ensemble de son système. Elle assure un plus haut degré de coordination, d'efficacité et de transparence, tout en évitant la fragmentation, le gaspillage, le chevauchement des tâches et des efforts.

Un élément fondamental de la résolution est la création d'une nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, appelée ONU-Femmes, qui deviendra opérationnelle le 1^{er} janvier 2011. La mission de quatre organismes chargés de la promotion des droits de la femme sera confiée à cette nouvelle entité, ce qui renforcera – en termes de capacité, d'efficacité et de responsabilité – le système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

La République de Saint-Marin accorde une attention particulière à cette question, et au cours des dernières années elle a renforcé les diverses initiatives nationales pour sensibiliser les femmes de Saint-Marin à leurs droits et aux mécanismes de protection que l'État met à leur disposition. Au niveau international, elle a participé à plusieurs campagnes destinées à mieux sensibiliser aux droits des femmes les autorités publiques et nationales, par exemple, la campagne destinée à mettre fin à la violence faite aux femmes, lancée par le Secrétaire général en 2008.

À cette occasion, je tiens à souligner l'importance fondamentale qu'il convient d'accorder aux efforts déployés par la communauté internationale, ainsi qu'à la pression exercée par la société civile, en vue de relever le niveau de la protection des droits de l'homme. Qui plus est, on ne saurait oublier que la femme et l'enfant appartiennent à une catégorie de la société toujours plus vulnérable face à des situations impliquant des violations des libertés et des droits fondamentaux. Dans plusieurs pays, les femmes font face à des situations difficiles. Nombre de leurs droits sont violés et les auteurs de ces violations restent impunis. La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour protéger comme il convient la dignité et les libertés et droits fondamentaux de tous les êtres humains.

La République de Saint-Marin est également convaincue que c'est à la communauté internationale qu'il incombe de lutter aussi efficacement que possible contre le trafic des personnes. Cette forme moderne d'esclavage touche toujours des millions de personnes, dont la majorité sont des femmes et des enfants. Elle attache la plus grande importance à l'adoption en juillet de la résolution 64/293, qui porte sur le Plan d'action des Nations Unies contre le trafic des personnes.

L'engagement collectif qui a été pris de combattre le trafic des personnes est à l'origine de cette résolution, résultat de négociations longues et complexes. Saint-Marin appuie cette initiative et veillera avec tous les États Membres à l'application du Plan d'action. Cette initiative est particulièrement importante pour nous du fait que nous avons ratifié cette année la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ainsi que son Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport « Tenir les engagements » (A/64/665), la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement ont favorisé l'amélioration progressive bien que lente de la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim et la maladie ainsi que la promotion de l'égalité des sexes, de l'éducation et de la durabilité de l'environnement. Cependant, selon le rapport les progrès ont été irréguliers et inégaux d'une région à l'autre.

Récemment, nous avons été témoins d'une série de graves crises sans précédent, notamment la crise économique et financière mondiale, la crise alimentaire et de l'énergie, la crise que provoque le changement climatique, les crises humanitaires – dont le récent séisme survenu à Haïti et les inondations catastrophiques qui ont touché le Pakistan – ainsi que les crises dues à l'augmentation du nombre des conflits. Après avoir obtenu de bons résultats, nous connaissons maintenant un grave recul : un engagement encore plus structuré sera nécessaire pour surmonter ces obstacles et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

La République de Saint-Marin se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale du document final

qui a suivi la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est terminée récemment. Le but du document final de cette réunion (résolution 65/1) est de renforcer des stratégies efficaces pour faciliter l'action et, avant tout, de renouveler l'engagement et l'obligation qui incombent à chaque pays d'atteindre les objectifs fixés.

Pour terminer, je renouvelle le ferme attachement de la République de Saint-Marin à la mise en application des idéaux des Nations Unies et des principes énoncés dans la Charte. Nous apporterons notre appui à toutes les initiatives nécessaires à cet effet.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Madame le Premier Ministre de la République de Saint-Marin de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Antonella Mularoni, Premier Ministre de la République de Saint-Marin, est escortée de la tribune.

Allocution de M. Abbas El Fassi, Premier Ministre du Royaume du Maroc

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Maroc.

M. Abbas El Fassi, Premier Ministre du Royaume du Maroc, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Abbas El Fassi, Premier Ministre du Royaume du Maroc, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. El Fassi (Maroc) (*parle en arabe*) : Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, m'a fait l'honneur de me charger de lire sa déclaration devant l'Assemblée générale.

« Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence des travaux de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer toute notre appréciation des efforts déployés par votre prédécesseur, M. Ali Triki, qui a œuvré inlassablement pour insuffler une nouvelle dynamique aux travaux de notre Assemblée. J'adresse mes vifs remerciements à S. E. le

Secrétaire général pour son action inlassable en faveur du rôle de notre Organisation.

Nous considérons cette session qui a lieu une décennie entière après la tenue du Sommet du Millénaire en 2000, comme une occasion propice pour adopter une vision consensuelle destinée à guider notre action collective au cours des années à venir, et réaffirmer notre attachement aux trois volets fondamentaux de cette vision : sécurité et stabilité, développement et prospérité, promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine. Ces trois priorités continuent de constituer le socle du nouvel ordre du jour international. Aussi, cette importante réunion constitue-t-elle une occasion idoine pour réaffirmer notre volonté de remplir les engagements issus de ces priorités, ainsi que notre engagement en faveur du renforcement de la coopération internationale et de la mise en place d'une base solide pour l'édification d'un monde sûr et solidaire.

Profondément convaincu de l'importance de l'ONU et de la place particulière qu'elle occupe, en tant que cadre de l'universalité et de la légitimité internationale, le Maroc s'efforce constamment d'apporter un soutien concret à notre Organisation, tout en veillant à répandre les valeurs et les principes qu'elle incarne et à contribuer à la concrétisation des objectifs qu'elle poursuit. Plus encore, notre pays s'est attaché à mettre en parfaite adéquation ses priorités nationales avec les priorités internationales.

Dans le domaine du maintien de la paix qui est la raison d'être historique des Nations Unies, notre Organisation assume un rôle salubre pour l'ensemble de l'humanité. Du haut de cette tribune, le Maroc appelle la communauté internationale à s'investir fortement dans les efforts visant le règlement des différends ouverts ou latents qui enveniment les relations entre États voisins et entravent leur indispensable intégration économique, surtout dans le continent africain.

C'est avec cette conviction profondément ancrée et une sincère volonté d'assainir les relations dans notre région du Maghreb, que nous avons soumis, en 2007, aux Nations Unies une initiative d'autonomie en vue de régler définitivement le différend artificiellement entretenu autour du recouvrement par le Maroc

de ses provinces du sud. Cette initiative audacieuse et innovante a bénéficié du soutien de la communauté internationale et du Conseil de sécurité qui, à maintes reprises, ont qualifié les efforts la sous-tendant de sérieux et crédibles. Ils ont également salué la contribution active du Maroc, pour faciliter la résolution de ce différend qui hypothèque l'intégration maghrébine et entrave la prospérité des cinq peuples maghrébins.

Dans ce contexte, le Maroc appelle les autres parties à saisir cette occasion historique pour s'engager dans des négociations de fond sous l'égide du Secrétaire général et de son Envoyé personnel, auxquels nous réitérons notre volonté sincère de coopération.

La nécessité d'affranchir notre région de ce différend qui plombe notre action commune, se fait sentir de plus en plus durement et au quotidien dans la région, mais aussi parmi nos partenaires stratégiques. Elle devient de plus en plus impérieuse, au vu des multiples défis qui nous interpellent avec insistance, particulièrement dans le domaine sécuritaire, et ce, aussi bien en ce qui concerne l'espace sahélo-saharien, que pour ce qui est de sa dimension atlantique.

L'instauration de la paix au Moyen-Orient ne relève pas de l'impossible. La persistance du conflit n'est pas non plus une fatalité. La seule voie à suivre pour le règlement de ce conflit est celle de la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La communauté internationale est donc appelée à appuyer le processus de négociations directes qui est en cours sous les louables auspices de l'Administration américaine, et qui constitue une occasion propice pour œuvrer sérieusement en faveur d'un règlement définitif, conformément à la légalité internationale et aux résolutions pertinentes de l'ONU et sur la base d'un référentiel précis, d'un programme exhaustif, d'un calendrier déterminé et d'un horizon temporel défini.

Le Maroc étant partie prenante dans le processus de paix, nous sommes conscients que la négociation pose non seulement la question d'un État palestinien exerçant sa pleine souveraineté,

avec Al Qods Al Charif comme capitale, et les épineuses questions s'y rattachant, mais également la nécessité d'éviter les actions unilatérales et d'arrêter la colonisation, surtout à Al Qods Al Charif.

En notre qualité de Président du Comité Al Qods, nous n'avons eu de cesse d'attirer l'attention de l'ONU et de la communauté internationale sur la sensibilité de la question d'Al Qods et de l'entreprise de judaïsation qui y est menée, et qui altère les spécificités de cette ville sacrée. Al Qods doit redevenir un symbole de coexistence harmonieuse des religions monothéistes, une ville de paix et de cohabitation des deux peuples palestinien et israélien.

Il y a deux jours à peine, nous avons fait le bilan du degré de réalisation des objectifs du Millénaire. Le constat a été clairement établi que la conjonction des crises et l'impact des changements climatiques ont eu pour conséquence de retarder pour plusieurs pays en développement, particulièrement dans notre continent africain, la réalisation de la plupart de ces objectifs.

Avec une population de plus de 900 millions de personnes, et des ressources naturelles lui permettant d'assurer son autosuffisance, l'Afrique pourrait bien devenir un continent de croissance. En dépit de ce potentiel, l'Afrique demeure marginalisée par rapport aux flux d'investissements étrangers directs dans le monde, tendance qui s'est accentuée avec la crise économique et financière mondiale. Dans ce contexte, le Maroc propose l'organisation, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'un dialogue de haut niveau sur l'investissement en Afrique.

Par ailleurs, l'ampleur des défis engendrés par la mondialisation exige de la part de la communauté internationale des réformes significatives et urgentes de l'architecture actuelle de la gouvernance économique mondiale, ainsi qu'une mobilisation accrue pour jeter les bases d'un nouvel ordre environnemental mondial juste, équitable et opérationnel, permettant de sauvegarder notre planète pour les générations présentes et futures.

Le Royaume du Maroc a fait de la protection et de la promotion des droits de l'homme un choix irréversible conformément à une stratégie globale basée sur une approche participative visant à mettre en valeur l'élément humain et à promouvoir sa dignité, dans le cadre d'un modèle sociétal démocratique et propice au développement.

Dans cette optique, le Maroc a lancé de vastes chantiers et de grandes réformes, et réalisé des avancées notoires en matière d'élargissement de l'espace des libertés individuelles et collectives, ainsi que de sauvegarde de la dignité humaine et des droits de ses citoyens, notamment les femmes, les enfants et les catégories sociales ayant des besoins spécifiques.

Sur le plan international, l'engagement résolu du Royaume du Maroc, depuis la création du Conseil des droits de l'homme et la mise en place de ses mécanismes, se confirme, aujourd'hui, par le choix porté, en mars 2010, sur le Maroc pour être cofacilitateur du processus de révision, au niveau de l'Assemblée générale, de cette institution clef du dispositif onusien en charge des droits de l'homme; révision qui doit s'inscrire dans le cadre d'une vision renouvelée, plaçant les droits de l'homme au cœur de la dynamique de développement humain et durable.

Le Maroc ne ménagera aucun effort pour l'aboutissement de cet exercice et l'émergence d'une vision convergente et responsable autour des valeurs authentiques des droits de l'homme, loin de toute rhétorique et à l'abri de toute instrumentalisation tendancieuse des nobles desseins qu'elles incarnent.

Le monde a encore du chemin à parcourir pour que les États et leurs peuples apprennent à vivre dans la diversité, et à en faire une source de richesse spirituelle, culturelle et civilisationnelle. Le dialogue entre les civilisations est non seulement nécessaire, mais il est désormais prioritaire.

Il est fondamental que l'Organisation des Nations Unies devienne le vecteur privilégié d'une culture de la paix, de la tolérance et de la compréhension mutuelle et le catalyseur d'une nouvelle forme de coopération solidaire et engagée pour le bien-être et le progrès de la

communauté humaine et pour la quiétude et la dignité de tous les hommes, où qu'ils se trouvent. »

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume du Maroc de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Abbas El Fassi, Premier Ministre du Royaume du Maroc, est escorté de la tribune.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de la sécurité nationale, du travail, de l'immigration et de la sécurité sociale de Saint-Kitts-et-Nevis, S. E. M. Sam Condor.

M. Condor (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis attendait avec beaucoup d'intérêt la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte de participer à ce débat général toujours enrichissant, de renforcer les liens existants et d'en nouer de nouveau.

Cet environnement, pensons-nous, facilite les échanges de vues sur des sujets d'intérêt commun. En particulier, nous attendons avec intérêt l'opinion de nos homologues sur le travail à venir pour relever les défis mondiaux complexes.

Parmi les tâches qui nous attendent figurent la réduction des incidences négatives de la crise économique sur nos pays et nos peuples et la façon de palier ses nombreuses incidences sur les petites et fragiles économies comme la nôtre; l'accès de plus en plus restreint aux marchés du crédit; la protection de l'environnement; la promotion de la sécurité humaine; et la lutte contre l'épidémie à l'échelle mondiale que constitue la violence interpersonnelle.

Tels sont quelques-uns des problèmes auxquels les gouvernements du monde doivent s'attaquer. Et nous devons nous y employer dans un climat d'incertitude, alors que les centres du pouvoir changent. Les gouvernements doivent désormais concilier diplomatie et défense des intérêts nationaux au moment où les relations entre États sont moins prévisibles et ne cessent d'évoluer.

En outre, les crises économiques et financières de 2008, dont les effets se font encore sentir, ont sapé notre confiance dans les systèmes de marchés

financiers et dans ce que nous considérons comme des modèles économiques de référence.

De la même manière, depuis la récession mondiale, la pauvreté s'est accrue dans le monde. Le pourcentage de travailleurs pauvres a atteint des niveaux sans précédent et des millions d'autres, aujourd'hui au chômage, ont peu d'espoir de retrouver du travail. Il en résulte une perte de confiance dans nos modes de gouvernance et dans les systèmes financiers depuis longtemps en place.

Nous prenons tous conscience avec douleur que la dégradation de l'environnement n'est pas propre à un seul pays et que les mesures prises par des individus ou des entreprises dans un pays peuvent porter atteinte aux écosystèmes et menacer les moyens de subsistance d'autres pays. C'est pourquoi, dans l'élaboration de nos politiques nationales, nous devons tenir compte de l'intérêt commun et des liens qui unissent nos sociétés et nos peuples, et nous devons saisir chaque occasion pour œuvrer à une véritable convergence de nos intérêts respectifs.

Il ne fait aucun doute que nous avons jeté des bases solides, qui nous permettent d'envisager de nouvelles perspectives prometteuses. Cependant, pour qu'il en soit ainsi, il nous faut envisager des initiatives audacieuses à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés, et l'Organisation des Nations Unies doit se tenir prête à coopérer encore plus étroitement avec les États Membres, les systèmes régionaux et nationaux, ainsi qu'avec les institutions financières internationales.

De l'avis de ma délégation, il s'agit là d'un moyen d'élargir le champ des possibilités, de permettre un meilleur accès aux ressources nécessaires pour élaborer des politiques nationales et respecter les obligations internationales.

L'Organisation des Nations Unies s'est bâtie sur les ruines de la guerre et, pendant plus de 65 ans, un esprit indéfectible de partenariat et de bon sens l'a guidée. Malgré bien des défis, cet esprit est toujours vivant aujourd'hui. C'est pourquoi nous devons œuvrer avec encore plus d'ardeur pour faire du rêve de ses fondateurs une réalité et concrétiser leurs aspirations. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies doit-elle demeurer ce lien fondamental qui renforce les partenariats nécessaires et, ce, pour le bien de tous. Cela nous permettra peut-être d'être davantage présents sur la scène mondiale et d'intensifier nos efforts pour

édifier un avenir meilleur pour tous. Nous avons vu ce partenariat en action dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous l'avons vu à l'œuvre également lors de la crise financière mondiale, qui a mis en péril de grandes économies et pratiquement ruiné l'économie des petits États insulaires. Nous l'avons vu en action lorsque des gouvernements et des peuples dans le monde sont venus en aide à nos frères et sœurs haïtiens, dans un hémisphère qui n'avait jamais connu un désastre d'une telle ampleur.

Dans le cadre du repositionnement de l'Organisation des Nations Unies, nous avons entamé, au début de ce mois, un processus d'examen. C'est au travers de partenariats renforcés que l'ONU peut réunir les milieux d'affaires internationaux et la société civile aux côtés des États Membres d'une façon plus structurée, permettant ainsi un échange d'idées concret, la mise en commun des expériences et des pratiques optimales, ainsi que la promotion du développement et de la prospérité. Saint-Kitts-et-Nevis se félicite de ce dialogue et de ce partenariat et mesure combien l'Organisation des Nations Unies contribue au renforcement des capacités, face à des menaces comme la fuite des cerveaux, qui privent les pays en développement d'une ressource humaine précieuse. Par son soutien, l'ONU peut nous aider à préserver les acquis du développement social et économique. Saint-Kitts-et-Nevis encourage les États Membres à souscrire à l'idée d'un partenariat multiforme, pour étayer les processus de développement et renforcer la gouvernance et la responsabilité à l'échelle mondiale.

Conscient de l'esprit de coopération, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis remercie le Gouvernement et le peuple de Taiwan pour leur soutien précieux et constant, leur coopération internationale et l'aide au développement qu'ils nous apportent depuis des décennies. Je me réjouis de l'adoption récente par le parlement de ce pays d'une loi sur la coopération internationale et le développement, qui intègre l'esprit et les principes de la Déclaration de Paris relative à l'efficacité de l'aide et les OMD des Nations Unies. Nous leur exprimons toute notre gratitude pour leurs efforts et la mise en commun de leur expérience en matière de développement, par le biais de projets publics dans les secteurs du développement social, agricole et privé.

Malgré le succès remporté auprès de l'organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale

du commerce, nous constatons qu'Antigua-et-Barbuda, État membre de la CARICOM, n'en bénéficie toujours pas. Dans un esprit de coopération, nous exhortons les parties en jeu à régler rapidement cette situation et à parvenir à un règlement équitable et juste dans l'intérêt d'Antigua-et-Barbuda et de ses ressortissants.

Nous avons connu en 2010 des catastrophes naturelles spectaculaires à l'échelle mondiale. La régularité et la violence des inondations, des ouragans, des typhons, l'élévation du niveau de la mer et d'autres événements catastrophiques nous rappellent brutalement les répercussions des changements climatiques. Cette situation est particulièrement préoccupante pour nous, petits États insulaires en développement, qui sommes le plus durement frappés par les incidences des changements climatiques. Face à cet état de chose, il importerait d'adopter une approche coordonnée volontariste, en collaboration avec les institutions financières, les compagnies d'assurance et d'autres parties prenantes dans l'atténuation des catastrophes. Il va de soi que la préparation aux catastrophes, ainsi que les modèles d'atténuation et de réaction à ces catastrophes figurant dans nos stratégies nationales de développement doivent être renforcés d'urgence. Mon pays est donc attaché à une démarche globale en vue de diminuer les risques de catastrophe, grâce au renforcement des capacités et à l'élaboration de mécanismes internes permettant une meilleure réactivité. J'exhorte les États Membres à poursuivre l'exploitation et l'exploration des techniques existantes et des méthodes les plus efficaces, alors que nous œuvrons en partenariat pour trouver des solutions durables à ce problème.

À notre avis, si nous voulons réussir dans cette tâche, il nous faut faire preuve d'une volonté politique plus affirmée, d'une meilleure coopération et moins nous renvoyer la faute. C'est pourquoi nous espérons que le partenariat et la solidarité à l'échelle mondiale dont nous avons été témoins à la suite des nombreuses catastrophes de cette année continueront de l'emporter.

Il y a quatre mois, en mai 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/265 sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles. Cette résolution vise à faire cesser une tendance croissante des décès prématurés dus à ces maladies - principalement : le diabète, les maladies cardiovasculaires, les cancers et les maladies respiratoires chroniques. Saint-Kitts-et-Nevis approuve cette résolution. Toutefois, nous saisissons cette

occasion pour rappeler à l'Assemblée l'existence d'une autre question touchant la santé publique et la sécurité publique, qui mérite notre attention. Beaucoup se rappelleront les efforts que nous avons déployés l'année dernière pour appeler l'attention sur la question de l'épidémie mondiale de violence interpersonnelle et ses répercussions sur le développement, la santé, la sécurité et la gouvernance. Les données font apparaître que la violence interpersonnelle entraîne quotidiennement 4 300 décès, soit un décès toutes les 20 secondes, la moitié d'entre eux étant commis par homicide. Dans certains pays, les taux d'homicide s'élèvent de 60 à 70 pour 100 000 personnes. Les coûts humains, sociaux et financiers de la violence ont atteint un niveau inacceptable et sont en augmentation.

L'Organisation mondiale de la Santé joue un rôle déterminant dans ce domaine par le biais de la Campagne mondiale en faveur d'un programme de prévention de la violence, et l'Assemblée générale a adopté des résolutions spécifiques sur la violence contre les enfants, la violence contre les femmes et la violence armée. Toutefois, il n'existe aucune résolution de l'Assemblée générale appelant à une démarche commune face à toutes les formes de violence interpersonnelle; il n'existe aucune résolution portant sur la violence chez les jeunes, qui contribue pour une large part à l'augmentation des taux d'homicide et aux troubles sociaux et il n'existe aucune résolution soulignant la nécessité d'une réponse multisectorielle à ce problème. À nouveau, Saint-Kitts-et-Nevis sollicite l'appui de l'Assemblée à une telle résolution. Nous demandons une réponse concertée et multisectorielle à toutes les formes de violence interpersonnelle et la reconnaissance de ses causes, en vue d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, en 2011. Alors que nous célébrons l'Année internationale de la jeunesse, le moment me paraît bien choisi pour présenter une telle résolution.

Saint-Kitts-et-Nevis veille scrupuleusement à la gestion efficace et à la protection de ses ressources. Notre peuple constitue notre principale ressource, notamment la jeunesse, notre avenir. Afin de la préparer aux promesses et aux périls de demain, nous avons investi stratégiquement dans l'éducation, une éducation pertinente.

Je salue la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes). La place des femmes à des postes élevés et décisionnels est la règle à Saint-Kitts-

et-Nevis, et nous restons attachés à l'égalité des sexes à la maison et en dehors. Nous entendons participer activement à ONU-Femmes dans les années à venir et serons heureux de faire part de notre expérience en la matière.

À mesure que nous avancerons dans cette soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, j'encourage les membres à rester attachés aux idéaux qui nous ont rassemblés ici. Ayons le courage de faire ce qui doit être fait pour que cette institution mondiale indispensable puisse être à la hauteur des défis.

En terminant, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement suisse, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'efficacité avec laquelle vous présidez l'Assemblée générale en une période aussi complexe. Nous sommes convaincus que vous assumerez cette tâche avec fermeté et détermination.

Qu'il me soit permis également de remercier M. Ali Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, pour l'autorité et l'engagement dont il a fait preuve l'année dernière.

Je suis convaincu que sous votre direction, Monsieur le Président, nous saurons saisir l'occasion du changement – ce moment décisif pour la réforme, reflété dans les délibérations de la Réunion récente sur les objectifs du Millénaire pour le développement – alors que nous nous rapprochons de 2015. Je vous assure, Monsieur le Président, du plein appui de mon gouvernement dans l'accomplissement de votre tâche.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des affaires européennes de la République française, S. E. M. Bernard Kouchner.

M. Kouchner (France) : À cette tribune, je viens aujourd'hui, au nom de la France, exprimer ma foi sincère et ardente dans l'Organisation des Nations Unies. L'ambition de la France est d'être un acteur majeur de la construction d'une gouvernance mondiale plus juste, plus solidaire, plus sociale, et d'un ordre mondial organisé et régulé autour d'une ONU plus forte, plus représentative et plus efficace. Une ONU capable de résoudre les grands défis de notre siècle.

Je regarde l'Assemblée. Je connais nombre de ses membres. Cela fait 25 ans que j'arpente les couloirs de l'ONU, parce que j'aime l'ONU, parce que je crois dans l'ONU et que je la sais indispensable.

Alors, je veux parler à l'Assemblée avec franchise. Je vais parler de femmes et d'hommes, de souffrances et d'espoir. Je vais parler aussi de responsabilité. Car il en va de notre responsabilité de citoyens, de diplomates, de dirigeants politiques de répondre à ces souffrances, à ces espoirs, à ces attentes.

Bien sûr, chacun d'entre nous aurait mille raisons d'énoncer ici une litanie d'intentions généreuses, puis de s'en retourner chez lui, avec bonne conscience, pour avoir fait face quelques instants, devant cette Assemblée, à ses propres problèmes quotidiens. Bien sûr, après la terrible crise économique dont nous sortons à peine, nous devons vivre avec des budgets en réduction, des situations économiques et sociales tendues; les temps sont difficiles et nos concitoyens inquiets. La tentation du repli existe. Bien sûr, pour remédier aux grands déséquilibres et aux grandes injustices qui minent la sécurité et le développement de notre planète, nous pouvons espérer compter sur les autres. Mais quels autres? Il n'y a pas d'autres. Nous sommes tous là, toutes les nations du monde, représentés à l'Assemblée générale des Nations Unies, et nous n'avons qu'à décider ensemble d'agir.

Ne pas agir aujourd'hui, c'est se résigner au désordre, à l'injustice et au chaos. Ce choix ne sera pas – ne sera jamais – celui de la France, parce qu'il n'est conforme ni à notre histoire, ni à nos valeurs, ni à nos intérêts. Face au désordre du monde, le plus grand risque serait aujourd'hui de s'installer dans la routine. Qu'on ne vienne pas me dire qu'on ne peut pas avancer, que la situation est bloquée. Non. Nous avons su, par le passé, collectivement, être révolutionnaires sur des sujets fondamentaux, y compris en bousculant les souverainetés nationales que nous représentons tous ici.

Rappelons-nous notre audace : ici même, en 1988, avec la résolution 43/131 puis, deux ans plus tard, la résolution 45/100 sur l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence du même ordre. Ces résolutions ont permis, pour la première fois, de garantir le libre accès des sauveteurs aux régions martyres. Rappelons-nous la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité sur la situation au Kurdistan, le 5 avril 1991, qui, pour

la première fois, là aussi, ouvrit la voie à une opération militaire pour protéger les populations civiles contre l'État oppresseur.

Ce furent là deux moments historiques, qui posèrent les premiers jalons du droit d'ingérence, devenu la responsabilité de protéger, adoptée par consensus par cette Assemblée au Sommet mondial de 2005 (voir résolution 60/1). Qui aurait pu imaginer alors qu'un tel bouleversement du droit international fût possible? Ce combat a été long, difficile. Il n'est pas terminé. Loin s'en faut. Et, pour parler avec franchise, les résultats ne sont pas complètement ceux que j'escomptais. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons, ensemble, franchi des obstacles réputés infranchissables. Et que rien ne nous empêche de recommencer sur les sujets dont nous déciderons collectivement de nous saisir.

Notre première responsabilité, partagée, c'est celle du développement. C'est d'assurer à tous les hommes et les femmes, aux plus démunis, des conditions de vie décentes. Le creusement des inégalités n'est pas seulement moralement inacceptable; il est politiquement dangereux. Bien sûr, il est coûteux d'agir. Mais le coût de l'inaction est bien plus élevé encore.

Les conclusions du Sommet que nous venons de tenir sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) placent chacun face à ses responsabilités. Et il y a urgence. Nous ne pouvons plus demander aux populations qui souffrent d'attendre plus longtemps.

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, l'a rappelé, la France est le deuxième donateur mondial d'aide publique au développement – 9 milliards d'euros par an – ciblée sur l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et les infrastructures. L'engagement de la France pour le développement ne faiblira pas. Mais les chiffres ne font pas une politique. Notre aide doit être jugée à ses résultats. Nous devons aller plus vite, et plus loin, pour les enfants qui meurent du paludisme – il y en a un toutes les 30 secondes – pour les familles entières décimées par le sida, pour tous ceux qui ont faim ou qui ne peuvent aller à l'école.

Je demande à l'Assemblée : quelle planète voulons-nous léguer à nos enfants? Serons-nous capables de prendre une décision ambitieuse pour lutter contre le changement climatique et préserver notre

environnement? C'est un sujet qui nous concerne tous et qui exige un partenariat mondial, dans le cadre duquel nous ayons l'ambition de trouver un accord, à la fois sur la réduction des émissions et sur les mesures à prendre pour s'y adapter. Il faut aussi et surtout s'assurer que les engagements pris seront mis en œuvre, que des mécanismes de suivi et des institutions efficaces seront mis en place.

Pour tout cela, il nous faut trouver beaucoup d'argent, plusieurs dizaines de milliards de dollars par an, pour nous et notre planète. Donnons-nous les moyens de nos ambitions. Les solutions sont là, entre nos mains, qui ont fait la preuve de leur efficacité et qui attendent uniquement notre volonté politique et notre courage. On les appelle les financements innovants. La taxe sur les billets d'avion a été une étape, longue à venir. Aujourd'hui, nous devons aller plus loin en adoptant une taxe internationale sur les transactions financières, qui changerait définitivement la donne du développement. C'est une idée que je défends depuis plus de 20 ans. C'est désormais une priorité de la France, le Président l'a rappelé ici il y a quelques jours.

Rendons-nous compte : un prélèvement infime de 0,005 %, c'est-à-dire cinq centimes d'euros sur une transaction de 1 000 euros, pourrait lever de 30 à 40 milliards d'euros par an, près du quart de l'aide publique au développement. Qui pourrait contester qu'il s'agit d'un moyen stable et prévisible de financer massivement le développement? Ne serait-ce qu'avec la moitié de cette somme, il deviendrait possible de scolariser tous les enfants des pays à faibles revenus. Aujourd'hui tout le monde est d'accord sur la faisabilité technique et économique d'un tel mécanisme.

Et, qu'on ne se méprenne pas : il ne s'agit pas de diminuer l'aide publique au développement, d'esquiver nos responsabilités. Non, ce montant viendrait au contraire s'y ajouter. C'est pourquoi ne perdons pas de temps, nous sommes ensemble, et c'est pour cela que nous avons créé cette institution sans équivalent dans l'histoire, que sont les Nations Unies.

C'est désormais un principe unanimement reconnu, le développement ne peut advenir sans la paix et la sécurité, qui constituent la raison d'être essentielle des Nations Unies. Et en la matière, les défis restent considérables. Afghanistan, Somalie, Soudan, Proche-

Orient, tant de conflits continuent aujourd'hui à alimenter le chaos du monde.

Combien d'occasions manquées, combien d'espoirs déchirés, combien d'incompréhensions ont, depuis plus de 60 ans – 60 ans! – jalonné le processus – qui n'a de paix que le nom – au Proche-Orient? Le conflit israélo-arabe nous concerne tous. Je dis bien israélo-arabe car, au-delà du volet palestinien, la France considère qu'il est tout aussi important de travailler sur les volets libanais et syrien. Aujourd'hui, nous sommes devant une opportunité historique. Nous ne pouvons pas la laisser passer.

Le processus a failli s'arrêter hier soir. Je ne suis pas sûr qu'il se poursuivra de façon ordonnée et avec un soutien unanime. Je l'espère. Le temps qui nous reste est limité. La Palestine, ce nouvel État Membre de l'ONU que nous sommes nombreux à appeler de nos vœux, sera, je l'espère, la meilleure garantie de sécurité pour Israël.

Tous les États de la région ont un rôle décisif à jouer. Tout cela est important. Mais ce qui est nécessaire, c'est que les Israéliens et les Palestiniens prennent la décision stratégique d'en finir avec ce conflit, dans leur propre intérêt. J'en appelle donc à la responsabilité du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou : ils doivent ensemble faire ces compromis douloureux sur le chemin de la paix.

Je l'ai dit, j'ai foi dans l'ONU, je l'ai servie, vous le savez peut-être, au Kosovo et dans bien des endroits du monde. Je connais, respecte et aime profondément ceux et celles qui font vivre l'Organisation des Nations Unies. Je veux, à cette tribune, rendre hommage avec émotion, avec affection, avec respect, à tous ceux qui, au service de l'ONU, prennent tous les jours des risques au service d'un idéal commun de paix et de développement. Je pense à tous les amis que nous avons perdus, et que nous perdons encore, année après année, et aussi, bien sûr, à ceux qui, toujours, prennent la relève.

Le combat est noble. Le respect des valeurs et des principes universels des droits de l'homme constitue le socle indispensable sur lequel il faut bâtir l'action des Nations Unies. L'ambition de construire un ordre mondial fondé sur le respect universel de la dignité humaine a été et sera toujours au cœur de la diplomatie française.

Avons-nous collectivement progressé dans notre action au service de ces valeurs? Pas suffisamment. Combien de temps allons-nous encore accepter – alors que nous vivons dans une société dite de l'information, un monde où chacun peut savoir ce qui se passe chez les autres – qu'il subsiste en matière de droits de l'homme tant d'angles morts, de drames oubliés, de souffrances restées dans l'ombre? Qu'est-il advenu – je vous posais la question au début de mon intervention – de la responsabilité de protéger?

Aujourd'hui, le succès de l'ONU doit être d'abord jugé à l'aune de sa contribution à la protection des civils. C'est le premier domaine dans lequel doit se manifester notre exigence. Tous les jours, des massacres, des viols sont commis à travers le monde, en Somalie, au Darfour, en République démocratique du Congo, y compris dans des régions où sont déployées des opérations de maintien de la paix.

Nous ne pouvons plus nous contenter de compter les victimes lorsque des crimes massifs sont commis. Notre courage ne doit pas être inférieur à celui de ceux qui meurent des risques que nous ne savons plus prendre.

La France tient la Cour pénale internationale comme l'une des avancées les plus essentielles dans l'histoire d'une humanité consciente des dangers auxquels l'exposent ses propres démons. Elle entend les critiques croisées de ceux qui considèrent qu'elle ne va pas assez vite et de ceux qui trouvent qu'elle va trop loin. Que ce soit clair, la France soutiendra toujours l'idée d'une justice pénale internationale impartiale et universelle, seul moyen de faire respecter l'exigence de lutte contre l'impunité que nous dicte notre histoire. À tous ceux qui sont choqués par l'audace des poursuites de la Cour, je réponds qu'au contraire, ce qui serait révoltant c'est que les victimes soient privées de leur droit à la justice.

Droits de l'homme, protection des civils, justice internationale, ce ne sont pas pour nous des concepts, des principes creux. Ce sont d'abord et avant tout, pour la France, des principes d'action, et le seul critère de jugement qui vaille est l'impact de nos actes sur les réalités.

En Guinée, après le massacre du stade de Conakry, le 28 septembre 2009, nous nous sommes mobilisés pour dénoncer les violations des droits de l'homme et assister les victimes des atrocités commises. Le Secrétaire général de l'ONU a dépêché

sur le terrain une commission d'enquête internationale, un mois après les faits, et je veux l'en remercier une nouvelle fois solennellement. Le procureur de la Cour pénale internationale a engagé une procédure. Cette pression a permis à la société civile guinéenne, sur le terrain, de faire la différence. Aujourd'hui, la junte s'est sabordée et un exécutif de transition a été mis en place. Rien n'est gagné. Le second tour des élections aura lieu dans deux semaines. Mais je voulais rappeler ce succès de l'ONU puisque j'ai commencé mon intervention en disant que la responsabilité de protéger était menacée. Je pense que lorsque nous sommes tous d'accord et qu'un mouvement se dessine dans la société civile à travers le monde, nous pouvons encore agir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique et populaire algérienne, S. E. M. Mourad Medelci.

M. Medelci (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter de votre accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Vos qualités humaines, votre prestigieux parcours et votre connaissance des réalités internationales seront, sans nul doute, d'un apport certain à la bonne conduite et au succès de nos travaux. Je tiens à vous exprimer le plein soutien de l'Algérie dans votre tâche et tout au long de votre mandat. Je voudrais, également, rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, mon frère Ali Abdussalam Treki, pour sa mobilisation et son engagement en faveur des principes du multilatéralisme et du respect des valeurs fondatrices de la Charte. Je me dois, enfin, d'exprimer notre grande satisfaction et notre gratitude à notre Secrétaire général M. Ban Ki-moon, pour la qualité et la portée des impulsions qu'il n'a cessé d'imprimer à l'action et au rôle de l'Organisation dans notre quête commune pour la réalisation et le raffermissement de ses idéaux.

Le monde continue de subir les retombées de la crise financière et économique, en dépit de la récente apparition de certains signes encourageants de reprise. Les mesures adoptées jusqu'à présent pour faire face à ses effets les plus dévastateurs et relancer la machine économique mondiale nous persuadent davantage que la meilleure manière d'éviter l'occurrence de crises encore plus profondes réside dans une refonte de la gouvernance financière et économique mondiale. Une gouvernance qui laisserait moins de place aux aléas du

marché et à la spéculation et qui assurerait une représentation équitable aux pays en développement.

Les principaux traits et tendances qui ont marqué le monde depuis la dernière session nous interpellent sur la profondeur de la crise économique dans les pays les plus pauvres, notamment en Afrique. Des crises de ce genre retardent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier en matière de santé maternelle et infantile et de lutte contre la pauvreté. Il est fondamental que la communauté internationale respecte ses engagements en matière d'aide publique au développement et mette en œuvre des mesures additionnelles pour venir en aide aux pays récipiendaires et leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs voies pourraient être explorées, parmi lesquelles celles qui nous paraissent les plus prometteuses, à savoir un moratoire sur la dette des pays en développement en difficulté et une amélioration de l'accès de leurs produits aux marchés des pays industrialisés.

La programmation d'une réunion de haut niveau sur la diversité biologique, qui se tiendra dans quelques semaines à Nagoya, au Japon, nous fournit une occasion précieuse de lancer un appel pressant à une mobilisation accrue de la communauté internationale en faveur de la préservation des ressources biologiques de notre planète, menacées par un développement économique débridé et peu soucieux des générations futures. Dans ce contexte, je voudrais souligner la nécessité de renforcer le rôle de l'ONU dans la protection de la biodiversité dans les pays en développement et dans la promotion d'une coopération Nord-Sud mutuellement bénéfique.

La question des changements climatiques constitue un autre défi de taille pour la communauté internationale, par les risques de tous ordres qu'ils font planer sur nos écosystèmes et nos économies. Les résultats mitigés enregistrés à Copenhague devraient inciter tous les États à redoubler d'efforts en vue de progresser, lors de la prochaine réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Cancún, vers un accord juridiquement contraignant sur la base des principes de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto.

Imputables probablement aux dérèglements climatiques, les phénomènes naturels qui viennent d'endeuiller, simultanément le Pakistan, la Russie, la

Chine, l'Inde et d'autres pays, plaident, par leur gravité exceptionnelle, pour une restructuration des mécanismes internationaux en charge de catastrophes de ce genre. C'est dans ce même esprit empreint de solidarité et d'humanisme que l'Algérie lance un appel en vue d'initier une réflexion commune sur la recherche de voies et moyens pour une prise en charge universelle d'une gestion authentique des catastrophes naturelles.

Les États non dotés de l'arme nucléaire, dont l'Algérie, sont en droit de demander aux États nucléaires d'assumer pleinement la responsabilité qui leur incombe de mettre en œuvre des mesures concrètes en vue d'un réel désarmement nucléaire. Les résultats de la huitième Conférence d'examen de du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 constituent un pas positif dans ce sens, grâce, notamment, au lancement du processus devant aboutir à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Dans le but de se hisser au niveau des défis multiples posés à la paix et à la sécurité dans le monde, la Conférence du désarmement devrait mettre à profit une conjoncture internationale favorable et l'élan positif généré par les résultats de la Conférence d'examen de 2010, pour relancer ses travaux et honorer son mandat. C'est dans cette optique que l'Algérie demeure engagée en faveur de la relance effective des travaux de la Conférence du désarmement. L'Algérie considère que le contenu et les objectifs du programme de travail adopté en 2009 demeurent valides et susceptibles de constituer une base de travail pour les prochaines sessions.

La problématique de la paix et de la sécurité se pose également en termes d'exacerbation du phénomène du terrorisme et de ses liens qui ne cessent de se tisser avec le crime transnational organisé, la prise d'otages, les trafics d'armes et de drogue et le trafic des êtres humains. Mon pays s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1904 (2009), portant sur l'incrimination juridique du versement de rançons aux groupes terroristes, partant du principe que cette pratique absolument condamnable constitue une source importante de financement du terrorisme. Cependant, des efforts considérables restent à déployer par la communauté internationale en vue d'éradiquer cette menace transnationale, non seulement dans le cadre de sa mise en œuvre intégrale et systématique, mais également

dans le traitement de la problématique de l'élargissement des terroristes en contrepartie de la libération d'otages, question qui doit être abordée avec détermination, fermeté et responsabilité.

L'Algérie convie la communauté internationale à prendre les mesures appropriées en vue d'empêcher l'usage criminel de l'imagerie satellitaire par Internet. Nous estimons que le traité global sur la lutte antiterroriste, auquel l'Algérie n'a eu de cesse d'appeler, permettra, une fois adopté, de contrôler la piraterie.

Dans le cadre du respect des principes de la Charte des Nations Unies, l'Algérie participe pleinement, dans le cadre d'une coopération régionale intégrée, comme maillon indispensable dans la lutte internationale contre le terrorisme. À ce titre, l'Algérie est à l'origine de plusieurs initiatives récentes, parmi lesquelles le renforcement de la coopération bilatérale et régionale entre les États de la région aussi bien dans les domaines de la paix et de la sécurité que dans celui du développement. L'Algérie est attachée à la poursuite de l'action commune pour l'édification de l'union du Maghreb arabe et la dynamisation de ses institutions en vue de concrétiser ce projet qui constitue le cadre idoine pour la coopération et la complémentarité économique entre les États de la région. Elle a également lancé, dans le cadre de ses récents programmes de relance économique et sociale, des projets d'envergure de développement à portée maghrébine, de nature à favoriser l'intégration régionale.

Le peuple palestinien qui aspire toujours à bâtir un État viable, demeure otage de l'indécision de certaines parties, aggravée par des politiques d'agression et un blocus injuste. Nous réitérons notre appel à la communauté internationale afin qu'elle fasse preuve de plus de fermeté et de cohérence envers ce conflit, en exerçant des pressions crédibles sur la force d'occupation. Nous estimons aussi qu'un règlement définitif, juste et global de ce conflit passe par la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe. Dans ce contexte, au nom du peuple et du Gouvernement algériens, je tiens à exprimer notre amitié et notre soutien à nos frères palestiniens.

L'Algérie appelle à l'arrêt immédiat de la colonisation, au retour des réfugiés et au choix de Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien, dans le cadre des frontières d'avant le 4 juin 1967. Les

autres territoires arabes occupés au Liban et au Golan seraient également restitués.

Alors que nous fêtons, cette année, le cinquantième anniversaire de l'adoption de la résolution 1514 (XV), qui a consacré le principe de l'affranchissement des peuples opprimés du joug colonial, nous constatons, hélas, la persistance de territoires non autonomes, dont les populations aspirent toujours à l'autodétermination. C'est pourquoi nous réitérons notre soutien à la mission et aux efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Christopher Ross, pour résoudre le conflit du Sahara occidental. Nous exprimons notre attachement à la dimension des droits de l'homme et à la nécessité de sa prise en charge par le Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes universels en la matière, conformément à la Charte des Nations Unies, de façon à parvenir à une solution politique juste, qui permettra au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination au moyen d'un référendum. Je réitère, à cette occasion, la position de mon pays qui s'inscrit en droite ligne avec celle du Sommet de l'Union africaine, tenu à Kampala, à savoir qu'une justice internationale à deux vitesses et focalisée uniquement sur une région particulière du monde, risque de menacer la paix et la sécurité régionales.

L'Algérie rejette également l'imposition de lois et de règles extraterritoriales ainsi que toutes formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales contre les pays en développement et réitère la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé, depuis plus d'un demi-siècle, contre Cuba.

L'Union africaine a proclamé l'année 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique, exprimant ainsi la volonté de ses États membres de déployer tous les moyens pacifiques de résoudre les conflits et les crises qui perdurent ou qui surgissent sur le continent. Nous encourageons l'Union africaine à concrétiser son intégration, aussi bien économique que politique, et à devenir un partenaire qui compte sur la scène internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Kirghizistan, S. E. M. Ruslan Kazakbaev.

M. Kazakbaev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Président Deiss, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée

générale à sa soixante-cinquième session. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche.

Pour le Kirghizistan, 2010 a été une année de profonds changements et de graves défis dans notre existence, notre unité et notre statut d'État. Au mois d'avril, après le renversement du système autoritaire de gouvernance de l'État, marqué par un système autoritaire de gouvernance de l'État marqué par une corruption et une illégalité patentes, le peuple kirghize a résolument choisi la voie du renouveau et d'un véritable développement démocratique.

Néanmoins, en mai et juin derniers, le monde a été témoin d'actes de déstabilisation dans le sud du Kirghizistan, où des forces radicales de l'ancien Gouvernement et des groupes criminels et extrémistes ont cherché à se venger. Ils ont ainsi déclenché des affrontements sanglants entre les communautés kirghizes et ouzbeks, qui vivaient et travaillaient côte à côte dans la paix depuis des siècles.

Ces forces extrémistes ont insidieusement joué la carte ethnique en tirant habilement parti de graves problèmes socioéconomiques tels que la pauvreté, un chômage élevé, notamment chez les jeunes, la corruption et l'accès inégal aux ressources économiques et financières, dont l'ancien Gouvernement n'avait cure.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale), Vice-Président, assume la présidence.

Dans cette période complexe, le Gouvernement intérimaire est parvenu à renforcer l'ensemble des forces positives et patriotiques parmi la population. Avec le soutien de la communauté internationale, le Gouvernement intérimaire a réussi à stabiliser la situation et empêcher ainsi le retour au passé.

Le 27 juin, une nouvelle constitution a été adoptée par référendum national, qui a permis la mise en place d'un gouvernement parlementaire dans le pays. Aujourd'hui, nous pouvons déclarer, en toute bonne conscience, que toutes les conditions politiques, économiques et organisationnelles sont désormais réunies en vue de la tenue d'élections parlementaires transparentes au Kirghizistan, le 10 octobre 2010. Le Kirghizistan a la chance unique de bâtir un État parlementaire vraiment démocratique, fondé sur la primauté du droit et les droits de l'homme. Je suis convaincu que le peuple kirghize fera preuve de

sagesse et d'un niveau élevé de participation et saura saisir cette chance.

En vue de progresser avec succès sur la voie du développement démocratique et de prévenir des troubles politiques et socioéconomiques dans l'avenir, nous envisageons d'étudier en profondeur les causes qui sont à l'origine des conflits dont notre pays a été le théâtre l'année dernière, et plus particulièrement ces six derniers mois.

À l'heure actuelle, une commission d'État chargée d'enquêter sur les causes du conflit est à l'œuvre. Cette commission comprend des militants politiques influents, des scientifiques et des experts, de nationalités kirghizes, ouzbeks et d'autres nationalités, qui composent un Kirghizistan multinational. Une commission internationale indépendante a également entamé ses travaux, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de pays nordiques. La tâche consiste à identifier les organisateurs des affrontements sanglants, étudier les enseignements qu'il est possible d'en tirer, essayer de comprendre et d'éliminer les causes de tensions et rechercher les moyens de parvenir à un accord interethnique au sein de la société.

Mais, plus important encore, il faut que les populations des différentes communautés ethniques vivant au Kirghizistan prennent conscience du caractère tragique et inutile des conséquences de ces actes extrémistes. Un attachement inébranlable à l'unité nationale et au statut de nation doit devenir un facteur de cohésion et d'unification des forces dans le pays.

Nous élargissons les diverses formes de coopération avec les organisations régionales et internationales, afin de stabiliser davantage la situation au Kirghizistan. Ainsi, en vue d'apporter une aide aux agents de la force publique et de restaurer la confiance entre la population et les administrations locales, les négociations portant sur le recrutement d'un groupe de surveillance policière de l'OSCE sont-elles parvenues à leur terme. Conformément aux accords réalisés, les pays partenaires de l'Organisation du Traité de sécurité collective fournissent des marchés publics et des services de conseil et d'assistance.

La République kirghize apprécie à sa juste valeur les mesures adoptées par le dirigeant de la République d'Ouzbékistan, ainsi que par le Président Islam

Karimov lui-même, pour stabiliser la situation dans le sud de notre pays, en particulier dès les premiers jours des troubles. Nous sommes également reconnaissants au Gouvernement de cet État frère pour le soutien et l'aide précieuse dont ont bénéficiés les ressortissants du Kirghizistan réfugiés en Ouzbékistan, et pour avoir facilité leur retour.

Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont répondu à l'appel pour de l'aide et de l'assistance, lancé par l'ONU, dans le cadre de l'appel d'urgence en faveur du Kirghizistan, ainsi que pour le soutien global fourni sur une base bilatérale.

L'aide humanitaire que nous ont immédiatement fournie des pays amis, des organisations et agences internationales, ainsi que des institutions de l'Organisation des Nations Unies, a été capitale pour stabiliser la situation de crise et surmonter les conséquences dévastatrices d'une catastrophe humanitaire. À ce jour, nous avons reçu 40 % de l'aide promise dans le cadre de l'appel. Ce n'est évidemment pas suffisant, étant donné les besoins urgents de la population jetée dans les rues des villes et des villages touchés. La population a encore besoin de logements, de soins médicaux pour les blessés, et les écoles et les bâtiments abritant les services sociaux doivent être reconstruits.

Aujourd'hui, le Gouvernement consacre l'essentiel de ses efforts à la reconstruction de l'infrastructure sociale et économique du pays, notamment des régions du sud. D'où l'extrême importance de mettre en œuvre les engagements contractés lors de la conférence des donateurs sur le Kirghizistan, qui s'est tenue à Bichkek, en juillet dernier.

Le Kirghizistan appuie la position adoptée par le Secrétaire général Ban Ki-moon, lorsqu'il s'est exprimé lors du Sommet du Conseil de sécurité, le 23 septembre dernier (voir S/PV.6389), sur le renforcement du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la réponse aux catastrophes humanitaires et dans le règlement des situations de crise.

La création du Centre régional de l'Organisation des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été, de la part de l'ONU, une mesure à la fois importante et nécessaire. Nous jugeons essentiel d'élargir et de renforcer les opérations conduites à ce titre, car nous pourrions ainsi donner effet à un

ensemble de mesures préventives et mettre en œuvre des services de médiation. Nous saluons également le lancement d'une stratégie antiterroriste pour la région de l'Asie centrale et sommes prêts à renforcer la coopération en vue de l'adoption d'un plan d'action conjoint d'ici à 2011.

Le Sommet du Conseil de sécurité nous encourage à examiner avec plus de sérieux le problème du terrorisme. Les événements dont la République kirghize a été cette année le théâtre – lorsque divers groupes terroristes ont cherché à pénétrer sur le territoire du Kirghizistan par les montagnes à partir de pays voisins – prouvent l'existence de menaces réelles de terrorisme sur la paix et la sécurité des États limitrophes de l'Afghanistan.

Le fait que des groupes terroristes se soient joints aux forces, avec les magnats de la drogue et d'autres éléments criminels, est une source de vive préoccupation. Ce mélange hybride doit être éliminé au moyen des mesures les plus drastiques. En conséquence, l'agence de lutte contre la drogue, mise en place par l'État kirghize, qui avait été fermée il y a un an, a été récemment rétablie. Tout en intensifiant notre lutte contre le trafic illicite de drogue, nous sommes extrêmement déterminés à promouvoir un programme stratégique pour les pays d'Asie centrale afin de lutter contre le trafic illicite des substances psychotropes et des précurseurs, sous les auspices du Bureau de l'Organisation des Nations Unies sur les drogues et le crime.

Le plan d'action 2009-2013, élaboré par l'Union européenne et les pays d'Asie centrale, devrait être un élément important des efforts internationaux destinés à lutter contre le trafic illicite de drogues, parallèlement à la mise en œuvre de mesures coordonnées dans le cadre du Commonwealth des États indépendants et l'Organisation de coopération de Shanghai. Nous ne cessons de demander à l'ONU une amélioration de la coordination dans la lutte contre le trafic de drogues et le crime organisé transnational.

S'agissant de l'Afghanistan, nous sommes particulièrement préoccupés par le fragile processus de maintien de la paix et de réconciliation, ainsi que par la mise en place de structures institutionnelles. La tenue récente d'élections parlementaires dans ce pays permet d'entrevoir avec optimisme le renforcement de la société civile et la création d'un parlement d'unité nationale. La construction d'une économie stable et le

soutien efficace des institutions de l'État afghan servira de base à une paix durable dans ce pays et réduira la menace pesant sur la sécurité dans la région de l'Asie centrale. Le Kirghizistan appuie les programmes internationaux en faveur de la reconstruction de l'économie afghane et s'engage à y contribuer en termes de matériels et de personnel et à œuvrer étroitement avec la coalition antiterroriste.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui s'est tenue en mai dernier, a démontré qu'il était possible de parvenir à la compréhension dans le domaine sensible du désarmement nucléaire. Mon pays participe également à cet effort. Le Kirghizistan a été choisi comme dépositaire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Ce traité encourage la sécurité régionale tout en renforçant la coopération avec d'autres zones exemptes d'armes nucléaires.

La dimension écologique est un aspect particulier du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il reste en effet une vaste quantité de déchets d'uranium au Kirghizistan, ce qui représente un grave danger pour la vie humaine et l'environnement en général. À ce propos, nous nous félicitons du Programme de développement de l'Organisation des Nations Unies, qui consacre une attention accrue à ces zones à haut risque écologique et a organisé une réunion internationale sur la question en 2009.

Nous voudrions appeler l'attention des délégués sur le point 97 i) de l'ordre du jour de l'Assemblée à la présente session, intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale », et leur demandons de l'appuyer.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont un outil fondamental dans la préservation et le maintien de la paix sur notre planète. Le Kirghizistan est le seul pays de la région à fournir plus de 30 soldats de la paix aux missions de l'ONU en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes, et il est disposé à accroître sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La délégation kirghize s'est toujours prononcée en faveur d'une optimisation de la gestion des opérations de maintien de la paix. Elle appuie la stratégie globale d'appui opérationnel et sa réforme, telle qu'elle est reflétée dans « Un partenariat renouvelé : définir un nouvel horizon pour les

opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Nous sommes convaincus de l'importance vitale que revêt la participation d'organisations régionales faisant autorité, telles que l'Union européenne, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe et l'Organisation du Traité de sécurité collective dans les opérations de maintien de la paix et de la reconstruction après un conflit.

Le Kirghizistan est attaché aux principes et aux tâches liés au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et, en tant que candidat au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité, est disposé à contribuer à la cause de la paix, notamment en participant aux travaux du Conseil et de ses comités.

Nous tenons à appeler l'attention de l'Assemblée sur les questions relatives à la sûreté environnementale et à l'énergie hydroélectrique. De récentes études ont confirmé la perte de plus de 20 % des glaciers et champs de neige du Kirghizistan, ce qui appelle donc des efforts urgents afin de préserver nos principaux cours d'eau et restaurer nos forêts. Le Kirghizistan s'intéresse à l'exploitation rationnelle de ses ressources, à un investissement climatique attractif, à la préservation de la sécurité écologique et à la mise au point de sources d'énergie alternative. Il est nécessaire que nous lancions des projets régionaux dans le cadre du Marché de l'électricité régionale de l'Asie centrale et du sud, en construisant, dans un premier temps, une centrale électrique alimentant le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Afghanistan et le Pakistan.

Nous appuyons entièrement les mesures concrètes de développement, qui seront avancées lors de la sixième Conférence sur les changements climatiques, qui se tiendra à Cancún, en novembre prochain. Parmi les mesures pratiques qui doivent être prises dans ce domaine, je signale que la tenue prochaine de la Conférence internationale des pays montagneux sur les changements climatiques, qui aura lieu à Katmandou, fera des propositions plus larges en vue de la réunion de Cancún.

Le Kirghizistan étudie des projets importants portant sur le développement durable et appuie M. László Borbély dans son travail au cours de la dix-neuvième session de la Commission sur le développement durable. Parmi nos impératifs figurent l'élaboration de l'ordre du jour du XXI^e siècle et la concrétisation du Plan d'action de Johannesburg.

Pour terminer, j'aimerais souligner que l'activité de l'Organisation des Nations Unies doit répondre entièrement aux attentes des peuples de la planète et que nous, petits ou grands pays, ne devons pas oublier la responsabilité qui nous incombe dans nos actes. Je tiens également à souhaiter à chacun d'entre nous la sagesse et le courage grâce auxquels nous pourrions réaliser les buts et les valeurs permanents de notre Organisation s'agissant de l'instauration d'une paix plus large.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Cheikh Kalid Bin Ahmed Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn.

Cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir de transmettre à l'Assemblée les salutations de S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa du Bahreïn, ainsi que ses meilleurs vœux de succès. Je tiens également à féliciter M. Deiss de son élection à la présidence de l'Assemblée générale et à remercier M. Ali Abdussalam Treki, Président de la session précédente, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé nos travaux. Je félicite également le Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses efforts et sa contribution aux questions internationales.

Nous savons tous que, dès sa création, l'Organisation des Nations Unies a remporté de nombreux succès dans la promotion de l'action internationale collective. Elle a à son actif un grand nombre d'initiatives et émis de nombreuses idées qui ont bénéficié à l'humanité tout entière, notamment la définition très novatrice des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Aujourd'hui, ces objectifs sont considérés comme le sujet principal sur lequel nous sommes tous d'accord.

En tant que représentant de mon pays, j'aimerais aborder les difficultés que rencontre l'humanité dans différents domaines, qu'il s'agisse de la solution des problèmes entre nations ou de la concrétisation des ambitions des peuples, tout en mettant en relief certaines réalisations qui, mises en œuvre de façon collective, peuvent bénéficier au bien commun.

Le défi le plus complexe auquel notre monde est aujourd'hui confronté concerne la mise en œuvre des OMD d'ici à 2015. Nous n'ignorons pas que beaucoup d'États ont consenti des efforts considérables pour y parvenir. Dans ce contexte, le Royaume de Bahreïn occupe une position positive, de premier plan, en

particulier dans le domaine de la protection sociale, de la fourniture d'un enseignement de base gratuit et de qualité, des soins de santé, de l'amélioration de la santé infantile et maternelle, de l'autonomisation de la femme, de l'égalité des sexes, de l'extension des filets de protection sociale aux plus pauvres, de la création d'un système d'assurance chômage et de l'accroissement de la formation professionnelle pour améliorer les ressources humaines du Bahreïn.

J'ai l'honneur de m'exprimer devant l'Assemblée en qualité de représentant d'un pays qui s'acquitte activement de ses responsabilités internationales. Lorsque nous faisons référence à un État moderne comme étant le produit politique, social et économique le plus important de l'histoire moderne du Royaume de Bahreïn, c'est parce que nos réalisations récentes sont le fruit d'une bonne gouvernance, une gouvernance qui a encouragé et appuyé des initiatives et des conceptions politiques et organisationnelles visant à mettre sur pied des institutions et des mécanismes susceptibles de promouvoir les principes d'une société moderne et organisée. Une telle société est fidèle à ses valeurs dans chaque domaine et repose sur des institutions de l'État garantissant à tous les citoyens de talent la possibilité de créer, d'innover et de participer activement au monde contemporain.

La Vision économique 2030 pour le Bahreïn, lancée par S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa, le 23 octobre 2008, représente un tournant historique sur la voie de la réforme économique et de l'achèvement de la réforme politique. Elle jette les bases d'une conception à long terme des futures voies de l'économie nationale jusqu'en 2030. Son objectif est d'assurer la transformation de l'économie actuelle en la faisant passer d'une économie reposant sur les revenus du pétrole à un système compétitif et productif sur le plan international, planifié par le Gouvernement, mais animé par un secteur privé dynamique. Il en résultera une augmentation de la classe moyenne au Bahreïn jouissant d'un meilleur niveau de vie, grâce à une productivité accrue et à des emplois bien rémunérés. Le but de cette Vision est de créer une société fondée sur les principes de pérennité, de compétitivité et de justice.

La crise financière qui, depuis 2008, frappe l'économie internationale et la crise concomitante de la dette souveraine en Europe, les mesures d'austérité, la réforme et la restructuration du système bancaire, l'intervention accrue de l'État dans les domaines

bancaires et économiques dans différents pays ont conféré au G-20 un rôle prépondérant dans la réaction aux crises financières et économiques, étant donné qu'il représente 90 % de l'économie mondiale. En conséquence, le moment est venu pour le G-20, et pour d'autres groupes comme le G-3, de jouer un rôle de premier plan dans la mise au point et la promotion d'une action commune, dans le cadre de l'ONU et de ses différents organismes et institutions, en élaborant des plans pour une action collective visant à renforcer la capacité des pays à faire face aux crises futures et à mettre sur pied une économie ouverte et cohérente. Cette démarche est conforme aux réflexions constructives du Président de l'Assemblée générale sur ce sujet.

Le règlement des conflits et différends entre États, que nous avons nous-mêmes créés, est un sujet quotidien de préoccupation pour chacun d'entre nous. Ces conflits sont de nature soit idéologique, soit ethnique, ou sont causés par l'occupation du territoire d'autres peuples, que l'on chasse de leurs maisons et de leurs patries. Ces conflits détournent notre attention de problèmes plus importants, notamment la lutte contre la pauvreté, l'ignorance, les épidémies et les catastrophes naturelles, qui prélèvent un lourd tribut et entravent la créativité humaine. La poursuite d'intérêts nationaux étroits par un État ou un autre, au mépris total du bien commun de l'humanité, est en grande partie responsable de cette situation.

Parmi ces questions, le conflit arabo-israélien, qui se déroule dans notre région, revêt le plus d'importance. Nous sommes dans l'impasse depuis des décennies, après que les initiatives prometteuses engagées eurent échouées et que la frustration ait pris le pas sur notre optimisme face au recul enregistré par le processus de paix. Pourtant nous faisons preuve de persévérance et gardons l'espoir de parvenir à une paix juste, permanente et complète, qui rétablisse les droits des propriétaires légitimes et ouvre la voie à l'acceptation mutuelle des autres en tant que voisins, amis et partenaires, sur la base du plein respect mutuel et de la volonté requise.

À cet égard, nous saluons l'accord historique auquel sont parvenus le Président Obama des États-Unis d'Amérique et son administration, leurs efforts inlassables pour donner un nouvel élan au processus de paix au Moyen-Orient et faire renaître l'espoir en relançant des négociations directes entre la Palestine et Israël en vue du règlement de ce long conflit.

Ces précieuses initiatives exigent cependant le soutien permanent de toutes les parties intéressées et leur engagement indéfectible, afin d'adopter les mesures qui s'imposent pour réaliser la coexistence, grâce à une meilleure communication et un esprit d'ouverture. Chaque partie devrait être en mesure de convaincre l'autre partie de coexister en tant que voisins et partenaires dans la région, et non pas en tant qu'ennemis malveillants et déloyaux. Notre attachement à l'Initiative de paix arabe illustre clairement cette démarche. Nous y sommes attachés, de même qu'à toutes les dispositions qu'elle renferme, qui visent la réalisation d'une paix authentique.

Un des piliers fondamentaux de notre politique étrangère est notre volonté de donner la priorité à la sécurité, à la stabilité et au développement. À cet égard, nous appelons de nos vœux un Iraq sûr et prospère, capable de faire face à toute intervention étrangère dans ses affaires intérieures, un Iraq fidèle à son identité arabo-islamique et reflétant l'ensemble de ses appartenances ethniques et culturelles.

En ce qui concerne la République islamique d'Iran, nous portons le plus vif intérêt à sa stabilité et à la prospérité de son peuple. Nous attendons d'elle qu'elle joue un rôle déterminant afin de dissiper l'ombre de la discorde autour de son programme nucléaire. Nous saluons l'engagement qu'elle a pris de mettre au point un programme nucléaire pacifique et soulignons la nécessité d'une totale transparence et du respect intégral des exigences formulées par l'Agence internationale de l'énergie atomique et figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Par ailleurs, s'agissant des îles occupées par l'Iran, qui appartiennent aux Émirats arabes unis, pays frère, le règlement de cette question, soit par des négociations directes, soit en saisissant la Cour internationale de Justice, serait une étape fondamentale et servirait de base à la cohésion et à l'entente au niveau régional, ce qui favoriserait l'instauration d'un climat de stabilité propice au développement, pour le bien de l'ensemble des peuples de la région.

Pour ce qui est du Yémen, l'équilibre de la région tout entière repose sur sa stabilité. Le Royaume du Bahreïn renouvelle par conséquent son plein appui à la République du Yémen dans le combat qu'elle mène contre le terrorisme et la défense de sa sécurité nationale. Le Bahreïn enjoint la communauté internationale de fournir appui et assistance à ce pays

frère, par la voie bilatérale ou celle du Groupe des Amis du Yémen.

Concernant la situation au Soudan, nous nous félicitons de l'accord signé par le Gouvernement soudanais et les parties soudanaises intéressées, et exprimons notre gratitude à l'État frère du Qatar pour les efforts importants qu'il a consentis à cet égard. Nous appelons de nos vœux la conclusion des négociations actuelles sur le Darfour, sur la base des accords signés visant à sauvegarder l'unité de notre pays frère, le Soudan.

Le règlement de ces différends nous permettra de nous attaquer aux vrais problèmes qui exigent toute notre attention, à savoir les défis posés par la sécurité et le terrorisme et les défis posés par des catastrophes naturelles, je pense notamment aux épreuves tragiques subies par notre pays frère, la République islamique du Pakistan, et par la République d'Haïti : des inondations sans précédent pour l'un et un tremblement de terre dévastateur pour l'autre. Nous exprimons notre solidarité avec ces pays et espérons qu'ils surmonteront l'adversité grâce à la fourniture par la communauté internationale d'une aide et d'une assistance à la hauteur de la gravité de ces catastrophes.

Le terrorisme est un phénomène global et multiforme qui, au travers d'actes terroristes perpétrés contre de nombreux pays, touche l'ensemble du monde. Il s'appuie sur un discours qui attise la violence et divise les pays et les communautés, en contradiction avec la mission initiale qui est de prodiguer des conseils et des orientations spirituelles. Il utilise les médias aux mêmes fins. Le moyen le plus efficace de combattre le terrorisme est de contrôler et mettre en lumière ses sources de financement. Cela exige un consensus mondial sur l'élaboration d'un système financier international transparent, aux fins de réglementer le transfert de ces financements.

Afin que la communauté internationale soit en mesure de faire face à la gravité de ces défis et menaces, il appartient aux États d'assumer pleinement leur rôle en donnant la primauté aux notions de participation politique, de pratiques démocratiques, de droits de l'homme, de primauté du droit, de réforme judiciaire et institutionnelle, notamment de liberté d'opinion et d'expression, et de participation de la société à des responsabilités partagées.

En terminant, j'aimerais déclarer que la réorganisation des relations internationales et

l'établissement d'alliances plus larges exigent un niveau plus élevé de respect des convictions et des valeurs d'autrui. Cette démarche est conforme à l'engagement de poursuivre les buts et principes nobles consacrés dans la Charte : paix, sécurité, relations amicales et coopération internationale entre nations et peuples. Mon pays réitère devant l'Assemblée sa volonté de jouer le rôle qui lui incombe, en tant que membre agissant de la communauté internationale, de participer activement à la prise de décisions concernant le bien et la prospérité de chacun.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Il y a exactement 50 ans, le commandant en chef, Fidel Castro Ruz, prenant la parole pour la première fois dans cette salle, exprimait, au travers d'une phrase mémorable, l'idée selon laquelle si la philosophie du pillage disparaît, alors la philosophie de la guerre aura disparu (voir A/PV.872).

Il a fallu que 60 millions de personnes perdent la vie au cours de la Seconde Guerre mondiale pour que les dirigeants d'alors créent l'Organisation des Nations Unies, afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Aujourd'hui, les enfants et les petits-enfants de cette génération sont conscients du risque de voir disparaître l'espèce humaine. En quelques décennies, la détérioration des conditions de vie sur la planète sera irréversible. L'utilisation d'une partie seulement de l'arsenal nucléaire conduirait, en quelques heures, à un résultat analogue. Les rédacteurs de la Charte des Nations Unies, réunis à San Francisco, n'auraient pu imaginer la menace posée aujourd'hui par le réchauffement mondial ou par l'hiver nucléaire.

Tandis que nous sommes en train de débattre ici, comme nous en avertis le camarade Fidel, des forces puissantes et influentes aux États-Unis et en Israël préparent le terrain à une attaque militaire contre la République islamique d'Iran. Pour sa part, le Conseil de sécurité, s'imaginant peut-être pouvoir empêcher cette éventualité, continue à appliquer des sanctions contre ce pays, lesquelles, en plus des sanctions unilatérales illégalement imposées par un groupe d'États, visent l'étranglement de l'économie iranienne.

Le rapport, politiquement tendancieux, publié récemment par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, contribue à l'aggravation des tensions et fournit le prétexte d'une escalade militaire. Si cette agression se matérialisait, elle constituerait un crime contre le peuple iranien et un coup porté à la paix et au droit international, au risque de déclencher un conflit aux dimensions assurément nucléaires. Le coût en serait des millions de vies humaines et son impact sur l'environnement, l'économie et la stabilité mondiale serait incalculable.

Qui peut prétendre le contraire et sur quelle base? Comment peut-on arguer que l'évolution de la situation éloigne la planète d'une guerre au Moyen-Orient? La menace est trop grave pour être confiée au Conseil de sécurité, au sein duquel le principal responsable de la crise dispose de la capacité d'imposer ses desseins.

Les guerres menées contre l'Iraq et l'Afghanistan montrent que l'on ne peut se fier à un gouvernement ou à quelques-uns, ni leur confier la faculté de déterminer le moment où toutes les démarches politiques ont été épuisées, où le recours à la force devient irrémédiable, où la mort de centaines de milliers ou de millions de personnes et la déstabilisation d'une grande région de la planète sont inévitables. Les sanctions, le blocus et le conflit ne sont pas un moyen de préserver la paix et la sécurité internationales. En revanche, le dialogue, la négociation et le respect du principe d'égalité souveraine des États sont l'unique moyen d'éviter la guerre.

Cuba salue et appuie les efforts déployés par des pays tels que la Chine, la Russie, le Brésil et la Turquie, qui s'efforcent de parvenir à un règlement pacifique, et exhorte la communauté internationale à appuyer ces initiatives. Il appartient à l'Assemblée générale d'appuyer officiellement de tels efforts.

Il est urgent de réformer radicalement l'Organisation des Nations Unies et de rétablir les pouvoirs de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité doit être repensé. Il convient de rappeler que le Secrétaire général et tous les hauts fonctionnaires des organismes internationaux, y compris l'Agence internationale de l'énergie atomique, doivent souscrire à la volonté de tous les États Membres, telle qu'elle est reflétée dans des mandats clairs adoptés conformément à la Charte et au Règlement intérieur.

La grave menace que font peser les armes nucléaires ne sera résolue que par leur élimination et

interdiction totales. Il doit être mis fin aux manipulations entourant la non-prolifération, qui reposent sur deux poids, deux mesures et sur l'intérêt politique, l'existence d'un club de privilégiés et le déni aux pays du sud du droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous prions instamment les États-Unis, principale puissance nucléaire, de cesser de s'opposer à la négociation d'accords contraignants qui nous libéreraient définitivement de cette menace suivant un calendrier établi. Étant donné le caractère extrêmement destructeur des armes classiques et leur mise au point constante, il nous faut également lutter en faveur d'un désarmement général et complet.

Afin de progresser dans cette voie, le Mouvement des pays non alignés a formulé une proposition qui est restée sans effet. Celle-ci envisage un plan d'action prévoyant la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Il est urgent de créer une telle zone au Moyen-Orient, région dans laquelle Israël est le seul pays à s'y opposer. Tout succès à cet égard serait une véritable contribution à la disparition des menaces de conflit et de prolifération nucléaire et à l'instauration d'une paix durable dans cette région.

Les inondations qui ont touché le Pakistan, l'Amérique centrale et d'autres pays sous diverses latitudes, la sécheresse et les températures extrêmes qui ont frappé la Russie sont un rappel tragique des dangers liés au déséquilibre climatique. Face à une menace de cette gravité, nous ne devons pas permettre que les intérêts égoïstes ou les programmes politiques étroits l'emportent, car cela risque de faire obstacle à l'adoption d'accords concrets et contraignants lors de la tenue prochaine de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays développés, principaux responsables du réchauffement mondial, devraient arrêter des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'abstenir de détruire le cadre établi par la Convention et le Protocole de Kyoto.

Il serait très irresponsable de la part des gouvernements des pays industrialisés de ne pas tenir compte des revendications légitimes émanant des organisations non gouvernementales et des mouvements sociaux, brutalement réprimées à Copenhague et réunis à nouveau à Cochabamba, il y a à peine cinq mois, pour défendre la Terre nourricière, ou de tromper une nouvelle fois l'opinion publique en rejetant la faute sur les économies émergentes.

Nous demandons à la communauté internationale qu'elle appuie entièrement le Venezuela dans sa lutte. La victoire remportée hier lors des élections parlementaires témoigne du soutien majoritaire du peuple l'égard du Président Chávez et de la Révolution bolivarienne, un peuple qui a souffert de l'ingérence nord-américaine et des campagnes de calomnie et de désinformation organisée par des groupes oligarchiques et des empires médiatiques.

Alors que les caméras de télévision ont déserté Haïti, nous demandons que soient honorées les promesses d'aide internationale. Le noble peuple haïtien a besoin de moyens pour la reconstruction de son pays et, par-dessus tout, pour son développement.

Le Gouvernement des États-Unis n'ignore pas la volonté de Cuba de coexister dans un climat de paix, de respect et d'égalité souveraine, une volonté que nous lui avons témoignée de manière officielle et que je réitère ici au nom du Président Raúl Castro. Je suis convaincu que l'établissement de relations fondées sur le droit international et les buts et principes des Nations Unies permettrait à Cuba et aux États-Unis de traiter ces différends et d'autres. Cela contribuerait à l'instauration d'un climat propice au règlement des problèmes de notre région et permettrait de mieux défendre les intérêts de nos peuples respectifs.

L'agenda pour des initiatives de dialogue et de coopération bilatérale, présenté à l'Administration du Président Obama, le 14 juillet 2009, et dont j'ai publiquement rendu compte, ici-même, il y a exactement un an (voir A/64/PV.11), sont jusqu'ici restées sans réponse. Le Gouvernement nord-américain n'a montré aucune disposition à aborder les questions fondamentales inscrites dans cet ordre du jour bilatéral, de sorte que les pourparlers officiels se sont limités à des questions spécifiques et n'ont enregistré aucune avancée majeure.

Contrairement aux attentes qui se sont exprimées, y compris au sein même des États-Unis, leur gouvernement ne semble pas disposé à rectifier les aspects les plus irrationnels et universellement rejetés de sa politique à l'encontre de Cuba. L'élément fondamental de nos relations est constitué par le blocus économique, commercial et financier imposé à mon pays par le Gouvernement américain, de façon directe et au travers d'une application extraterritoriale de sa législation. Ce blocus a fait l'objet de 18 résolutions

qui, avec le soutien quasi unanime des États Membres, demandent régulièrement qu'il y soit mis fin.

Pourtant, aucune modification n'est intervenue ces deux dernières années dans la politique de blocus et de subversion menée à l'encontre de Cuba, alors même que tout le monde sait que le Président de ce pays dispose des prérogatives nécessaires pour introduire un changement réel et qu'il bénéficie d'un appui largement majoritaire de la part du peuple nord-américain à cet égard.

Pour les citoyens américains ou pour les étrangers résidant dans ce pays, il est toujours illégal de se rendre à Cuba. Il est impossible de vendre aux États-Unis des produits cubains ou des produits contenant des composants ou de la technologie d'origine cubaine. À de très rares exceptions, il est interdit d'acquérir, ici ou dans tout autre pays tiers, un produit contenant une fraction de matière première ou de technologie d'origine américaine. Les transactions financières effectuées en dollars des États-Unis, liées d'une façon ou d'une autre à Cuba, peuvent être confisquées ou gelées et les banques impliquées peuvent faire l'objet de sanctions. Des amendes de plusieurs millions sont imposées aux sociétés américaines et étrangères pour violation de la législation sur le blocus.

En outre, au mépris flagrant des règles internationales, l'espace radiophonique et télévisuel continue d'être violé et les organismes de radiodiffusion et de télévision continuent d'être utilisés à des fins subversives, alors que des millions de dollars en fonds fédéraux contribuent à la déstabilisation politique de mon pays. Une partie du territoire cubain a été saisi par les États-Unis, qui ont imposé l'installation d'une base militaire à Guantánamo, laquelle est devenue un centre de torture échappant à toute juridiction du droit humanitaire international.

La politique d'immigration des États-Unis à l'encontre de Cuba, fondée sur le *Cuban Adjustment Act*, est une exception à motif politique qui encourage l'émigration illégale et qui a un coût humain. L'inscription de Cuba sur la liste fallacieuse des pays qui financent le terrorisme international est profondément immorale.

Notre exigence, et l'appel universel qui s'y rapporte, est bien connue. Les cinq Cubains antiterroristes, incarcérés depuis 12 ans aux États-Unis au titre de prisonniers politiques, doivent être immédiatement libérés. Leur libération serait un acte

de justice qui permettrait au Président Obama de faire la preuve de son engagement authentique à l'égard de la lutte contre le terrorisme dans notre propre hémisphère.

Le Président des États-Unis a encore la possibilité d'accomplir une modification historique d'une politique génocidaire tout à fait inutile menée depuis 50 ans et héritée de la guerre froide. Il s'agirait d'un acte de détermination qui ne pourrait qu'emporter l'adhésion de ceux qui l'ont élu pour le changement et de la communauté des nations qui vote pour ce changement chaque année. Quoi qu'il en soit, la révolution cubaine, irréductible et persévérante, poursuivra sur la voie souveraine choisie par notre peuple et ne faiblira pas dans son entreprise, fidèle aux préceptes de Martí et de Fidel, pour surmonter l'injustice.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles, M. Jean-Paul Adam.

M. Adam (République des Seychelles) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter S. E. M. Joseph Deiss pour son élection à la présidence de l'Assemblée et pour l'assiduité avec laquelle il dirige jusqu'à présent nos travaux. Je tiens également à féliciter S. E. M. Ali Abdulassam Treki pour la manière dont il a conduit les débats de l'Assemblée à sa soixante-quatrième session.

Nous avons consacré les trois premiers jours de la semaine dernière à débattre des progrès accomplis – ou qui ne l'ont pas été, le cas échéant – dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Pour beaucoup d'entre nous, il reste encore de grandes luttes à mener. En ce qui concerne les Seychelles, si nous avons consenti des efforts considérables pour atteindre ces objectifs, nous devons aussi travailler d'arrache-pied pour ne pas reculer par rapport à ce que nous avons déjà accompli avec difficulté. Cela me conduit à poser la question de savoir si les OMD sont une fin en soi. Notre tâche ne s'arrête pas en 2015. Elle ne peut pas s'achever en 2015. Que va-t-il se passer, et quel chemin allons-nous prendre après cette échéance?

Ceux d'entre nous qui sont des pays à revenus intermédiaires, au rang desquels figurent de nombreux petits États insulaires en développement, sont déjà conscients des différents défis que soulèvent ces

questions, des questions auxquelles d'autres pays devront répondre alors qu'ils réalisent et dépassent les OMD. Le débat doit commencer maintenant, car nous approchons rapidement de 2015, sur la façon dont les pays disposeront des financements nécessaires pour non seulement dépasser les OMD, mais veiller à préserver leurs acquis.

C'est la raison pour laquelle les Seychelles ont annoncé, lors du Sommet sur les OMD, qu'elles s'emploieront, au sein du système des Nations Unies, à prendre de nouveaux engagements en vue d'atteindre les échéances des OMD-plus, le but général étant de faire du développement durable une réalité au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement et pour les générations futures.

Nous sommes tous conscients des différences qui existent entre nous en termes de superficie et de densité de population. Les besoins de chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies sont divergents. Nous avons beaucoup appris sur le développement au fil des ans et, aujourd'hui, nous savons tous qu'il n'existe pas de solution unique. À l'ONU et dans d'autres organisations de développement, nous avons créé des catégories de développement pour améliorer l'accès aux ressources adéquates à ceux qui en ont le plus besoin. Les ressources sont toujours limitées et, en allant au-delà de 2015, nous devons faire en sorte que les catégories de développement facilitent vraiment le développement. Ces catégories ne doivent pas devenir un moyen de punir ceux qui ont réussi en matière de développement.

Nous devons veiller à ce que les petits États insulaires en développement ne se perdent pas dans les méandres des catégories. Les petits États insulaires en développement à revenus intermédiaires connaissent des problèmes spécifiques que l'architecture de développement internationale ne permet pas actuellement de résoudre. Le financement disponible pour les petits États insulaires en développement est fragmenté. Aucun financement fiable n'existe à leur intention. Même en ce qui concerne les problèmes qui touchent le plus durement les petits États insulaires en développement, tels que les changements climatiques, nous nous heurtons à de nombreux obstacles dans la recherche d'un financement, sans oublier le recours au critère du produit national brut pour définir l'éligibilité au financement.

La question qui se posera de plus en plus s'agissant du financement du développement au-delà de 2015 est de savoir à qui s'adresseront les petits États insulaires en développement pour financer leur développement. Pour répondre à cette question, nous devons définir une catégorie de développement particulière pour les petits États insulaires en développement, qui sera utilisée par tous les partenaires du développement.

C'est pourquoi les petits États insulaires en développement disent « Commençons chez nous », et demandent au Secrétaire général de procéder à un examen à l'échelle du système en vue d'étudier la façon dont l'ONU et ses différentes institutions peuvent appuyer les petits États insulaires en développement et améliorer cette situation. Cette étude pourrait être confiée à un groupe de travail interinstitutions chargé d'élaborer des recommandations concrètes à l'Assemblée générale, au cours de sa soixante-cinquième session, en vue d'étudier la façon dont le système des Nations Unies pourrait mieux répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement. La crise économique et financière a augmenté la vulnérabilité des États insulaires face aux chocs extérieurs. Il apparaît plus que jamais évident que les îles auront besoin d'un soutien de plus en plus fort pour pouvoir poursuivre avec succès sur la voie du développement.

Comme je l'ai déjà souligné, des lacunes existent dans le système de développement actuel. Cela veut dire que pour combler ces lacunes, nous devons faire preuve d'inventivité pour relever les défis qui se posent en matière de développement. Nous saluons les efforts déployés par de nombreux pays et par le Secrétaire général pour adopter de nouveaux moyens novateurs de financer le développement. Aux Seychelles, la pression exercée par la crise alimentaire, pétrolière et financière nous a contraints à engager, en 2008, une réforme macroéconomique à grande échelle, avec le soutien des institutions de Bretton Woods, de la Banque de développement d'Asie et de nos créditeurs du Club de Paris. Nous sommes très reconnaissants à nos partenaires de leur soutien.

Il me paraît intéressant de souligner qu'alors que nous procédions au réaménagement de notre ancienne dette, notre économie a commencé à croître grâce à de nouveaux investissements étrangers directs, dont la plupart provenaient du monde en développement – Golfe, Afrique et Asie. Il existe de nombreuses

filières pour le développement qui n'ont pas encore été explorées ni structurées.

J'aimerais également appeler l'attention de l'Assemblée sur un projet d'énergie renouvelable novateur entrepris aux Seychelles, avec le soutien du Gouvernement des Émirats arabes unis. Ce projet témoigne de la façon dont une petite île peut avoir accès à un financement abordable pour réduire sa dépendance à l'égard du combustible fossile, une des raisons de la vulnérabilité accrue des îles. Cette dynamique Sud-Sud est souvent négligée dans les dynamiques traditionnelles de l'ONU. Bien souvent, nous gaspillons l'essentiel de notre temps à participer à des débats idéologiques qui relèguent au second plan les véritables objectifs du développement. Nous devons faire preuve de pragmatisme et nous devons agir.

Les changements climatiques, et notamment l'élévation du niveau de la mer, demeurent de loin les menaces les plus graves pour les petites îles. Des mesures beaucoup plus ambitieuses doivent être prises à l'échelle mondiale pour diminuer efficacement les émissions et mettre en œuvre des mesures d'adaptation, afin de pouvoir répondre aux aspirations de tous les pays, en particulier des petites îles, et d'assurer leur survie. Nous devons faire en sorte qu'un financement rapide soit disponible aux fins d'un décaissement aussi rapide que possible.

Je dois souligner que le problème des petites îles tient au fait que l'essentiel du financement disponible pour s'adapter aux changements climatiques provient des filières traditionnelles de financement. En d'autres termes, la plupart des petits États insulaires en développement ne recevront pas ces fonds en raison de leur statut de pays à revenu intermédiaire. Le changement climatique exige la création de mécanismes de financement qui ne soient pas tributaires uniquement du secteur privé, comme c'est l'habitude. Nous avons besoin de prendre un départ rapide. Pour l'instant, nous faisons encore du surplace.

Tout en nous livrant à une réflexion sur la gouvernance de l'ONU, nous ne devons ménager aucun effort pour veiller à résoudre efficacement les conflits qui font rage dans des régions où la souffrance humaine a atteint son paroxysme. Dans la corne de l'Afrique, nous sommes profondément préoccupés par la situation actuelle en Somalie. Nous témoignons notre solidarité au peuple somalien et au Gouvernement fédéral de transition, qui s'emploie à rétablir la paix et la sécurité.

Nous appuyons entièrement les efforts déployés par l'Union africaine, par l'entremise de la Mission des Nations Unies en Somalie, ainsi que par l'Organisation des Nations Unies.

Il est désormais évident que nous devons aller au-delà des pistes que nous avons déjà explorées. Les problèmes actuels liés à la situation en Somalie continuent malheureusement d'entraver les conditions pour le développement dans la région. La menace du terrorisme augmente et le fléau de la piraterie poursuit son extension, à l'est jusqu'aux Maldives et au sud jusqu'à Madagascar.

Les Seychelles se sont beaucoup employées à faire que leurs zones maritimes demeurent sûres, et nous remercions tous nos partenaires de leur appui. Néanmoins, la piraterie a entraîné des pertes directes dans notre économie de plus de 4 % de notre produit intérieur brut. Nous nous félicitons du nouveau projet régional sur la piraterie élaboré par la Commission de l'océan Indien et le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe, avec le concours de l'Union européenne. Ce projet aborde le problème sous divers angles, simultanément, l'objectif étant de renforcer la capacité régionale des patrouilles de surveillance, renforcer les moyens juridiques et judiciaires de nos pays et remédier aux incidences négatives sur notre économie.

Je tiens à remercier nos amis et voisins pour l'aide qu'ils nous ont apportée à cet égard. Cette question repose sur le travail commun de tous les pays, tant au sein de la région qu'au-delà. Nous devons œuvrer aux côtés de la Somalie au renforcement de son aptitude à bâtir ses propres institutions.

Les Seychelles sont également fermement convaincues que la communauté internationale doit s'employer davantage à lutter contre les crimes transnationaux, souvent à l'origine d'un climat d'instabilité et d'insécurité, qui vont du blanchiment de l'argent au trafic des êtres humains. Dans la région de l'océan Indien, nous sommes résolus à travailler avec tous nos partenaires afin de pouvoir nous attaquer efficacement à ces questions.

Nous faisons tous partie de l'Organisation des Nations Unies parce que nous estimons de notre devoir de travailler ensemble à la réalisation du développement. Le développement est un processus qui exige une collaboration. Il nous appartient de renforcer cette collaboration. Nous devons intensifier nos efforts

pour faire en sorte que davantage de financements novateurs soient alloués au développement. Nous devons être plus pragmatiques dans notre démarche.

Nous savons que la tâche ne sera pas aisée, mais notre volonté n'en est que plus renforcée. Nous sommes déterminés à aller de l'avant, ensemble.

La séance est levée à 14 h 15.